

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ÉTRANGER : 24 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 33<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Lundi 7 Décembre 1964.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2143).
2. — Congé (p. 2143).
3. — Dépôt d'un avis (p. 2143).
4. — Renvoi pour avis (p. 2144).
5. — Options du V<sup>e</sup> plan. — Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2144).

Discussion générale : MM. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Pierre Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité ; Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques ; Roger Houdet, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Roger Menu, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de Mme Marie-Hélène-Cardot.

MM. Emile Hugues, André Fosset.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Dépôt d'un projet de loi (p. 2172).
7. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 2172).
8. — Dépôt d'un avis (p. 2172).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2172).

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quatorze heures quarante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 4 décembre 1964 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### CONGE

M. le président. M. André Armengaud demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

#### DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Gros un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> plan (n<sup>os</sup> 52 et 56). L'avis sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 63 et distribué.

— 4 —

## RENOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées demande que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 5 —

OPTIONS DU V<sup>e</sup> PLAN

## Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> plan. [N<sup>os</sup> 52, 56, 62, 57 et 63 (1964-1965).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, après le débat à l'Assemblée nationale sur ce même sujet, après les travaux de vos commissions qui ont valu au commissaire général du plan, à ses collaborateurs et à moi-même l'honneur et le plaisir de plusieurs auditions, et surtout avant le substantiel exposé que, si vous voulez m'y autoriser, monsieur le président, je demanderai tout à l'heure que M. le commissaire général du plan puisse faire lui-même, avant les rapport qui vous seront présentés, je n'aurai pas la prétention d'apporter à ce débat des éléments extrêmement nouveaux.

Me réservant donc la possibilité de répondre de façon plus détaillée à tous les intervenants à la fin de la discussion, je voudrais pour l'instant mettre simplement en lumière, d'une part, quelques aspects nouveaux de la préparation de ce V<sup>e</sup> plan par rapport à la préparation des plans qui l'ont précédé et, d'autre part, quelques choix essentiels faits à l'occasion du rapport soumis maintenant à votre examen.

C'est, en effet, une procédure nouvelle que nous expérimentons aujourd'hui. Bien que nouvelle, elle ne peut pas vous surprendre puisque c'est conformément à une idée exprimée par la commission des finances du Sénat que le Parlement, selon un engagement pris par le Gouvernement, se trouve aujourd'hui saisi, non pas du plan, mais de ses orientations. Il s'agit, pour la représentation nationale, d'intervenir à un moment où assez d'études ont déjà été faites pour que les principales orientations à choisir apparaissent clairement, mais où le Gouvernement n'a pas encore arrêté ces orientations, ni achevé la mise au point du plan proprement dit. C'est en somme le moment où l'intervention des assemblées peut être déterminante.

La ratification du plan définitivement arrêté, comme il en a été pour le IV<sup>e</sup> plan, sera proposée dans les mêmes conditions que précédemment aux assemblées dans un an, mais cette fois leur jugement sera fondé sur les orientations qu'elles sont en train de choisir elles-mêmes et le Parlement pourra ainsi apprécier la conformité du plan achevé à ses orientations politiques.

C'est donc du rapport d'orientation que vous êtes saisis aujourd'hui par le fascicule n<sup>o</sup> 2 du document distribué, qui est le seul sur lequel vous ayez à proprement parler à vous prononcer, les autres documents l'accompagnant n'étant là que pour l'éclairer.

Il va de soi que ce rapport d'orientation ne saurait être le plan lui-même. C'est seulement, je le répète, en 1965, dans la seconde phase de préparation du plan, que seront précisés les objectifs et les moyens. En particulier, aucune opération individualisée, même de grande importance, ne saurait être mentionnée dans le texte actuel qui porte sur les options à l'échelon national de façon globale. Par conséquent, il serait naturellement prématuré et vain d'attendre du Gouvernement qu'il puisse donner, dans ce débat, des indications quant à la localisation de tel ou tel effort.

Il faut insister sur le fait que cette procédure nouvelle innove non seulement dans l'élaboration du Plan, mais encore et surtout dans le contrôle du Parlement et de l'opinion publique sur la politique économique. Il y a là une évolution dont de nombreux observateurs et commentateurs ont déjà signalé l'importance et qui ouvre au Parlement une voie nouvelle extrêmement intéressante.

C'est, en effet, la première fois qu'un rapport d'orientation présentant tous les aspects de la politique économique et sociale pour plusieurs années, dans un cadre cohérent, est soumis à discussion.

Disparaissent ainsi les limitations qu'apportaient jusqu'alors au contrôle parlementaire soit le caractère complet et relativement intangible d'un plan tout fait, soit la trop courte portée d'un programme annuel discuté à l'occasion du budget, soit encore le caractère fragmentaire, et donc exclusif de vrais choix, de projets concernant l'impôt, la sécurité sociale, l'agriculture ou les transports par exemple.

La procédure nouvelle procure donc au Gouvernement et aux assemblées l'occasion d'un dialogue d'une qualité exceptionnelle. Le Gouvernement est décidé à la mettre à profit. C'est pourquoi, d'ailleurs, il l'a souhaitée et a tenu le plus grand grand compte de ses enseignements. M. le Premier ministre a déjà montré à l'Assemblée nationale comment, dans les directives du Gouvernement pour l'élaboration détaillée du V<sup>e</sup> plan, il serait tenu compte des avis du Parlement, et nos contacts avec vos commissions n'ont pas été sans fruit à cet égard.

Nouvelles aussi sont les circonstances dans lesquelles les orientations de ce V<sup>e</sup> plan sont à choisir. Nous nous trouvons, en effet, dans des conditions très différentes de celles qui ont entouré la préparation du premier plan, à une époque où la reconstruction et les suites de la guerre assignaient des objectifs impératifs, proposaient des priorités évidentes. Il faut noter aussi qu'ayant choisi une économie ouverte, travaillant à mettre en œuvre le plus largement possible le Traité de Rome instituant le Marché commun, le Gouvernement français voit sa liberté de décision, ses moyens d'action en matière économique quelquefois atténués ou contrariés par les éléments du commerce international.

Il est donc évident que les aléas aussi bien que l'éventail des choix possibles sont beaucoup plus nombreux que lors de l'élaboration des précédents plans. Si, cependant, le Gouvernement vous propose de préparer un V<sup>e</sup> plan c'est parce qu'il estime que, même dans ces conditions, l'économie de marché ne peut suffire à montrer clairement ce que seront nos besoins futurs et, par conséquent, les moyens de les satisfaire.

Ainsi que le souligne le rapport soumis à vos réflexions, il est vain d'opposer économie de marché et plan. Dans notre économie moderne, il nous apparaît que l'une et l'autre sont également nécessaires. De récents événements survenus dans certains grands pays socialistes ne nous révèlent-ils pas que, même sous ces régimes, l'économie de marché et le plan doivent se compléter ?

En effet, appuyant les données quotidiennes du marché, le plan est un incomparable instrument de concertation et d'organisation économique pour tous ceux qui ont à prendre des décisions en matière financière, économique ou sociale.

A l'entreprise, le plan apporte l'appui, la lumière d'une vaste étude de marché nationale qui réduit les incertitudes de l'avenir. A l'administration, il fournit le cadre d'interventions cohérentes et méthodiques. Au citoyen, il peut rendre intelligibles la vie et la politique économiques.

Pour remplir ces divers rôles, le plan doit comporter une prévision économique détaillée mais révisable et une série d'objectifs : équilibre, croissance, investissements, consommation, équipements collectifs. Les uns et les autres doivent être étudiés, une fois les orientations générales fixées au niveau politique, non par un état-major isolé, mais par le plus grand nombre possible de personnalités représentatives des professions, des intérêts, des groupes sociaux, des régions, de manière à emporter leur adhésion réfléchie.

Telle est la fonction du vaste appareil des commissions de modernisation et de leurs groupes de travail qui réunissent 4.000 à 5.000 personnes associées à l'élaboration des orientations, puis du plan lui-même, vaste appareil que le Gouvernement vient de compléter par l'institution des commissions de développement économique régional.

Jugeant donc le plan utile, le Gouvernement a eu à se poser la question de savoir s'il était encore possible, pour les raisons que j'évoquais il y a un instant. Comme le rapport qui vous est soumis l'expose, un plan nous paraît encore possible à condition que l'on accepte de le soumettre aux contraintes accrues d'un environnement extérieur qui pénètre de plus en plus notre économie, à condition aussi que nous nous préparions dès maintenant à affronter les conséquences qui en résultent et que nous soyons susceptibles, le cas échéant, de réagir à l'événement, d'où, autre innovation, les dispositifs d'alerte dont il est question dans le document qui vous est soumis.

Dernier élément nouveau qui mérite l'attention à l'occasion de ces options du V<sup>e</sup> plan, la programmation en valeur. Les quatre plans qui ont encadré la vie économique de la France depuis 1946 jusqu'à ce jour étaient essentiellement des plans en volume.

Le V<sup>e</sup> plan dont vous devez discuter les grandes options ajoutée à la programmation en quantités physiques la programmation en valeur.

Le Gouvernement attache à cette innovation une importance considérable car il s'agit à ses yeux du cadre indispensable à la politique des revenus, politique dont je rappelle qu'elle ne consiste pas à fixer *a priori* la progression des revenus de chacun, mais à montrer, à éclairer en quelque sorte ce que devrait être la progression des grandes masses de revenus, y compris les profits, progression qui doit permettre à tous de bénéficier des fruits de l'expansion et doit être aussi de nature à réduire les inégalités présentes, tout en restant proportionnée à la progression globale de la production.

Mesdames, messieurs, ayant rapidement mentionné les éléments nouveaux, je voudrais maintenant appeler tout particulièrement votre attention sur les choix qui président naturellement aux orientations que nous avons maintenant à définir.

Les orientations certes ne sont pas le plan dans son détail et ses modalités de mise en œuvre, mais elles sont autant de choix politiques fondamentaux sur les objectifs et les moyens du plan, et ce sont des choix fondamentaux qui sont soumis au Parlement.

Le Gouvernement a pris pour objectif le plein emploi de la main-d'œuvre, l'équilibre des échanges extérieurs, la stabilité monétaire et une croissance économique soutenue.

Parmi les fruits de cette croissance, il propose, en ce qui concerne le progrès du niveau de vie des particuliers, la plus forte croissance en faveur des prestations sociales et du revenu agricole ; en ce qui concerne les emplois collectifs, il se prononce en faveur des équipements publics civils et du logement. Cette répartition est compatible avec les objectifs de la politique nationale rappelée dans le rapport : modernisation de la défense dans le cadre d'un budget militaire croissant comme la production intérieure brute, développement de l'aide de la France aux pays moins développés qu'elle-même comme il convient à un pays qui a été naguère puissamment aidé lui-même.

Après le choix des objectifs, le texte qui est soumis propose également le choix des moyens, de l'expansion d'abord, qui sont, à nos yeux, l'investissement productif encouragé, la durée du travail progressivement, et relativement peu, abrégée, la fonction professionnelle, la recherche, l'innovation, la rationalisation, toutes également soutenues ; ce sont ensuite les moyens de l'équilibre, à savoir la gestion saine des finances publiques, la programmation indicative des prix et des revenus, le recours à des indicateurs d'alerte permettant la mise en œuvre précoce de mesures correctrices en cas de dérapage.

Mais le plan de la nation et de l'Etat est aussi le plan de chaque région, de chaque ville, de chaque commune, de chaque collectivité locale et c'est un aspect auquel le Sénat est particulièrement sensible.

Le rapport propose, à cet égard, des orientations concernant l'aménagement du territoire. Là encore, il s'agit de choix et non de l'addition de toutes les revendications, d'orientations et non du détail des programmes.

L'intervention de la commission nationale de l'aménagement du territoire et des commissions de développement économique régionales, l'une et les autres associées à la mise au point du Plan lui-même, va lui apporter en cette matière des progrès très importants par rapport au plan précédent. L'indice proposé pour la croissance des équipements collectifs, 154-155, pourrait paraître faible à certains au regard des besoins de l'équipement urbain et rural, des écoles, des hôpitaux, des routes et des téléphones. J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'il s'agit de prélèvements sur des ressources à l'indice 127-128 et qu'il n'en posera pas moins aux collectivités locales des problèmes de financement d'une ampleur nouvelle pour la part qui revient à leur initiative et à leur charge dans ces investissements.

Le Gouvernement en est bien conscient et, dans les travaux qui vont s'engager, il veillera à ce que, là aussi, les moyens soient rendus adéquats aux objectifs.

Ce dernier exemple, parmi bien d'autres, évoque, non certes l'austérité que certains ont cru déceler bien à tort dans les orientations du plan, qui est résolument un plan de progrès, mais sans aucun doute l'effort indispensable à toute promotion.

Mesdames, messieurs, cet effort, effort de lucidité exclusive de toute démagogie, effort d'initiative et de persévérance, le Gouvernement sait devoir et pouvoir le demander avec confiance à la nation et d'abord à ses élus, car, ainsi que les auteurs de l'étude prospective l'ont écrit dans le chapitre relatif aux orientations résultant des études à long terme, « plus que de la nature et de la technique, notre avenir dépend de l'usage que nous ferons des chances qu'elles auront placées entre nos mains ». (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs à gauche.*)

**M. le président.** A la demande du Gouvernement et en application de l'article 37, alinéa 2, du règlement, je donne la parole

à M. Pierre Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité.

**M. Pierre Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité.** Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, dès mes premiers mots, je voudrais dire tout l'honneur que je ressens d'avoir à exposer devant vous un grand projet : les options principales qui vont commander la préparation du cinquième plan.

Vous me permettrez de faire un bref retour en arrière, d'abord pour mesurer le chemin parcouru, ensuite pour illustrer la continuité de nos vues dans leur adaptation à des circonstances qui changent. Ainsi sera mieux éclairé le sens que peut revêtir aujourd'hui le plan dans une économie plus abondante et plus ouverte qu'elle ne l'était il y a vingt ans.

Né d'une décision prise en 1946 par le gouvernement provisoire de la République, le premier plan visait la reconstruction et la modernisation de nos activités de base qui avaient gravement souffert des hostilités, celles-ci venant elles-mêmes après la période de stagnation des années trente. La réussite du premier plan, due à l'effort de tous les Français et facilitée par le plan Marshall, fut attestée non seulement par la réalisation de ses objectifs, mais peut-être plus encore, au-delà des chiffres, par le déclenchement dans notre économie d'un processus de croissance qui, depuis lors, n'a pas cessé.

Le deuxième plan, qui couvrit la période 1954-1957, ne se limita pas, comme le premier, au développement des activités de base, mais eut en vue la croissance harmonisée de l'ensemble de nos secteurs économiques. Il s'attacha également à la définition des conditions d'une meilleure compétitivité de notre agriculture et de nos industries. Les buts qu'il assignait à l'économie furent dépassés, mais la contrepartie de ce succès fut la dégradation rapide de nos échanges extérieurs et une hausse des prix intérieurs qui conduisirent les pouvoirs publics à prendre, en 1957 puis en 1958, une série de mesures de redressement.

C'est dans ces circonstances que fut élaboré le troisième plan (1958-1961), dont les principaux objectifs consistaient dans la réalisation d'une croissance forte et équilibrée et dans la préparation de l'économie française à l'ouverture du Marché commun. Les débuts de ce troisième plan s'effectuèrent dans une conjoncture défavorable mais avec le succès de la dévaluation de fin 1958 et l'affermissement de notre situation financière, les conditions d'un nouveau départ se trouvèrent remplies. Le signal en fut donné par le « plan intérimaire » publié au printemps de 1960. Ce plan intérimaire, je vous le rappelle, prévoyait une croissance de notre production globale de 11 p. 100 pour les deux années qui restaient à courir sur le troisième plan. Grâce à cette relance, le retard pris en 1958 et 1959 fut largement rattrapé.

Ainsi, à la faveur des trois premiers plans, notre pays a réussi à relever ses ruines, à rétablir sa production et à délivrer son économie du complexe malthusien qui l'avait trop longtemps paralysée. En dépit d'accidents conjoncturels qui ont jalonné le parcours, nous avons été capables, sans accroissement de notre population active, d'augmenter notre production globale de plus de 4,5 p. 100 par an et en particulier de doubler notre production industrielle en dix ans.

Les progrès ainsi réalisés dans l'ordre quantitatif ont permis au quatrième plan de se préoccuper davantage des hiérarchies qualitatives et de formuler les objectifs économiques en fonction de finalités sociales ; d'où l'accent mis dans le quatrième plan sur le rôle des équipements collectifs dans les satisfactions procurées aux particuliers, ainsi que sur une meilleure répartition régionale des activités et sur une répartition plus équitable des fruits de l'expansion entre les différentes catégories de la population. Comme vous le savez, il n'a pas été possible de tenir durablement et sans « surchauffe » le taux de 5,50 p. 100 inscrit au quatrième plan et des mesures de stabilisation ont dû être prises en septembre 1963, sans toutefois que les objectifs essentiels aient été sérieusement compromis.

A l'heure d'aborder le cinquième plan, nous pouvons dire que les données fondamentales restent favorables, mais que par comparaison avec le début du quatrième plan, nos marges de jeu se sont un peu rétrécies.

Les données fondamentales restent favorables, puisque notre économie dispose de tous les facteurs modernes de la croissance : progrès scientifique et technique, capacité d'investir, nombre et qualité des hommes.

Nos marges de jeu sont un peu plus étroites pour deux raisons : la première c'est qu'à partir de 1962 la consommation a empiété sur la part qui devait revenir à l'investissement productif. Notre devoir envers les générations futures est de redresser cette situation, qui d'ailleurs avait fait l'objet d'un avertissement dans les deux derniers rapports d'exécution établis par le commissariat général du plan. La deuxième raison tient à la dégradation de l'excédent de notre commerce exté-

rieur. Après avoir atteint 7.800 millions de francs en 1960, cet excédent a régressé et les estimations les plus récentes inclinent à penser qu'il aura disparu en 1965. Ainsi chaque année la progression de notre consommation intérieure s'est opérée aux dépens de notre excédent extérieur. Bien entendu, nous n'aurons plus à l'avenir cette ressource.

Ces symptômes pourraient inspirer de l'inquiétude si rien n'avait été fait pour les combattre, mais tel n'est pas le cas en raison de la politique de stabilité pratiquée depuis un an. Cependant, ces signes ne peuvent être négligés lorsque nous procédons à l'évaluation de notre situation. Nous avons un devoir de réalisme quand nous élaborons un plan et ce réalisme est d'ailleurs la meilleure garantie de notre avenir.

Au-delà de cette analyse immédiate, on a pu se demander s'il n'était pas superflu et utopique de continuer à faire des plans alors que les pénuries ont pris fin et que notre économie s'est ouverte sur l'Europe et sur le reste du monde. Nous avons discuté ces questions dans l'introduction au rapport d'orientation, introduction que nous avons établie avec beaucoup de soin. Ceci me dispensera d'insister.

Ce qui me dispense également d'insister, c'est que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre a clairement indiqué, il y a un instant, les raisons pour lesquelles un plan apparessait encore utile et encore possible, de telle sorte que la voie moyenne choisie par la France entre la planification autoritaire et le laisser faire intégral méritait d'être poursuivie. La seule inflexion nécessaire dans cette continuité est une adaptation aux changements intervenus.

La reconnaissance de la complémentarité et non de l'opposition entre le plan et le marché, la distinction entre ce qui est prévisions et ce qui est objectifs, la définition d'indicateurs d'alerte qui nous permettront de suivre au plus près le changement des circonstances, constituent les principales adaptations que nous avons jugées nécessaires d'apporter au cinquième plan. Elles ne portent en rien atteinte à ce qui constitue l'esprit du plan français, je veux dire la convergence de tous les efforts de la nation vers des buts communs. En outre, ces adaptations faciliteront la réalisation d'un *consensus* au sein de la Communauté économique européenne sur ce que devrait être une politique économique à moyen terme. Il n'échappe à aucun d'entre vous que, sans ce *consensus*, l'élaboration d'un sixième plan serait une tâche encore plus difficile que celle que nous avons à remplir aujourd'hui en préparant le cinquième plan.

La première des options principales du cinquième plan est une option pour la compétitivité et par conséquent pour l'équilibre. Elle ne date pas d'aujourd'hui, le Gouvernement français l'a prise en signant le traité de Rome et en décidant la libération des échanges. Quels que puissent être les incidents ou les péripéties à venir, ce processus a quelque chose d'irrévocable, notre renoncement à un protectionnisme qui pourrait être rassurant pour certains, dans l'immédiat, mais qui serait ruineux pour l'avenir.

L'ouverture de nos frontières a exercé sur notre économie un effet d'entraînement stimulant et bénéfique — j'exprime là une opinion personnelle — parce que ce processus a été à la fois délibéré dans son principe et échelonné dans son application. Nos industries ont été obligées de s'adapter mais, du fait de la progressivité, elles ont eu aussi le temps de le faire. Volonté et progressivité : ce qui a valu pour hier vaudra encore pour demain. Le choix ainsi fait nous impose, dans une situation de concurrence internationale, d'équilibrer notre commerce extérieur, ou plus exactement de dégager, selon les termes du rapport, « le léger excédent nécessaire pour équilibrer notre aide aux pays en voie de développement, chiffrée à 1,5 p. 100 de notre production intérieure brute, dans l'attente d'une harmonisation de l'effort des nations industrialisées ». Car aider ces pays à atteindre le seuil du développement autonome et à surmonter ainsi un sentiment de frustration est conforme à nos traditions et à l'intérêt bien entendu des nations industrialisées.

Telle est la condition, mesdames, messieurs, pour laquelle il nous faut trouver des moyens de réalisation appropriés. Quels sont ces moyens ? Il y a d'abord la stabilité du niveau général de nos prix, sans laquelle nos exportations ne cesseraient de prendre du retard par rapport à nos importations. Cette stabilité est la raison d'être, la raison d'être essentielle, de la politique suivie depuis septembre 1963, du refus de l'inflation dont vous trouverez témoignage tout au long des pages du rapport d'orientation, et de l'accent mis par ce rapport sur la politique des revenus.

Il y a ensuite la progressivité des mesures nouvelles à intervenir. Il y a enfin la promotion des exportations qui repose sur un effort vigoureux dans un triple domaine : la mise au point de techniques et de produits nouveaux grâce à la recherche appliquée ; l'abaissement des prix de revient résultant de la réalisation de ce que M. le Premier ministre a appelé les « objectifs de structure », c'est-à-dire la modernisation, la concentration et la spécialisation de nos moyens de production ; la prospection commerciale à l'étranger. Cette action incombe avant

tout à nos entreprises, mais les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager et de soutenir leurs efforts.

La seconde option est une option pour l'expansion ; je veux dire par là l'option pour les fruits qui en découlent, mais aussi pour l'effort qui la permet. Comment se formule cette option ? Elle comprend une série d'éléments interdépendants : modernisation de nos structures agricoles, industrielles et commerciales ; financement d'investissements accrus — j'y reviendrai ; développement intensif de la formation professionnelle ; plein emploi avec réduction moyenne d'une heure trente de la durée du travail réalisée dans le cadre de procédures contractuelles et différenciée suivant les branches et les entreprises ; mise en œuvre d'une politique des revenus dans le cadre de la stabilité des coûts de production ; taux d'expansion de la production intérieure brute avoisinant 5 p. 100 par an — c'est l'indice 127-128 en 1970, base 100 en 1965.

Pourrions-nous viser plus haut, ou plus bas, que cet indice 127-128 ? La question s'est posée et a été longuement discutée.

Je voudrais d'abord dire que viser plus haut signifierait dans l'immédiat la réduction de la consommation pour permettre un effort accru d'investissement productif. Ainsi un taux d'expansion supérieur, s'il est plus avantageux à la longue, ne signifie pas dans l'immédiat plus de ressources à répartir. Il signifie moins de ressources à répartir entre les particuliers.

Un taux d'expansion plus élevé que ces 5 p. 100 supposerait également l'acceptation d'une politique des revenus plus active, en face des risques de déséquilibre qu'il ferait peser sur notre économie. Il supposerait enfin l'accentuation de la mobilité des hommes, c'est-à-dire que, toutes les fois qu'un problème de reconversion ou de déplacement se poserait, il faudrait agir plus vigoureusement et en quelque sorte privilégier l'économique par rapport aux préoccupations sociales et régionales.

Pour toutes ces raisons, un taux supérieur à 5 p. 100 n'a pas paru pouvoir être proposé par le Gouvernement. Le taux annuel avoisinant 5 p. 100 proposé pour le V<sup>e</sup> plan présente, en l'état actuel de nos études, un objectif raisonnable. Il a paru tel au Conseil économique et social qui l'a déclaré plausible, il a paru tel à l'Assemblée nationale et, m'a-t-il semblé — mais je ne suis pas qualifié pour le dire — à vos commissions.

Il est bien entendu cependant, je veux le répéter avec beaucoup de force, que, si les travaux des commissions pendant l'année 1965 apportaient des éléments d'appréciation nouveaux, il en serait tenu compte dans le texte du V<sup>e</sup> plan qui vous sera soumis dans un an. (*Très bien ! à droite.*)

D'autre part, le taux définitivement retenu par le V<sup>e</sup> plan ne constituera pas une limite que nous nous interdissions de franchir. S'il était dépassé spontanément sans dérapage des prix, aucun indicateur d'alerte ne jouerait et, au contraire, nous nous réjouissons tous. Si, en revanche il n'était pas dépassé et que du sous-emploi apparût, alors les indicateurs d'alerte joueraient et la nécessité d'un redressement apparaîtrait.

Au lieu de viser plus haut, on pourrait songer à viser plus bas ; cela reviendrait à appliquer par priorité notre potentiel de croissance à la réduction de la durée du travail. Les études du commissariat au plan ont conclu, et le Gouvernement a retenu cette opinion, qu'aucune des variantes faibles concevables ne devait être présentée, car ces variantes faibles rendraient impossible la satisfaction de l'ensemble de nos besoins individuels, collectifs et nationaux, et ceci vous apparaîtra avec force tout à l'heure quand j'analyserai la répartition des fruits de l'expansion.

La troisième option du V<sup>e</sup> plan tend à un redressement de l'investissement productif dont la progression s'est ralentie en 1963-1964. Or, ce redressement est la clé de notre compétitivité, du plein emploi et de l'expansion. Nous avons choisi pour l'investissement productif un indice 127-128, le même que pour la production. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il ne conviendrait pas de retenir un indice plus fort, mais il nous a paru que cet indice plus élevé représenterait davantage un souhait qu'un objectif, tant que le problème du financement non-inflationniste des investissements productifs n'aura pas été mieux résolu. Ainsi devrions-nous en 1965 consacrer tous nos efforts à la recherche de mesures traduisant notre volonté d'investir.

La quatrième option tend à définir la part relative de la consommation des particuliers et des emplois généraux de la production. La production disponible pour la consommation privée et les emplois généraux croîtra au même rythme de 5 p. 100 que la production et que les investissements productifs eux-mêmes. Comme la population totale de notre pays augmentera de 1 p. 100 par an, ce dont nous devons nous réjouir mais ce qui constitue dans l'immédiat une certaine charge, les ressources disponibles par tête, celles qui pourront être réparties, auront une progression de l'ordre de 4 p. 100 par an.

Il a paru convenable, pour des raisons que je vais préciser, de privilégier dans une certaine mesure les emplois généraux par rapport à la consommation des particuliers, donc de prévoir

pour cette dernière un taux un peu inférieur à 4 p. 100 par an et par tête. Le rapport a retenu le chiffre de 3,5 p. 100, ce qui correspond à 4,5 p. 100 pour la consommation globale.

Il s'agit en l'espèce d'une option de sagesse, et non d'austérité, qui permettrait de doubler le niveau de vie en vingt ans environ, tout en assurant un développement considérable des investissements sociaux et en permettant de faire face à nos charges nationales.

Il reste cependant que la réalisation d'un tel objectif suppose que des mesures soient prises pour assurer une progression raisonnable des revenus et une forte stimulation de l'épargne.

La consommation des particuliers s'établirait ainsi à l'indice 124-125 et les emplois généraux pourraient être relevés à l'indice 139-140.

J'en viens maintenant à la cinquième option qui est la répartition de ces emplois généraux entre consommation des administrations, logements et équipements collectifs.

La consommation des administrations, au sens de la comptabilité nationale, comprend des achats de matériels et d'équipements à l'exclusion des soldes et traitements du personnel. Dans l'esquisse proposée, la consommation des administrations civiles est prévue à l'indice 137-138, principalement à cause de l'éducation nationale et de l'entretien du réseau routier.

Les achats des administrations militaires sont prévus à l'indice 134-135 ; ils correspondent à l'exécution du programme militaire à long terme, c'est-à-dire à la modernisation de nos forces armées. La contrepartie de cette modernisation est que les soldes et traitements seront à un indice plus modéré, l'indice 117, de sorte que le total des dépenses militaires progressera au même rythme que la production globale elle-même, indice 127-128.

Le logement est à l'indice 134-135 et, comme d'après la comptabilité nationale ce poste recouvre à la fois les constructions neuves et le gros entretien, les constructions neuves seront à un indice un peu supérieur à 134-135 et le gros entretien à un indice un peu inférieur. En termes concrets, l'orientation proposée pour le logement correspond à la construction de 470.000 logements en 1970 avec un progrès moyen de 10 p. 100 en dimension, équipement et qualité, et avec en même temps un effort d'amélioration portant sur les logements anciens. Au cours de sa seconde intervention à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a souligné l'importance essentielle qu'il attachait à cet objectif du logement qui s'inscrit, avec même une certaine avance, dans le programme de dix millions de logements en vingt ans tracé par la commission nationale d'aménagement du territoire. Avec un tel programme permettant d'accueillir environ 27 millions de personnes, la moitié des Français, en 1985, serait logée dans des habitations datant de moins de vingt ans ce qui représenterait par rapport à la situation actuelle un changement dont vous concevez toute l'ampleur.

**M. Marcel Pellenc**, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. C'est trop beau !

**M. Pierre Massé**, commissaire général du plan. Un indice 154-155, le plus élevé de tous, est proposé pour les équipements collectifs, agricoles, urbains, scolaires, culturels, sanitaires, routiers, téléphoniques, etc. Nous y avons rattaché la recherche scientifique et technique dont l'importance primordiale n'a pas à être soulignée. Cette catégorie avait déjà bénéficié de l'indice le plus élevé du IV<sup>e</sup> plan — 150 en quatre ans — de sorte qu'un véritable changement de cadence a pu intervenir. Je souligne que, compte tenu du budget de 1965, cet objectif du IV<sup>e</sup> plan en autorisations de programme réévaluées sera réalisé à 97,7 p. 100, de sorte que le changement de cadence proposé a pu réellement se produire.

Cependant, les premières évaluations que nous avons faites montrent que les besoins restent pressants et considérables. Aussi a-t-il été jugé nécessaire de persévérer dans la voie tracée par le IV<sup>e</sup> plan, avec une légère atténuation de rythme imposée par un équilibre plus serré. Dans un proche avenir, nous aurons à effectuer des dosages délicats entre les différentes catégories, car nous ne vous apporterons pas aujourd'hui de répartition de l'indice 154-155 entre les différents départements ministériels intéressés. Ce dosage sera difficile car nous aurons à tenir compte à la fois de la haute valeur de certains besoins dans une hiérarchie qualitative, je veux parler de l'éducation, de la santé et du logement, et du poids que représentent certains autres dans une échelle quantitative du fait de l'entrée de biens et services comme l'automobile et le téléphone dans la consommation de masse.

Le Gouvernement a retenu à cet égard l'importance donnée par le Conseil économique et social aux investissements concernant l'enseignement. Il a la ferme intention d'attribuer à l'équipement scolaire dans le V<sup>e</sup> plan les crédits indispensables pour assurer un service public essentiel à la vie de la nation.

Les options que je viens de résumer correspondent au contenu traditionnel des plans français, c'est-à-dire à la programmation

en volume ou en quantités physiques, selon le jargon consacré. Je dois maintenant vous présenter des options de caractère nouveau découlant d'un premier essai de programmation en valeur. Dans cet essai, nous avons pris comme point de départ la projection de tendances récentes, mais à cette extrapolation nous avons apporté quelques corrections pour des raisons soit économiques, soit sociales.

La première correction touche les revenus agricoles. L'orientation proposée est, dans des conditions climatiques moyennes, une progression du revenu par exploitation agricole de 5,3 à 5,5 p. 100 en valeur réelle par an, supérieure d'environ deux points à la progression proposée pour les salaires et les revenus bruts des entrepreneurs individuels. L'évolution des prix agricoles dans le Marché commun devrait nous aider à atteindre cet objectif, l'ajustement se faisant, le cas échéant, sur les avantages fiscaux et sociaux accordés aux agriculteurs.

La seconde correction touche l'autofinancement brut des entreprises. Cet autofinancement brut s'est dégradé au cours des dernières années et il faut voir dans ce phénomène un des motifs du ralentissement des investissements productifs.

La troisième option prise plus haut nous impose de remédier à ce ralentissement. C'est pourquoi il est proposé de redresser la situation en relevant le taux d'autofinancement brut à la valeur qu'il avait atteinte en 1960, donc il y a quatre ans, à 70 p. 100.

Troisième correction due à un effort pour nous rapprocher de la vérité des prix. Il s'agit de poursuivre la politique de relèvement des loyers des immeubles anciens selon des modalités progressives et équitables, je ne prononce que ces deux mots « progressives » et « équitables », mais vous mesurez le contenu qu'ils peuvent avoir, de façon à tendre vers le rétablissement de l'unité du marché du logement. Nous poursuivrons la même action progressive en ce qui concerne les tarifs des services publics, qui devraient être mis en harmonie avec leur coût.

La quatrième correction touche les prestations sociales, et j'aborde ici un point important et délicat. Selon une étude récente, il faudrait un indice 145 pour : premièrement, suivre la progression des consommations médicales ; deuxièmement, tenir compte de la venue à maturité des régimes de retraite ; troisièmement, faire évoluer les prestations familiales et les retraites proportionnellement aux salaires.

Il faudrait un indice encore supérieur à 145 si des mesures sociales nouvelles étaient retenues. Or, dans nos études il n'a pas été possible d'intégrer l'indice 145 dans un équilibre acceptable, en raison notamment de ses lourdes répercussions budgétaires. Cette difficulté n'est pas nouvelle. Dans le passé, d'ajustement partiel en ajustement partiel, elle s'est le plus souvent résolue au détriment des prestations familiales dont la progression n'a pas un caractère automatique. Il serait évidemment possible de laisser ouvert le recours à de pareilles pratiques. Il a paru plus équitable, et j'ajouterai plus digne, que soit entrepris un examen d'ensemble du problème.

A cet effet, le Gouvernement a fait mettre à l'étude les conséquences sociales, économiques et budgétaires qu'entraînerait un indice de 138-140 qui situerait les prestations sociales au niveau le plus élevé après les équipements collectifs. Deux commissions ont déjà été réunies pour examiner l'ensemble des problèmes de la sécurité sociale. Dans le cadre des travaux d'élaboration du V<sup>e</sup> plan, le Gouvernement constituera une commission des prestations sociales qui permettra à tous les intéressés de participer à l'examen du développement des transferts sociaux et à l'étude des problèmes financiers ainsi soulevés. De la sorte, les choix qui auraient été nécessaires en tout état de cause du fait de l'évolution spontanée de la sécurité sociale, pourront être opérés en toute clarté au moment de l'approbation du V<sup>e</sup> Plan — et cette question reviendra devant vous — de manière cohérente avec les finalités et les contraintes de notre expansion.

Bien évidemment, des raisons non négligeables auraient milité en faveur de l'octroi d'un indice plus élevé aux différentes catégories de revenus dont je viens de parler ; mais dans une première analyse, il s'est révélé impossible de le faire sans compromettre l'équilibre de l'ensemble ou sans aboutir pour d'autres catégories de revenus à des conséquences qui ont été jugées inacceptables. L'attention doit se porter en particulier sur les salaires et les revenus des entrepreneurs individuels non agricoles qui représentent au total environ 60 p. 100 des revenus bruts des ménages.

Dans un premier essai, on a admis que de 1965 à 1970 le taux de progression serait le même, branche par branche, ainsi que pour les salaires et les revenus bruts des entrepreneurs individuels. Il s'agit là d'une hypothèse simplificatrice et provisoire qui ne préjuge pas le contenu futur de la politique des revenus et qui sera revue après l'étude des mesures tendant à une répartition plus équitable des fruits de l'expansion.



Dans ces conditions, le salaire annuel moyen par tête pourrait connaître, en valeur réelle, une hausse de 2,8 à 3 p. 100 par an pour un salarié ne changeant pas de qualification, de 3,2 à 3,4 p. 100 pour un salarié bénéficiant d'une promotion moyenne et de 4 p. 100 si l'on ajoute au chiffre moyen de 3,2 à 3,4 p. 100 une part moyenne de prestations sociales.

Les ordres de grandeur que je viens de citer sont en harmonie avec le taux de 3,5 de la progression par tête de la consommation des ménages si l'on tient compte de l'accroissement du taux d'épargne, de la revalorisation du revenu agricole et de la forte progression des prestations sociales. Il est important de noter et il faut retenir que les chiffres que je viens de citer sont en harmonie avec une réduction moyenne de une heure trente de la durée de travail au cours du V<sup>e</sup> plan. Les chiffres avancés plus haut, en ce qui concerne la progression des salaires, doivent être appréciés à la lumière de cette affectation prioritaire d'une part de notre potentiel de croissance.

En commission la question a été posée de savoir si les diverses progressions ci-dessus seraient compatibles entre elles et s'il ne fallait pas craindre des difficultés et des contradictions. Je préciserai que tous les chiffres que je viens de citer, qui représentent des évolutions en valeur réelle, ont entre eux une compatibilité *a priori*. Certes, cela ne nous dispense pas, dans la seconde phase du plan, de vérifier leur compatibilité *a posteriori* et d'étudier toutes les mesures qui permettront de mieux l'assurer.

Les finances publiques auront à faire face, au cours du V<sup>e</sup> plan, à des accroissements importants de dépenses, notamment à un changement de dimension du concours de la sécurité sociale, qui risqueront de dépasser l'augmentation présumée des recettes. Or, l'objectif de stabilité nous interdit, plus fortement encore que dans le passé, de fonder nos plans sur une perspective de déficit des finances publiques. L'équilibre du budget posera ainsi un problème important et difficile dont la solution devra être recherchée dans plusieurs directions, notamment l'allègement des subventions.

Enfin, l'équilibre de l'investissement et l'épargne est la dernière, mais non la moindre, des conditions que requiert l'expansion dans la stabilité. Beaucoup de controverses se sont élevées ces derniers mois sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'emprunt à long terme, de l'autofinancement et du mécanisme dit de transformation.

En réalité, il ne s'agit pas d'une question de doctrine, mais de nécessités pratiques. Ou l'expansion sera financée, eu elle n'aura pas lieu. C'est pourquoi nous devons mettre en œuvre simultanément le développement du marché financier, le redressement de l'autofinancement et, avec les précautions voulues, avec beaucoup de précautions, le recours au mécanisme dit « de transformation », ou, pour reprendre l'expression récente de M. le ministre des finances, de corrélation entre les liquidités épargnées et certains financements à long terme.

La programmation indicative en valeur que je viens de résumer d'une manière un peu aride, ce dont j'espère que vous m'excuserez, servira de cadre à la politique des revenus que le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre. Le but de cette politique est double. Il est, d'une part, de faire en sorte que chaque catégorie sociale ait équitablement accès aux fruits de l'expansion. Il est, d'autre part, d'obtenir que, globalement, la progression des revenus soit compatible avec la stabilité de nos coûts de production.

L'esprit dans lequel cette politique est proposée est celui-là même que définit l'O. C. D. E. dans un rapport de novembre 1962, ce qui montre, entre parenthèses, la grande actualité internationale de ce problème. Selon ce rapport, l'expression « politique des revenus » signifie « que les pouvoirs publics doivent avoir une opinion sur les conditions dans lesquelles l'évolution des revenus peut être compatible avec leurs objectifs économiques, et en particulier avec la stabilité des prix ; elle signifie qu'il leur faut s'efforcer d'obtenir l'accord de l'opinion publique sur les principes qui devraient guider la progression des revenus ; elle signifie enfin qu'ils doivent chercher à amener la population à respecter de son plein gré les principes directeurs ainsi formulés ». Vous voyez qu'il y a loin de là à un diktat.

J'en viens maintenant aux options concernant l'aménagement du territoire, cadre de la préparation du plan, aux termes de la loi du 4 août 1962.

Pour donner vie à ce texte, il fallait une organisation et une procédure. L'organisation mise en place comprend la commission nationale d'aménagement du territoire — la C. N. A. T. — constituée auprès du commissariat général du plan pour étudier la conception, et la délégation à l'aménagement du territoire, chargée d'animer et de coordonner l'action. Le rapport qui vous est soumis transforme la conception en un projet, intégré dans le plan et portant comme lui sur une étape de cinq années. Le début de la procédure s'est déroulé d'une manière constructive dans l'attachement commun à l'œuvre à accomplir.

Je suis convaincu que la suite de la procédure sera marquée du même esprit. Pour la première fois en 1965, s'ouvrira une consultation régionale accompagnant l'élaboration technique du plan. Les commissions de développement économique régional participeront largement à la définition des objectifs et des moyens dans le cadre adopté par la représentation nationale.

La politique d'aménagement du territoire veut permettre à chacune de nos régions de participer, selon sa vocation naturelle, selon ses ressources humaines, au grand mouvement d'expansion et de modernisation qui traverse notre époque.

Elle aura suivant les circonstances, un caractère d'entraînement ou d'accompagnement, suivant la terminologie que vous avez bien voulu approuver en 1962.

La première des options concerne l'agriculture, qui n'est pas seulement une économie qui se modernise, qui est aussi une société qui se transforme. Nous devons nous attacher à développer les aspects positifs de cette transformation et à réduire ses aspects négatifs. Certaines industrialisations raisonnables et progressives en milieu rural pourront nous y aider. Nous devons, en second lieu, adapter nos spéculations à la vocation des diverses natures de sol et de climat. Cependant, en matière agricole comme en matière industrielle, les productions doivent être orientées par les débouchés : débouchés intérieurs d'abord qui sont marqués par un déplacement vers les productions de qualité ; débouchés extérieurs ensuite. Les orientations du V<sup>e</sup> plan, vous le savez, ont été conçues dans la perspective de la réalisation de la politique agricole commune prévue par le traité de Rome. Celle-ci n'est pas seulement un objectif du V<sup>e</sup> plan, c'est un objectif prioritaire de l'action du Gouvernement.

Je soulignerai enfin que, dans cette perspective et compte tenu de la loi d'orientation agricole, une des options principales du V<sup>e</sup> plan est une progression prioritaire du revenu agricole par exploitation.

Cela étant rappelé, j'en viens à trois des grandes options complémentaires du V<sup>e</sup> plan : l'industrialisation de l'Ouest, l'axe économique mer du Nord-Méditerranée, la modernisation de la région parisienne.

Nos régions de l'Ouest — je veux dire par là tout l'Ouest et j'y inclus, par une interprétation que je reconnais extensive, le Limousin, l'Auvergne et le Languedoc — sont moins peuplées, moins urbanisées et moins industrialisées que le reste du pays. Ces régions, qui représentent 56 p. 100 de la superficie de la France, et contiennent 37 p. 100 de sa population, ne disposent que de 24 p. 100 des emplois industriels français. De ce fait, elles ont un niveau de vie plus faible et connaissent plus de départs. Une des orientations les plus importantes du V<sup>e</sup> plan est de commencer à porter remède à cette situation.

Dans cette entreprise d'industrialisation, l'Ouest souffre d'un handicap : sa situation excentrique mais il bénéficie de deux atouts : sa main-d'œuvre et sa façade maritime. Dans cette situation, deux directions de solution se présentent à nous : l'implantation d'industries lourdes portuaires, la création d'industries légères peu sensibles aux frais de transport.

Dans ce second domaine, il faut noter que les industries motrices du xx<sup>e</sup> siècle sont souvent des industries légères, par exemple l'électronique. C'est pourquoi nous avons cru possible d'affecter à l'Ouest un pourcentage de 35 à 40 p. 100 des emplois industriels nouveaux au lieu de 24 p. 100 pour les emplois anciens. Ce chiffre, je ne vous le cacherai pas, est le plus incertain de tous ceux qui figurent dans le rapport. Il serait hasardeux de l'accroître aujourd'hui, mais cette possibilité sera explorée par les commissions.

J'ajoute que des dispositions particulières devront être prises à l'égard des zones les plus excentrées et les plus difficiles, notamment l'extrême Ouest. Je dirai enfin que ce qui importe plus encore qu'un pourcentage *a priori*, ce sont les programmes d'infrastructure, l'effort de formation professionnelle et le régime des aides — primes et prêts — qui serviront à réaliser l'industrialisation de l'Ouest.

Je passe maintenant à l'axe économique, Mer du Nord—Méditerranée, c'est-à-dire l'ensemble des structures d'accueil et de communication qui remonteront de la Méditerranée vers la Lorraine et vers l'Alsace. Sur proposition de la commission nationale de l'aménagement du territoire, le Gouvernement l'a retenu en premier lieu parmi d'autres axes convenables, Océan—Méditerranée, Océan—Suisse, Seine—Moselle, parce qu'il est plus nettement dessiné par la géographie — il suffit de regarder le sillon rhodanien — et surtout parce que son caractère d'axe européen en même temps que français est plus marqué. Le long de cet axe, tous les investissements économiques utiles seront entrepris en temps voulu.

La région parisienne doit être dégagée d'activités qui l'encombre plus qu'elles ne la servent, mais le maintien de sa vitalité, de son rayonnement et de son prestige est une des chances de la France dans la compétition européenne. Aussi, doit-elle faire l'objet d'un effort d'aménagement et de modernisation qui per-

mette de satisfaire aux besoins de ses habitants et la mette à même de jouer son rôle national et international dans des conditions comparables à celles des quatre autres grandes aires urbaines de l'Europe. Plus largement d'ailleurs nous aurons à nous préoccuper de l'ensemble du bassin parisien, de la couronne des villes qui entourent la capitale et du site de développement que constitue la vallée de la Seine, notamment entre Paris et la mer. Une série d'études doit être entreprise dans ce domaine conjointement par les différentes administrations intéressées.

Enfin, M. le Premier ministre a mis l'accent devant l'Assemblée nationale sur l'équilibre qu'il convient de maintenir entre les équipements d'infrastructure nécessaires dans les diverses parties du territoire.

Parmi les zones que je n'ai pas encore mentionnées figure la région du Nord où le recul des industries extractives n'est pas compensé par une croissance suffisante des autres activités. Les remèdes à cette situation s'appellent équipement urbain, amélioration des communications, modernisation industrielle, enseignement technique et formation professionnelle.

Après ce rapide survol régional, il convient de dire que dans les prochaines années et sans doute dans les prochains plans, l'aménagement du territoire sera plus particulièrement marqué par le mouvement d'urbanisation.

Une armature urbaine hiérarchisée, allant des métropoles d'équilibre aux villages-centres, offrira à des catégories de plus en plus larges de Français les avantages de ce que l'on pourrait appeler la « citadinisation », en même temps qu'elle s'efforcera de réduire les encombrements et la durée des trajets par un meilleur équilibre de l'habitat et des activités ainsi que par le développement des communications. Des études d'équipement urbain et d'armature urbaine sont entreprises depuis un certain temps déjà, et les éléments ainsi rassemblés permettront de définir en 1965 l'étape à réaliser au cours du V<sup>e</sup> plan.

Parmi les conditions déterminantes de l'exécution — je me réfère ici à ce qui a été dit à l'Assemblée nationale — figurent le problème foncier et la promotion de l'industrie du bâtiment.

Dans notre société, où l'interdépendance est de plus en plus grande, où les complémentarités prennent le pas sur les oppositions, et surtout sur l'isolement, les communications ont un rôle croissant à jouer. Nous aurons, en 1965, à définir l'étape à accomplir au cours du V<sup>e</sup> plan vers un dessin d'ensemble cohérent, notamment en matière d'autoroutes, de routes rapides, de lignes aériennes intérieures, de télécommunications, etc.

Je voudrais maintenant dire un mot des départements d'outre-mer. Ceux-ci connaissent une importante poussée démographique puisque leur population s'accroît de 3 p. 100 par an au lieu de 1 p. 100 en métropole. De ce fait, l'écart de niveau de vie entre ces départements et la métropole pose un problème de grande ampleur. Pour le résoudre, une conjonction de moyens sera nécessaire : organisation et humanisation de l'émigration, effort financier de la métropole, développement du potentiel local. Par cette dernière expression il faut entendre non seulement les cultures traditionnelles, mais aussi l'implantation d'industries capables d'exporter et l'accélération de la mise en valeur touristique. Quant aux territoires d'outre-mer, le Gouvernement a décidé la création d'un comité central chargé de faire la synthèse des programmes de développement établis par chacun d'eux en vue de leur insertion dans le V<sup>e</sup> plan.

Si je résume en quelques mots ce que je viens de dire : les orientations proposées pour le V<sup>e</sup> plan s'inscrivent dans une perspective de rénovation décisive de notre cadre d'existence et de travail, qu'il s'agisse du logement, des équipements collectifs, de l'aménagement du territoire ou des investissements industriels.

Que nous poursuivions une expansion équilibrée — c'est évidemment là tout le problème — que notre niveau de vie double d'ici à 1985, qu'à la même date la moitié des logements, des usines, des universités aient moins de vingt ans, alors la France de nos enfants sera plus différente de celle d'aujourd'hui que celle d'aujourd'hui de la France du début du siècle.

Mais pour que cette grande œuvre puisse être efficacement entreprise et, par suite, pour que les orientations qui vous sont soumises puissent le moment venu être transformées en objectifs, il est nécessaire que certaines conditions soient remplies et ces conditions comptent autant que les objectifs eux-mêmes.

La première et peut-être la plus importante de ces conditions est ce que j'appellerai la cohérence des comportements. Il faut que le consommateur et le contribuable se souviennent du choix du citoyen. La structure du V<sup>e</sup> plan repose en grande partie sur le demi-point cédé par l'économie de consommation à l'économie de création. Si ce demi-point est utilisé au profit des investissements, il ne pourra pas être repris par la consommation sans provoquer un excès de la demande globale et un dérapage des prix. Le choix d'un indice élevé pour les investissements sociaux, si vous voulez bien l'approuver, signifie donc une fiscalité, des tarifications et une politique des revenus

qui assureront la contrepartie de ce choix. Sinon, les indicateurs d'alerte ne tarderaient pas à jouer.

Cette condition nécessaire n'est pas toutefois suffisante. Les ressources dégagées grâce à elles doivent être utilisées non seulement pour le progrès social mais, préalablement même, pour le développement économique qui le conditionne.

Nous devons gagner le combat de la concurrence. Les options du V<sup>e</sup> plan ne prennent tout leur sens que dans cette perspective. C'est pourquoi la fin de la vue d'ensemble rappelle, parmi les conditions indispensables du succès, la compétitivité des entreprises, la formation des travailleurs et le financement des investissements.

Un immense effort industriel est à accomplir pour que l'économie française demeure compétitive et indépendante, pour qu'elle s'affirme vis-à-vis des autres économies européennes comme un partenaire de poids.

Au début de 1965, toutes nos commissions se mettront au travail dans cet esprit. C'est grâce au bon accomplissement de l'ensemble de ces travaux, à leur diffusion par l'information économique et à l'adhésion réfléchie qui sera donnée à leurs conclusions que les orientations proposées aujourd'hui pourront être transformées en objectifs définitifs.

Je voudrais terminer mon exposé, dont je vous demande d'excuser la longueur, par quelques indications tirées du débat de l'Assemblée nationale.

Ce débat a eu une signification politique et un contenu technique. M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre a dégagé la première. Je n'y reviendrai pas, après m'être toutefois félicité du succès de la procédure novatrice instituée, à l'initiative du Sénat, par la loi du 4 août 1962. Il m'appartient, en revanche, de préciser sur le plan technique les inflexions apportées aux orientations par la déclaration de M. le Premier ministre peu avant la clôture de la discussion.

Cette déclaration a revêtu deux aspects. En premier lieu, elle a mis l'accent sur un certain nombre de points qui figuraient dans le rapport mais qui, parce qu'ils ont été ainsi distingués et soulignés, ont pris plus de force. En second lieu, elle a apporté quelques éléments nouveaux dont certains de grande importance.

Dans le premier domaine, celui des réaffirmations, je citerai le point 1 de la déclaration relatif à l'agriculture : mise en place de la politique agricole commune, revalorisation du revenu agricole, transformation des structures agricoles et rurales ; les points 3, 4, 5 et 6 relatifs à l'aménagement du territoire : actions à entreprendre dans les régions de programme situées à l'Ouest du territoire national, axe économique mer du Nord-Méditerranée, modernisation de la région parisienne et plus généralement du bassin parisien et de la vallée de la Seine, équilibre à maintenir entre les équipements d'infrastructure nécessaires dans les diverses parties du territoire.

Dans la même catégorie rentrent le point 8 relatif aux départements d'outre-mer et aux précisions et nuances à apporter en ce qui les concerne pour adapter aussi étroitement que possible les propositions à la réalité particulière de chacun de ces départements ; le point 9 traçant la mission de la commission de l'économie générale et du financement du V<sup>e</sup> plan à savoir : « rechercher les moyens par lesquels les investissements prévus au plan pourront être financés et les collectivités locales mises à même d'y apporter, le cas échéant, leur participation ».

J'ajouterais que ce point 9 a déjà reçu sa première application. M. le ministre des finances a procédé le 1<sup>er</sup> décembre, rue de Martignac, à l'installation de cette commission que j'ai moi-même la charge de présider, ce qui manifeste le lien étroit, je dirai presque indissoluble, qui existe entre le plan et son financement.

J'en viens aux éléments nouveaux de la déclaration, qui concernent les structures — point 2 — le logement — point 7 — les revenus — point 10.

En ce qui concerne les structures, un *consensus* assez général s'est dégagé à l'Assemblée nationale sur l'idée que l'économie française traversera de 1966 à 1970 une période d'adaptation qui mettra à l'épreuve sa capacité de faire face à une concurrence internationale de plus en plus active. Par la politique de stabilité, par le parallélisme qu'il entend maintenir entre le progrès des politiques européennes communes et l'abaissement des barrières douanières vis-à-vis du reste du monde, le Gouvernement prend de son côté les mesures générales nécessaires pour permettre à notre économie d'exploiter ses chances et de surmonter ces risques. Cependant, nos entreprises — agricoles, industrielles, commerciales — doivent participer de la manière la plus active à l'effort commun. De nombreux députés — et mes auditions par vos commissions me permettent d'ajouter de nombreux sénateurs — ont mis l'accent avec force sur les objectifs de structure qui devraient être les nôtres.

Que faut-il entendre par « objectifs de structure » ? Avant tout — je cite — « la constitution avec les caractéristiques propres à chaque secteur d'unités de production bien équipées et aux dimensions suffisantes pour affronter avec succès la compétition internationale ». Cependant, qui dit objectifs dit moyens. Ces moyens sont des programmes d'investissement et de recherche appuyés — je cite encore — « sur les incitations et moyens financiers propres à en assurer la réalisation ».

Vous remarquerez que les termes de la déclaration sont à la fois précis et nuancés. Parlant des caractéristiques propres à chaque secteur, ils ne sont une invitation ni à l'uniformité ni au gigantisme. Certaines de nos grandes entreprises doivent être encore développées et concentrées. Mais il y a place auprès d'elles pour des entreprises de fournitures et de services de taille moyenne, pourvu que celles-ci aient l'esprit ouvert à l'innovation et un degré convenable de spécialisation.

Le passage que je viens d'exposer renforce ce qu'on pourrait appeler l'assise économique du V<sup>e</sup> plan. Je vais maintenant parler du renforcement de son assise sociale.

Le logement fournit un trait d'union entre ces deux catégories de préoccupations, car il relève de l'économique par l'effort prioritaire de modernisation attendu de l'industrie du bâtiment, et de l'humain par la définition nécessaire de la part de logements sociaux à inscrire au V<sup>e</sup> plan. M. le Premier ministre a parlé, dans ce domaine, de « priorité des priorités » et cette expression me dispense de plus longs commentaires.

J'en viens maintenant à la croissance des revenus.

L'essai de « programmation en valeur » auquel il a été procédé consiste à fixer des orientations par grandes catégories de revenus : prestations sociales, revenus agricoles, salaires, revenus bruts des entrepreneurs individuels, etc. Par exemple, compte tenu de la loi d'orientation agricole et des perspectives ouvertes par les négociations de Bruxelles, il a été prévu non seulement une progression des revenus agricoles en valeur absolue, mais encore une revalorisation relative par rapport à d'autres catégories.

Un problème n'a pas été abordé jusqu'à présent, celui des disparités à l'intérieur de chacune de ces grandes catégories, par exemple, à l'intérieur de la catégorie des salariés et de celle des agriculteurs. Le débat à l'Assemblée nationale a permis à M. le Premier ministre de préciser sur ce point les intentions du Gouvernement.

Comment se pose le problème ?

L'expansion a, dans ce domaine, deux incidences de sens contraire. D'une part, à cause des effets de rareté, elle tend à ouvrir l'éventail des rémunérations. D'autre part, elle impose et elle permet à nombre de travailleurs de s'élever dans l'échelle des qualifications.

C'est pourquoi, selon les paroles de M. le Premier ministre, « un des objectifs les plus fermes du Gouvernement est de multiplier ces promotions, d'ouvrir à tous des chances égales de les obtenir et, pour cela, d'intensifier l'effort de formation et de promotion professionnelles. Cependant, ces chances nouvelles offertes à la plupart ne nous dispensent pas d'avoir égard à la situation de ceux que les hasards de l'existence, les incidents de santé ou de carrière ont privés d'en profiter ».

Toutefois, comme l'a indiqué M. le Premier ministre, « le problème n'est pas aisé à résoudre, car s'il arrivait que des dispositions prises légitimement en faveur des bas salaires se répercutent sur l'ensemble de l'échelle des rémunérations, les disparités resteraient les mêmes, mais la stabilité serait compromise. Le Gouvernement a néanmoins l'intention d'agir dans ce sens et le manifestera dans les faits ».

En étudiant, d'ici à l'automne prochain, une programmation en valeur complétée dans ce cadre, le commissariat général du plan terminera la tâche qui lui incombe au titre du V<sup>e</sup> plan. Ainsi sera ouverte la voie à la politique des revenus qui sera mise en œuvre par le Gouvernement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966.

A cet effet, la commission des comptes de la nation, dans son examen de chaque budget économique annuel, aura à préciser les orientations concernant la programmation en valeur en les adaptant, s'il y a lieu, au cheminement réel de l'économie.

A partir de ces travaux, et après consultation de l'ensemble des partenaires sociaux, le Gouvernement formulera chaque année des recommandations sur les conditions de progression des différentes catégories de revenus.

Et je cite à nouveau le Premier ministre : « Le Gouvernement préparera la création d'une instance qui suivrait *a posteriori* l'application des recommandations ci-dessus dans un très petit nombre de cas significatifs. Cette instance ne pourrait en aucun cas porter son attention sur les seuls salaires, mais devrait au contraire considérer simultanément l'évolution des salaires, des profits et des prix, de manière à déterminer

dans quelle mesure, dans le cas d'espèce, les fruits de la productivité auraient bénéficié aux salariés, aux actionnaires et aux consommateurs, qu'il ne faut pas oublier ».

Monsieur le président, mesdames, messieurs, les indications que je viens de vous donner en dernier lieu achèvent le commentaire du rapport qui vous est soumis. Les précisions et compléments figurant dans la déclaration de M. le Premier ministre concernent à la fois l'économique et le social, dans un équilibre nécessaire entre l'un et l'autre. Il est d'ailleurs dans l'esprit de la planification française que les deux termes se répondent, et que chaque progrès vers l'efficacité soit accompagné d'un progrès vers l'équité. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

**M. Marcel Pellenc.** Le technicien a bien fait son travail. Au Gouvernement de faire le sien !

**M. le président.** La parole est à M. Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.

**M. Jean Filippi,** rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la procédure qui nous réunit nous permet, comme on vous l'a dit tout à l'heure, d'examiner les options du V<sup>e</sup> plan avant d'avoir à nous prononcer sur le plan lui-même.

Nos délibérations sur les orientations générales font suite à celles du Conseil économique et social, puis de l'Assemblée nationale et si les unes et les autres nous ont apporté des lumières, elles nous ont également apporté quelques craintes. En effet, ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale nous donne à penser, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous allez nous demander de nous prononcer par un vote unique et d'approuver les cent cinquante pages du tome II par les trois lignes du seul article du projet de loi.

Je pense cependant que ce n'est pas ce qu'a voulu le législateur de 1962 et qu'il serait dans notre fonction de ne pas nous prononcer simplement par oui ou par non. Je vois dans la méthode que vous appliquez, monsieur le secrétaire d'Etat, un reflet de cette conception purement manichéenne de la politique que j'aperçois quelquefois dans les propos de M. le Premier ministre ou même dans ceux de M. le Président de la République, selon lesquels, entre le bien et le mal, il n'y aurait rien et dans lesquels, bien entendu, le bien, ce serait vous.

Mais je ne veux pas croire que vous appliquerez cette procédure avec autant de rigueur et je veux trouver, monsieur le secrétaire d'Etat, quelque espoir dans ce qu'a dit M. Pompidou lorsqu'il a pris la parole le 24 novembre et je vais citer ses propos : « Je précise à nouveau que je n'entrerai pas, au cours de cet exposé introductif, dans les discussions relatives aux répartitions à faire à l'intérieur de la consommation ou, des emplois généraux. D'abord, parce que nous sommes encore au stade des orientations et que cette répartition se fera dans la phase ultérieure et notamment à la lumière de vos débats ».

C'est ce que vous avez fait dans une certaine mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'Assemblée nationale et je pense que c'est ce que vous ferez également ici, mais de toute façon, quelle que soit votre attitude finale, c'est en toute objectivité que je présenterai les observations qui vont suivre et cela pour trois raisons dont chacune serait suffisante.

La première, c'est que je parle ici, non pas en mon nom personnel, mais au nom d'une commission technique d'une assemblée dont vous avez certainement déjà pu mesurer la sérénité puisque le Gouvernement l'a souvent mise à l'épreuve.

En second lieu, le plan n'est pas la propriété du régime. Il est le lien entre des gouvernements et des régimes qui se succèdent et qui se succéderont à la tête du pays et son examen dans ses orientations générales comme demain, dans le plan lui-même, sera pour nous une occasion, non de juger le Gouvernement, mais d'essayer de contribuer, pour la part qui nous est laissée, à la construction de cinq ans d'avenir de la France.

Enfin, la dernière raison d'objectivité, je la trouverai dans le fait que ce plan s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966 et durera jusqu'au 31 décembre 1970.

Convenez cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette objectivité ne sera pas sans mérite puisque ces options que vous nous proposez ont déjà été refusées par les syndicats, que le Conseil économique et social ne les a approuvées que du bout des lèvres et a formulé un certain nombre de propositions à l'appui desquelles, du reste, il n'a pas toujours prévu les moyens nécessaires à l'équilibre. Enfin, à l'Assemblée nationale elle-même, les réserves ne sont pas venues seulement de l'opposition, car, si j'en crois la presse, les plus spectaculaires et les plus percutantes étaient celles de certains membres de votre majorité.

Mais cette objectivité me permettra de rendre un hommage au travail accompli par le Commissariat général du plan, à sa très haute qualité technique et à sa probité intellectuelle que nous avons l'occasion d'apprécier depuis de longues années.



Grâce au plan, tel qu'il est conçu rue Martignac, c'est une éthique nouvelle qui se dégage à mes yeux dans la vie économique de la nation.

Le plan ne se borne pas à modeler pour ainsi dire le visage économique et social de la France. Il tend également, dans une certaine mesure, à en transformer la figure morale. Déjà, il a largement contribué à substituer un dynamisme ordonné au malthusianisme qui a longtemps prévalu dans le comportement de nos entreprises, et il tend à écarter la recherche exclusive du profit immédiat par la perspective de finalités collectives, sans pourtant porter atteinte à la liberté de chacun. A long terme, son ambition me paraît être très haute, celle de faire triompher en France une certaine conception de la société et c'est une innovation caractéristique à cet égard que celle des « réflexions pour 1985 » qui tentent de répondre à la question que chacun de nous se pose ou doit se poser : quelle France voulons-nous bâtir, quel type de civilisation voulons-nous y construire ?

D'autres innovations nous sont proposées : des indicateurs d'alerte familièrement appelés « clignotants », d'un mot qui, par une heureuse circonstance, vient de faire son entrée à l'Académie française ; une programmation en valeur sur laquelle pourra se fonder, tout au moins en principe, votre politique de revenus ; des variantes au nombre de deux et, enfin, une étude très approfondie de l'aménagement du territoire.

Sur ces points, j'aurai l'occasion de revenir au cours de mon exposé, pour lequel je vous demande maintenant, mes chers collègues, et à vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, beaucoup de patience et beaucoup d'indulgence, car il risque d'être long et, par conséquent, peut-être ennuyeux. Mais je crois que la portée de ce débat mérite un exposé assez complet.

Il faut, en effet, que je vous rappelle quelques principes admis et quelques données de base qui constituent l'environnement du V<sup>e</sup> Plan. Sur les options, je serai plus bref, mais il me faudra examiner les moyens dont dispose le Gouvernement pour atteindre ses objectifs. Je vous apporterai enfin les conclusions de la commission des affaires économiques et du plan.

Environnement, options et moyens, sont difficiles à distinguer du reste. Ils se confondent quelquefois et toujours interfèrent. Je vous demande donc, par avance, d'excuser les redites et, si vous les décelez, les artifices de présentation. (*Sourires au banc du Gouvernement.*)

Notre V<sup>e</sup> Plan, comme ceux qui l'ont précédé, se situe d'abord dans le contexte d'une politique à moyen terme. La politique à moyen terme communément acceptée dans les pays occidentaux repose sur trois impératifs solidaires : la poursuite de l'expansion, le maintien de la stabilité et la recherche du plein emploi. C'est un lieu commun et nous pensons que le troisième gouvernement de la V<sup>e</sup> République est fidèle à ces principes.

Qu'il me soit toutefois permis de constater que lors de l'intervention à l'Assemblée nationale de M. Pompidou, le triptyque classique a été amputé du plein emploi ; j'espère que le diptyque qui en résulte n'est que le fruit d'une erreur et n'a aucune signification. C'est cependant l'oubli du Premier ministre qui m'a conduit à rappeler ce postulat sur lequel je pense que vous êtes d'accord puisque, je crois, vous l'avez vous-même mentionné dans votre exposé.

Mais dans quel contexte économique vont se situer demain les options qu'aujourd'hui vous avez définies ?

Une donnée économique d'abord : le niveau de notre production et de nos instruments de production, celui de notre population active, celui, enfin, de nos échanges extérieurs et aussi leur équilibre. Cette situation a été examinée trop souvent dans cette assemblée pour que j'y revienne, et les retards d'exécution du IV<sup>e</sup> plan y sont bien connus.

J'insisterai un peu plus, bien que vous l'avez mentionnée, sur une donnée institutionnelle : les conséquences du traité de Rome.

L'union économique, en effet, tend à priver notre Gouvernement d'un certain nombre de moyens d'action sur l'économie française, soit en les interdisant, soit en en transférant le manquement de Paris à Bruxelles.

Quant à l'union douanière, elle transforme peu à peu nos échanges au sein de la Communauté européenne en un véritable commerce intérieur, mais un commerce intérieur qui échappe à la souveraineté nationale et aux directives du plan. Ainsi se crée une sorte d'élément indépendant dont on peut mesurer l'importance puisque le montant cumulé de nos importations et de nos exportations avec les pays du Marché commun représente déjà 10 p. 100 de notre revenu national.

Cependant, ce n'est pas seulement vis-à-vis des membres de la Communauté économique européenne que nos frontières s'ouvrent. Le mouvement de libéralisation se poursuit à l'égard de l'ensemble des pays tiers à la suite de la mise en vigueur progressive du tarif extérieur commun et il le fera, demain, dans le contexte du *Kennedy Round*.

C'est pourquoi la nécessité d'équilibrer nos échanges extérieurs à la fois par une promotion de nos exportations et par le maintien de l'évolution de nos prix — je ne dis pas dans une stabilité totale, mais dans des limites compatibles avec les impératifs de la concurrence extérieure — s'impose à la planification française, non pas comme une option — en tout cas, pas comme une option nouvelle — mais bien comme une donnée de fait.

Je ne l'aurais donc pas mentionnée parmi les options si je n'avais à vous parler maintenant de ce point capital puisqu'il est l'essentiel du V<sup>e</sup> Plan, mais l'exposé magistral de M. Massé m'évitera de répéter moins bien que lui ce qu'il vous a dit tout à l'heure.

Je lui emprunterai simplement une classification en quelque sorte philosophique des options, qu'il a présentées à un moment donné dans la hiérarchie suivante : d'abord une économie de croissance, ensuite une économie de solidarité, en troisième lieu une économie de puissance vis-à-vis de laquelle se manifeste la neutralité du plan par l'indice 127-128 qui lui est réservé, c'est-à-dire celui de la production intérieure brute ; enfin une économie de consommation qui, par la force des choses et pour l'équilibre s'est trouvée moins favorisée que les autres dans ce V<sup>e</sup> plan.

Mais à cette classification, j'ajouterai la nécessité inéluctable dans laquelle s'est trouvé, dans l'évolution économique actuelle, le commissariat général au plan de proposer pour les importations et les exportations des indices élevés, 157-158 et 158-159, et je noterai que, malgré une réduction en fin de plan de la durée du travail d'une heure et demie par semaine, on ne peut pas dire que vous ayez pu vous occuper de l'économie de loisirs, je ne vous en ferai du reste pas le reproche.

Mais ce qu'il faut mettre en lumière, c'est que deux options essentielles ont échappé à la compétence du commissariat général au plan et constituent pour lui, selon l'expression même qu'il a employée, des éléments exogènes, ce sont d'abord les dépenses militaires, ensuite l'aide au tiers-monde, qui représente respectivement 5,1 et 1,5 p. 100 des emplois totaux. Nous avons là des options préalables imposées, au caractère non plus technique mais politique, et qui exercent leur influence à la fois sur le taux de l'expansion et sur la répartition des ressources.

Toutes ces options se commandent les unes les autres et il était difficile de les exposer plus clairement que vous ne l'avez fait, monsieur le commissaire général. Elles se présentent aussi, vous l'avez dit, comme une construction cohérente. Celle-ci me paraît, à première vue, plus ambitieuse dans la répartition des revenus que dans leur création. Mais, avant de porter un jugement sur elles, je vais me demander avec vous si le Gouvernement a les moyens de sa politique, s'il a les moyens de ses options.

De tout temps, les pouvoirs publics ont cherché à agir sur la conjoncture et sur les structures, mais dans ce domaine comme dans les autres, des progrès ont été faits, aussi bien dans la conception que dans les moyens, et aujourd'hui les gouvernements, et le nôtre en particulier, disposent d'un arsenal important. Ces moyens classiques vont de l'information des agents économiques à l'intervention directe et à l'incitation.

La politique monétaire peut s'appuyer aujourd'hui sur des mécanismes nouveaux qui ont démontré leur efficacité et, par ailleurs, lorsque les dépenses de l'Etat représentent 30 p. 100 du revenu national, il va de soi que la politique budgétaire et la politique financière exercent sur l'économie du pays une influence déterminante.

A cette action globale, le Gouvernement ajoute des actions spécifiques : les primes spéciales d'équipement, les bonifications d'intérêts, les prêts et les subventions accordés par le fonds de développement économique et social, les prêts du Crédit national et de la caisse des dépôts, des dégrèvements fiscaux à base économique et même, ce qui est à mes yeux plutôt une hérésie, des quasi-contrats fiscaux.

Mais, l'arsenal des armes classiques ainsi visité, le Gouvernement a-t-il vraiment les moyens de ses objectifs pour l'expansion d'abord, pour la répartition des ressources ensuite ? Il y a à cela un préalable, l'équilibre du commerce extérieur. M. Massé l'a dit tout à l'heure, ce n'est plus sur les exportations que nous pouvons agir et, à cet égard, je crois que le Gouvernement essaie, à la suite d'études sérieusement étayées, de se forger des armes nouvelles. Je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, si tout à l'heure vous pouviez nous en donner confirmation. De son rythme de croissance de 5 p. 100, l'économie aura-t-elle les rythmes ?

Pour l'équilibre de l'emploi, je n'ai pas de préoccupation et certains commentateurs du V<sup>e</sup> plan ont même considéré que l'objectif du Gouvernement était de se créer une petite armée de chômeurs de manière à lutter contre la surchauffe. La question a été posée en commission. La réponse qui nous a été donnée nous a paru valable. Quoi qu'il en soit, l'objectif affirmé dans le rapport, qui est celui du plein emploi, exige, et le

Gouvernement en est conscient, un certain nombre de choix et d'actions en vue d'influer sur le nombre des travailleurs, sur leur répartition et surtout sur leur qualification.

Le problème de la formation des travailleurs est un de ceux dont l'importance est à juste titre affirmée par le Gouvernement et c'est un fait que l'expansion économique a été récemment freinée par la pénurie de personnels qualifiés; cette pénurie explique du reste dans une certaine mesure la « surchauffe », les tendances inflationnistes dont on se plaint.

Le projet qui nous a été soumis mentionne — et je cite : « la nécessité d'une politique visant à relever les niveaux de qualification et à les adapter à l'évolution des emplois offerts ». Il précise que « le V<sup>e</sup> plan devra fournir un programme précis de développement des enseignements techniques et professionnels dans le cadre du programme d'équipement scolaire ». Les moyens ne sont pas encore précisés. Ils pourront l'être dans l'année qui vient et qui précède la mise en vigueur du V<sup>e</sup> plan.

J'espère qu'il en sera de même pour les réformes de structure; car il est fait mention de la nécessité d'encourager une concentration des entreprises industrielles, la modernisation des entreprises du bâtiment, la restructuration des exploitations agricoles, si l'on nous promet des innovations importantes dans le domaine foncier, les moyens de cette politique n'apparaissent pas encore clairement; il n'est pas encore question du problème des circuits de financement et de distribution ni de celui des lacunes administratives. Le ministre des finances et des affaires économiques a répondu sur ce point à l'Assemblée nationale, mais il l'a fait plus en ministre des finances qu'en ministre des affaires économiques, car il a parlé surtout d'équilibre budgétaire et d'intentions fiscales.

Je me permets de rappeler au troisième gouvernement de la V<sup>e</sup> République que le deuxième gouvernement, en novembre 1959, avait institué un comité — je lis le texte du décret qui le constitue : « ... chargé d'examiner les situations de fait ou de droit qui constituent d'une manière injustifiée un obstacle à l'expansion de l'économie et de proposer des réformes de nature à mettre fin à ces situations ». C'était le comité Rueff-Armand. Il a abouti à certaines conclusions. Quelques unes semblent avoir été retenues. Une action est amorcée dans leur sens, mais beaucoup d'autres apparaissent comme un catalogue oublié.

Il est vrai qu'à cette époque la difficulté la plus importante pour l'expansion n'avait pas encore pris l'acuité qu'elle connaît aujourd'hui. Je veux parler du problème de l'investissement productif. Je le ferai relativement brièvement, car je pense que le distingué rapporteur de la commission des finances vous en entretiendra tout à l'heure. Cependant, il faut rappeler que c'est une évidence reconnue — ce qui n'est pas le cas de toutes les évidences — qu'à notre époque de progrès industriel, l'investissement commande, et même, s'il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre, détermine le taux de l'expansion des différentes économies.

Or nous sommes un pays dans lequel n'existait pas le sentiment profond de la nécessité de l'investissement. L'investissement net, c'est-à-dire après déduction des amortissements nécessaires à la reconstitution de l'outillage existant, était avant la Seconde Guerre mondiale très faible et parfois négatif, et c'est la raison pour laquelle notre pays avait le taux de croissance le plus bas de l'Europe à cette époque, ce qui est confirmé par un récent rapport de la Communauté économique européenne portant sur 22 pays.

Ici, je dois rendre hommage au commissariat général au plan, et particulièrement au premier titulaire de ce poste, M. Jean Monnet, qui a su faire comprendre et accepter au lendemain de la guerre que, malgré les nécessités de la reconstruction, il fallait accroître très largement le rythme de notre investissement net. Il a eu à cette époque le courage non seulement de proclamer cette vérité, mais de donner la priorité aux industries de base par rapport aux industries de transformation, ce qui lui a valu de nombreuses critiques de la part des secteurs de l'industrie privée d'abord, et même d'un certain nombre de parlementaires.

**M. Marius Moutet.** Très bien !

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Et c'est grâce à lui que notre taux d'investissement s'est largement relevé et que notre investissement net, qui est aujourd'hui de l'ordre de 10 p. 100, est trois fois plus élevé qu'avant la guerre. C'est grâce à cela que nous avons aujourd'hui une France en progrès et en expansion.

Depuis la fin des hostilités, c'est-à-dire depuis vingt ans, notre taux d'investissement est à peu près stable, en légère progression cependant, à un niveau supérieur à celui de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, mais inférieur à celui de l'Allemagne de l'Ouest et à celui de l'Union soviétique, qui semblent consacrer plus d'un quart de leur produit intérieur brut aux investissements, alors que nous en consacrons moins d'un cinquième.

Depuis 1962, le rythme de nos investissements productifs se dégrade et la chute est particulièrement nette pour les investissements privés. Les chiffres ont souvent été cités; je les reprends cependant: en 1961, nous avions une progression annuelle de 14,7 p. 100, en 1962 ce chiffre est tombé à 9,7 p. 100 et en 1963 à 2,8 p. 100. Une enquête de l'I. N. S. E. E., organisme on ne peut plus officiel, indique que, selon les chefs d'entreprise, nous serions en 1964 au niveau en valeur de 1963, c'est-à-dire, compte tenu de la hausse des prix, à un niveau en volume plus faible. Du reste, le Gouvernement est parfaitement conscient de cette situation puisque, lorsqu'il a présenté à la presse le budget de 1965, le ministre des finances a dit: « La reprise des investissements productifs est un impératif de base pour 1965 », et encore, dans la *Vie française* de vendredi dernier: « Pour assurer un taux de progression élevé en 1965, le Gouvernement devra consacrer tous ses efforts au développement des investissements productifs ».

Nous sommes parfaitement d'accord sur le but que vous vous assignez, mais nous ne pensons pas que vous en preniez les moyens. En matière d'autofinancement tout d'abord. Le taux choisi pour 1965-1970 est de 70 p. 100. Il est à la fois ambitieux et modeste: ambitieux, puisqu'il n'est actuellement que de 62 p. 100 et que le blocage des prix et la stagnation de la production industrielle ne sont évidemment pas des éléments favorables à l'autofinancement; modeste parce qu'il ne représente en somme que la moyenne des cinq dernières années et qu'il est au-dessous de celui de nos grands concurrents industriels, pour lesquels le Conseil économique a cité des chiffres qui n'ont pas été démentis: 85 p. 100 pour l'Angleterre et 98 p. 100 pour les Etats-Unis.

Mes chers collègues, votre commission des affaires économiques a trouvé une des raisons de la régression de l'autofinancement dans une décision prise par le Gouvernement en 1959. En effet, cette année-là, le Gouvernement a supprimé, en matière d'amortissement, la revalorisation annuelle des actifs qui était appliquée auparavant, de telle sorte qu'aujourd'hui les amortissements sont calculés, non sur la valeur de remplacement, mais sur la valeur initiale.

Vous avez fait cela parce que vous avez considéré que vous aviez rétabli la stabilité monétaire et vous avez voulu, pour des raisons de prestige, supprimer tout ce qui pouvait rappeler ces temps affreux d'instabilité des prix. Malheureusement, l'instabilité des prix, même si elle est combattue maintenant et si elle est un peu moins forte depuis un an, a subsisté et il est par hypothèse plus difficile aux industriels, qui ne peuvent pas procéder à des amortissements à la valeur de remplacement, de trouver les ressources nécessaires à l'autofinancement. En supprimant l'indexation des amortissements, vous avez commis une erreur qui a eu ses répercussions sur le rythme de croissance de l'économie et sur la croissance des investissements productifs. Par conséquent, pour consacrer la stabilité d'un moment, vous avez préparé l'inflation des lendemains.

C'est pourquoi vous devriez revoir ce problème. Si l'autofinancement n'est pas tel que vous le souhaiteriez, pensez-vous pouvoir trouver la compensation, monsieur le ministre, sur le marché financier? Je ne le pense pas; de nombreuses indications vous seront sans doute données à cet égard au nom de la commission des finances et je me bornerai, à cette tribune, à formuler quelques réserves sur la politique du Gouvernement et une suggestion qui, bien évidemment, je n'ai pas d'illusions, ne sera pas suivie.

Sous des influences trop libérales, peut-être extérieures au Gouvernement, le ministre des finances a été conduit à adopter une politique trop orthodoxe et à nourrir quelques illusions sur l'ampleur que pourrait retrouver le marché financier. De toute façon, son rétablissement serait une œuvre de longue haleine et le pourcentage qu'il peut représenter dans les investissements productifs restera faible. Il vous suffit de vous reporter aux chiffres des grands pays occidentaux qui ont moins connu l'inflation que nous pour vous en rendre compte.

Dès lors, vous avez pensé qu'en supprimant l'impasse vous alliez rendre au secteur privé, pour ses emprunts, les ressources que vous-mêmes vous ne demandiez pas au marché financier. Je pense que rien ne garantit que ces ressources aillent là où vous souhaitez qu'elles se portent. C'est d'ailleurs l'avis qu'a exprimé l'O. C. D. E. dans son rapport sur la France d'août 1964.

Même si l'épargne était désireuse de s'orienter dans les voies que vous lui proposez, cela serait-il suffisant? Le problème, à mon avis, ne serait pas encore résolu car, si vous essayez de mettre à la disposition des entreprises des moyens techniques de financement grâce à la suppression de l'impasse, vous créez par cette même suppression de l'impasse un certain climat de stagnation. Et, de fait, la production industrielle ne monte plus ou presque plus. Par conséquent,

vous croyez donner aux entreprises le moyen d'investir et, en réalité, vous leur en retirez le désir.

Pour développer les investissements productifs, il faut d'abord éviter de décourager les chefs d'entreprise en maintenant leur confiance dans l'avenir, puis laisser au Trésor public le rôle de banquier qu'il joue depuis la fin de la seconde guerre, enfin donner des incitations aux investissements privés. A cet égard, vous avez certainement des intentions, mais vous ne nous les dévoilerez qu'au printemps et je ne vous demande pas de le faire aujourd'hui.

Pour que l'épargne ne se détourne pas des investissements, des placements à revenu fixe auxquels elle était autrefois si attachée, pour qu'elle soit sûre de ne pas recevoir d'intérêt négatif — c'est ma suggestion — vous devriez rétablir l'indexation. Vous l'avez supprimée pour des raisons de prestige, vous pourriez aujourd'hui, pour des raisons de prestige également, la rétablir. Vous montreriez ainsi votre confiance dans la stabilité; puisque ces indexations rétablies n'auraient pas à jouer. (*Sourires.*)

**MM. Marcel Pellenc, André Monteil et Ludovic Tron.** Très bien !

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Je souhaite que le Gouvernement ne se préoccupe pas seulement des moyens des investissements productifs, mais aussi de leur qualité et, à cet égard, quatre problèmes ont été soulevés : la recherche scientifique, la structure des entreprises, les investissements étrangers, l'orientation des investissements.

Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. Sur la recherche scientifique cela me sera très facile car mon incompetence est totale; vous en avez parlé et d'autres en reparleront avec beaucoup plus de pertinence que moi.

En ce qui concerne la structure des entreprises, je félicite votre Gouvernement d'avoir proclamé la nécessité d'atteindre le gabarit international, avec les limites et les correctifs que M. Massé a indiqués tout à l'heure j'en suis complètement d'accord.

En ce qui concerne les investissements étrangers en France, qui soulèvent des critiques de la part de l'opinion, du Parlement et même du Gouvernement, il faut être relativement nuancé, d'abord parce qu'il y a dans ce domaine des règles du jeu acceptées, comme pour le commerce extérieur, et que vous vous êtes privé du pouvoir d'interdire des opérations qui passeraient par la Bourse. Ce que vous pouvez interdire, ce sont donc des investissements directs, ceux qui, en principe, devraient être les plus favorables à notre économie.

Au surplus, serait-il bien raisonnable d'éviter que se fassent en France des investissements qui se feraient alors chez un de nos partenaires du Marché commun, de telle sorte que les marchandises viendraient chez nous sans droits de douane, mais qu'elles auraient été produites par des ouvriers d'un autre pays ?

**M. Léon Motais de Narbonne.** Très bien !

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Telles étant les limites qui s'imposent à votre action, je ne méconnais pas les dangers que peuvent avoir les investissements étrangers dans certains secteurs particulièrement sensibles ou dans ceux qui touchent à la défense nationale. Là, après avoir essayé de faire que telle entreprise en difficulté reste intégralement française, vous avez compris qu'il était plus efficace d'accepter la participation américaine et vous avez dû vous incliner devant les faits.

Si les investissements américains présentent des dangers, le meilleur moyen de les éviter — pour la première fois, je vais vous parler de l'Europe et j'y reviendrai — serait de nous unir avec nos partenaires du Marché commun pour parvenir avec eux au gabarit international et aux techniques modernes; sinon, nous risquerions de prendre du retard dans la bataille économique et ce serait grave.

Je ne vous dirai qu'un mot du contrôle des investissements, car ce n'est pas dans cette assemblée qu'il est réclamé avec vigueur. Le plan, à la fois par des moyens de conviction et d'incitation, exerce une influence heureuse sur l'orientation des investissements en France et je crains qu'un véritable contrôle des investissements ne soit plus paralysant qu'efficace.

Votre commission m'a ainsi demandé de formuler quelques réserves sur les moyens dont vous disposez pour assurer l'expansion. Elle est également assez sceptique, comme moi-même, sur les moyens nouveaux dont vous comptez vous servir pour répartir les fruits de l'expansion.

Votre moyen essentiel, c'est la politique des revenus, qui est présentée comme une grande innovation; mais cette politique me paraît avoir une origine très ancienne et j'en vois la première manifestation dans la théorie de la poule au pot d'Henri IV ! (*Sourires.*)

Mais, pour me référer à des auteurs plus modernes, je vous parlerai de M. Joseph Caillaux qui a institué un certain impôt général et progressif sur les revenus, impôt qui, depuis,

a fait des progrès auxquels son auteur ne s'attendait pas. (*Nouveaux sourires.*) Aujourd'hui, cette action primitive sur les revenus s'est amplifiée, diversifiée par l'aggravation de la fiscalité, par la politique budgétaire des transferts sociaux, par l'institution du salaire minimum interprofessionnel garanti. Ce n'est donc pas une grande nouveauté et, au moment où vous voulez l'appliquer, le pays dans lequel elle avait eu le plus de succès, la Hollande, vient de connaître dans ce domaine un terrible échec.

Aujourd'hui, en France, avez-vous ce qu'il faut pour une politique des revenus, c'est-à-dire des critères valables, des moyens efficaces et une doctrine communément acceptée ? Je crois que les critères manquent et que votre connaissance des revenus n'est pas suffisante, ni surtout égale selon les secteurs, de même que vos moyens d'action, qui sont plus efficaces vis-à-vis de certaines catégories que vis-à-vis d'autres.

Enfin, une doctrine ne me semble pas s'être encore dégagée et le véritable climat de confiance nécessaire à la mise en œuvre de cette politique des revenus n'existe pas.

Du reste, je vais me permettre de vous citer encore un texte, qui n'est pas cette fois du Gouvernement, mais de la Communauté économique européenne, texte dont j'admire l'ironie et la pertinence :

« L'attention portée aux salariés, et que justifie leur part dans l'ensemble des revenus, ne doit évidemment pas être exclusive, car le caractère plus approximatif de l'information sur les autres catégories de revenus, voire son inexistence, pourrait conduire à concentrer sur les salaires, non plus seulement l'attention, mais le poids de mesures restrictives éventuelles. »

La politique des revenus est donc pour nous un objectif vers lequel il faut tendre, mais elle ne nous apparaît pas être pour vous une réalité de demain et, pour le moment, elle apparaît aux syndicats et à une grande partie de l'opinion publique comme une simple « police des salaires ».

Autre innovation — et je n'en dirai que quelques mots — celle des clignotants, vis-à-vis de laquelle votre commission a manifesté également quelque scepticisme. Les ministres responsables de l'économie doivent avoir sur leur bureau, à échéance fixe, mensuelle, hebdomadaire, quotidienne peut-être, toute une série de statistiques qui constituent une sorte de clignotement permanent dont vous avez déjà dû user.

Quoi qu'il en soit il nous a semblé que, dans le domaine du plan comme dans celui de la conduite automobile, l'essentiel n'était pas d'avoir de bons clignotants, mais une bonne vue; c'est le souhait que nous formons pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat ! (*Sourires.*)

**M. Ludovic Tron.** Très bien !

**M. Jean Filippi, rapporteur.** Ces remarques étant faites — veuillez encore m'excuser si j'ai abusé de votre patience autant que je vous le laissais prévoir — il faut choisir. Le Gouvernement, pour faciliter notre choix, nous a offert, conformément aux engagements qu'il avait pris du reste, des variantes. Une variante faible très soigneusement chiffrée mais rejetée — elle a été appelée « variante repoussoir »; une variante forte, qui elle n'a pas été chiffrée mais qui a été rejetée peut-être avec plus de force parce qu'elle représentait une plus grande tentation.

Avez-vous été suffisamment généreux en variantes ? Je ne voudrais pas reprendre ici la querelle qui vous a été faite d'abord au Conseil économique, ensuite à l'Assemblée nationale et qui doit vous lasser. Heureusement, nous avions à notre disposition d'autres variantes : une variante qui fut présentée en commission du Conseil économique par le représentant de la confédération générale du travail et qui n'est pas allée jusqu'au débat plénier; une « petite variante » proposée à l'Assemblée nationale par M. de Tinguy du Pouët, qui elle aussi est restée en commission et enfin une variante dont la presse a beaucoup parlé, la variante « parti socialiste unifié ».

Finalement nous n'en avons retenu aucune et nous avons, à l'issue de nos travaux, éprouvé un grand sentiment d'humilité ou au moins de modestie devant les faits et les perspectives de la vie économique. Nous avons admiré la précision des pourcentages de vos options, mais nous avons pensé, à la lumière du résultat des plans précédents, sous quelque régime qu'ils aient été appliqués, qu'ils étaient du domaine des approximations et qu'ils ne pouvaient que le rester.

Sur notre horizon de modestie s'est profilé un premier coin d'ombre qui a été celui des éléments exogènes et nous nous sommes demandés si leur poids excessif n'était pas responsable et d'un certain ralentissement de l'expansion et d'un certain type de répartition des fruits de cette expansion.

Aussi, nous avons posé au Gouvernement trois questions qui étaient peut être insidieuses et que je vais me permettre de vous lire : Premièrement, quelles sont les mesures qui devraient être prises, y compris dans le domaine des structures — les données exogènes étant maintenues — pour que la variante à 5,50 p. 100 puisse être adoptée sans risques excessifs de surchauffe ? Deuxièmement, dans quelle mesure la réduction

des dépenses militaires, d'une part, d'aide au tiers monde, de l'autre, au profit des investissements productifs, la question des moyens n'étant pas pour le moment abordée, permettrait-elle une augmentation du rythme de croissance prévu? Enfin, troisième question: quelle devrait être, pour atteindre un taux de croissance de 6 p. 100, la réduction des dépenses militaires, les dépenses d'aide au tiers monde étant de leur côté réduites d'un tiers?

Vous voyez que nous avons été audacieux puisque nous avons même fait des propositions chiffrées. M. Massé nous a fournis des réponses très longues, très complexes et très pertinentes. Je ne peux pas vous les exposer, ce serait vraiment trop long, mais je dois vous dire qu'elles ont conduit votre rapporteur et votre commission à considérer que les avantages économiques à attendre d'une réduction aujourd'hui à propos des options du V<sup>e</sup> plan, des dépenses militaires et de l'aide au tiers monde n'étaient pas tels ni d'une telle ampleur qu'ils puissent justifier à eux seuls un bouleversement de notre stratégie. Dans ce domaine ce sont des considérations de défense nationale et de politique extérieure qui doivent nous guider et nous aurons l'occasion de nous prononcer sur ce point capital lors de notre très prochain débat sur la loi de programme militaire.

En attendant, nous pensons cependant que dans ce domaine exogène, pour des raisons à la fois d'économie et d'efficacité, nous aimerions que le Gouvernement s'orientât vers une défense européenne, d'une part, et vers une coopération occidentale à l'égard du tiers monde, d'autre part.

Mais, sans même tenir compte d'un éventuel partage de ces dépenses, le taux d'expansion de 5 p. 100 nous a paru moins difficile à dépasser que le Gouvernement et le commissaire général du plan ne le supposent. En effet, en lisant, puisque je ne l'ai pas écouté, ce que disait M. Pompidou à l'Assemblée nationale, j'ai retenu qu'il a dit ceci: « Notons qu'à ce rythme le niveau de vie des Français doublerait en seize ans environ, ce qui n'a jamais été réalisé sur une période aussi longue dans le passé. » Je crois du reste qu'il a voulu dire « aussi courte ». En tout cas si je me réfère à ce passé, je constate qu'entre 1954 et 1964, période pendant laquelle la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République se sont partagés les responsabilités, la production intérieure brute a précisément doublé. Comme la consommation des ménages a suivi ce rythme, le niveau de vie a dû doubler lui aussi.

Jne ne profiterai pas des erreurs du Premier ministre pour minimiser les difficultés de M. Massé. Il reconnaîtra sans doute que ce V<sup>e</sup> plan bénéficie d'éléments plus favorables que les autres: que la montée des jeunes, l'intégration des rapatriés d'Algérie, la modernisation de notre agriculture, le dynamisme de notre industrie doivent aider à une forte expansion. Comme, au surplus, les hypothèses de productivité sont très prudentes, puisque vous retez le chiffre de 4,4 p. 100 contre 4,6 p. 100 pendant le plan précédent; comme, en matière de productivité, nous sommes à peu près au même niveau relatif vis-à-vis des Etats-Unis qu'avant la guerre, des progrès sont possibles, pour lesquels les crédits ne devront pas être ménagés, et je forme quelque espoir dans ce domaine.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques a considéré que si elle ne pouvait pas, dans l'état actuel de ses moyens, de ses connaissances et dans le temps qui lui était imparti, vous fixer un nouveau taux d'expansion, elle pouvait vous inviter à la rechercher et pour l'affectation de cette branche « optionnelle » d'expansion elle a voulu faire une ouverture sociale, non pas simplement parce qu'elle avait bon cœur, mais parce qu'elle avait bonne mémoire et qu'elle se souvenait que, pendant le IV<sup>e</sup> plan, alors que vous aviez assigné à la consommation des ménages un rythme d'accroissement égal à celui de l'expansion, ce rythme avait été dépassé de près de 1,5 p. 100, je crois.

Il lui a donc semblé non seulement nécessaire mais réaliste d'affecter cette tranche « optionnelle » aux salariés. C'est la raison pour laquelle, à la fin de mon rapport écrit vous trouverez un amendement dont il est, je crois, inutile que je lise le texte, vous en ayant résumé l'esprit.

Nous ne nous dissimulons pas, monsieur le secrétaire d'Etat — ce sera, enfin, ma conclusion — que nous vous proposons un objectif économique difficile et une option sociale qui peut-être ne sera pas la vôtre. De toute façon, une volonté très ferme et une politique très vigoureuse vous seront nécessaires même pour réaliser les objectifs que vous vous êtes fixés. La vigilance des gouvernements qui auront la charge de la France — ce ne sera peut-être pas toujours vous! — de 1965 à 1970 ne devra jamais être en défaut car ce V<sup>e</sup> plan est menacé et peut-être même miné à l'intérieur par des contradictions.

J'y vois, pour ma part, six contradictions: trois internes et trois externes. Les voici:

Première contradiction: à l'inverse d'une théorie professée, récemment mais avec beaucoup d'éclat, par M. le ministre des

finances, la masse budgétaire — vous ne nous l'avez pas caché et vous avez été très objectif — augmentera plus vite que le produit intérieur brut. C'est un point qui, compte tenu des déclarations du ministre des finances et des injonctions récentes de la Communauté économique européenne, me paraît capital et je pense que tout à l'heure le distingué rapporteur de la commission des finances y insistera.

Deuxième contradiction: de l'augmentation trop rapide des dépenses publiques découle une augmentation de la pression fiscale. Je crois avoir lu dans votre rapport que la pression directe passerait de 7 à 8 p. 100 pour les ménages. Sur ce point, la contradiction me paraît être avec ce qu'a dit, je crois, M. le ministre des finances à l'Assemblée nationale.

Troisième contradiction: stabilité globale des prix, d'une part; hausse des tarifs des services publics, des prix agricoles et des loyers de l'autre. La baisse de 1 p. 100 des prix industriels que vous prévoyez en compensation se produira-t-elle? Vous m'avez démontré par des chiffres que c'était une hypothèse cohérente et qu'elle était compatible avec le taux de 70 p. 100 d'autofinancement. Elle est cohérente, mais pour moi elle n'est pas vraisemblable.

Maintenant, les contradictions externes. Première contradiction, c'est le plan de stabilisation qui, s'il devait se prolonger, risquerait de porter atteinte au taux de croissance que vous vous êtes fixé; et compte tenu de l'influence, classique, de la rue de Rivoli, l'impératif de la stabilité ne compromettra-t-il pas celui de l'expansion?

Deuxième contradiction externe, le Gouvernement veut-il la planification ou la « déplanification »? Ce que vous avez dit tout à l'heure était à cet égard plutôt rassurant et je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps le Président de la République parlait d'« ardues obligations ». Mais cette doctrine est-elle toujours en honneur? N'y a-t-il pas un certain retour à des théories libérales, particulièrement en matière de financement? N'a-t-on pas pour la notion de marché un respect qu'elle ne me paraît pas mériter, parce que les véritables marchés, on en trouve surtout dans les livres d'économie politique; et dans cette planification souple que pratique, jusqu'à présent avec succès, la France, marché et plan, M. Massé l'a dit tout à l'heure, doivent coexister? Ne voulez-vous pas demander trop au marché et pas assez au plan?

Mon inquiétude à cet égard me paraît rejoindre celle de M. Michel Debré puisqu'à l'Assemblée nationale il a proposé à son successeur et, par personne interposée, à M. Massé et à vous-même, une véritable panoplie de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre le V<sup>e</sup> plan.

Voici enfin ma troisième contradiction externe et, si je conclus, non pas sur la France, mais sur l'Europe, n'y voyez pas la manifestation d'une idée fixe, mais la conséquence de la corrélation qui doit exister entre l'exécution du V<sup>e</sup> Plan et les progrès du Marché commun. Comment, en effet, pourraient se concilier la planification française et l'absence de programmation à l'échelle européenne? Une programmation s'insère dans la logique du Marché commun puisqu'il s'agit de créer une spécialisation pour profiter du vaste marché nouveau, puisque cette spécialisation devrait impliquer une certaine coordination des investissements et que cette coordination devrait découler d'une confrontation des prévisions, aussi bien pour les investissements privés que publics, ce qui permettrait une meilleure répartition de ressources financières qui, chez nos partenaires comme chez nous, sont toujours limitées par rapport aux besoins et aux désirs. Cette programmation serait aussi nécessaire pour mettre en œuvre les politiques communes en matière d'agriculture, de transports et d'énergie qui requièrent les unes et les autres une perspective globale de l'économie communautaire.

Malgré cette logique du Marché commun, malheureusement, les propositions formulées par la commission au mois d'octobre 1962, n'ont pas été suivies. Le mot de planification a été écarté, le mot de programmation n'a pas été accepté et la seule décision a été la création du comité de politique à long terme. J'espère que l'action de M. Massé convaincra nos partenaires dans ce domaine, car, si ce comité ne nous permet pas de réaliser rapidement quelques progrès dans le sens de la programmation européenne, l'exécution du V<sup>e</sup> Plan sera très difficile et peut-être n'y aura-t-il pas de VI<sup>e</sup> Plan.

En effet, la mise en œuvre du Marché commun est déjà trop avancée pour qu'à son stade actuel, ses effets ne se fassent pas sentir sur l'exécution du V<sup>e</sup> Plan et, même si vous aviez l'intention — mais j'espère que vous ne l'avez pas et nous le saurons le 15 décembre — de paralyser le Marché commun en pratiquant la politique de la chaise vide, vous n'échapperiez pas aux conséquences du Marché commun et vous n'avez plus, vis-à-vis du plan français, qu'une issue, la marche en avant vers une programmation européenne.

Mais ce ne sera suffisant et ce ne sera même possible que s'il y a, entre les membres de la Communauté, des rela-



tions, non d'adversaires, mais de partenaires, que si réapparaît un esprit européen sans lequel le Marché commun serait sans âme et par conséquent sans force, que si renaît une perspective d'intégration politique.

En définitive, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est des progrès de l'Europe, donc dans une large mesure de votre politique européenne que dépendra le succès du V<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Houdet, rapporteur pour avis de la commission des finances.

**M. Roger Houdet,** rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, pour la cinquième fois la France va essayer de prévoir et de suivre le développement de son économie dans un plan, quinquennal cette fois, qui va définir les actions publiques et privées nécessaires pour continuer l'accroissement du niveau de vie de la nation, rechercher un plus juste équilibre et un accroissement du niveau de vie lui-même entre les différentes classes sociales et professionnelles, avec un étalement plus cohérent des activités économiques sur l'ensemble du territoire national.

Si les I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup> plans furent décidés sans consultation du Parlement, sur de simples décrets, le II<sup>e</sup> plan fut soumis tardivement à notre examen après deux ans d'application. Les détails du IV<sup>e</sup> plan furent discutés par le Parlement dans sa première session de 1962, c'est-à-dire seulement six mois après son début. Mais, lors de ces débats, la procédure de présentation dans une forme nouvelle fut évoquée.

Le V<sup>e</sup> plan sera donc examiné par cette procédure nouvelle à deux stades. Pour la première fois, nous sommes appelés à intervenir au niveau des grandes options en application de l'article 2 de la loi du 4 août 1962. Je voudrais rappeler, après M. le secrétaire d'Etat, que l'initiative de cette procédure revient à notre commission des finances. Elle avait, à l'époque, retenu une suggestion de notre collègue Armengaud, suggestion acceptée par le Gouvernement dans notre séance du 12 juillet 1962, après une déclaration de M. le Premier ministre que je tiens à rappeler pour vous remettre en mémoire la procédure d'approbation :

« Il va de soi qu'à partir du moment où il s'agit d'un projet de loi, la Constitution et les règlements des Assemblées s'appliquent en matière de vote d'un tel projet.

« Toutefois, je crois qu'il faut faire part à tous de nos intentions et préciser qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre général et non d'un projet de loi particulier qui, partant de cinq lignes, finirait par avoir deux volumes à force d'amendements qui, les uns après les autres, définiraient non pas les orientations générales, mais tous les points de ce que sera le futur plan ».

Le document qui nous est présenté, reprenant cette déclaration, précise bien que le rapport sur les options ne saurait être le plan lui-même. Les directives que le Gouvernement se propose d'adresser au commissariat général pour la suite des travaux ne seront arrêtées qu'après les débats parlementaires et compte tenu de leurs enseignements.

Dans la procédure ainsi définie, le Sénat espère que le Gouvernement voudra bien, comme à l'Assemblée nationale, retenir les enseignements apportés par le Sénat par une déclaration portant sur les directives nouvelles destinées au commissaire général du plan.

Le rapport qui nous est soumis pose deux questions liminaires : un nouveau plan est-il utile et est-il possible dans une économie d'un niveau élevé ? Le commissaire du plan y répond affirmativement.

Votre commission le croit aussi. Le plan est utile parce qu'il prépare la France à l'entrée définitive dans un monde économique élargi et répond ainsi à l'amendement ajouté par le Parlement à la loi d'approbation du traité de Rome sur la préparation de notre économie. Il est utile, parce qu'il nous permettra sans doute de persuader nos partenaires européens, comme le disait tout à l'heure le distingué rapporteur de la commission des affaires économiques, au sein du comité européen de politique économique à moyen terme de nous suivre dans cette voie de planification, au moins dans le sens des études de marchés, comme la plupart d'entre eux la conçoivent à ce jour.

Le plan est possible même dans une économie plus abondante, plus diversifiée, mais aussi plus ouverte aux actions extérieures échappant à notre contrôle. Il est possible si le Gouvernement suit strictement la proposition du commissaire général qui déclare : « Acceptant les faits, mais non les fatalités, le plan se définira par une volonté de réaction à l'événement ». Sa possibilité dépend donc en grande partie de la volonté gouvernementale.

C'est dans cette hypothèse que votre commission a examiné les possibilités de réussite ou d'échec des options sur la base desquelles, après la caution parlementaire, le Gouvernement don-

nera ses directives pour l'élaboration du plan lui-même qui nous sera soumis l'an prochain.

Votre commission veut tout d'abord rendre hommage à M. le commissaire général Pierre Massé pour la haute qualité du rapport qu'il a établi et où il a essayé, comme il le disait lui-même à l'Assemblée nationale, de « faire apparaître les lumières sans dissimuler les ombres ».

Ce document est complété par un rapport de la commission nationale d'aménagement du territoire qui, pour n'être qu'une annexe à la présentation des options du plan, nous paraît toutefois le situer avec clarté dans l'espace géographique de son application.

J'espère, mes chers collègues, que vous aurez eu le temps de prendre connaissance de cet important document, en renouvelant le regret que les délais d'examen qui nous ont été laissés soient trop courts et se confondent avec ceux d'une session budgétaire particulièrement chargée. Dans cet espoir et à la suite des remarquables rapports écrit et oral de M. Filippi, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, je serai bref et je rapporterai particulièrement l'avis de votre commission des finances sur les trois équilibres financiers qui conditionnent à son avis la réussite du plan.

Le projet du V<sup>e</sup> plan fait état de quatre innovations techniques importantes.

En s'en tenant au « plan glissant » traditionnel sans en venir au « plan revolving » comme il était conseillé, on prévoit des indicateurs d'alerte ou, pour employer une image moderne, des « clignotants » qui signaleront à l'exécutif, soit les seuils inflationnistes par la hausse des prix, la dégradation de la balance commerciale, l'accroissement de la masse monétaire, soit les seuils récessionnistes par le chômage. Ces indicateurs de zones critiques obligent l'exécutif à un changement de sa politique dans des conditions d'information, plus favorables, à l'incitation des agents économiques à plus de dynamisme ou au contraire à plus de modération. Dans l'éventualité de ces changements, le Parlement en sera-t-il saisi *a priori* ou aura-t-il seulement à les connaître *a posteriori* lors des examens budgétaires ? Votre commission aimerait qu'une précision de la procédure lui soit donnée sur ce point.

La deuxième innovation réside dans un essai de programmation en valeur. Cette dernière présente un double intérêt : un intérêt monétaire, s'assurer que l'exécution du plan ne s'effectue pas au détriment de la stabilité du franc, en d'autres termes, que ce plan n'est pas en partie financé par l'inflation, puis un intérêt social : faire en sorte que les fruits de l'expansion soient équitablement répartis entre les groupes socio-professionnels.

Un essai de prospective à longue échéance est tenté pour la première fois.

Le plan quinquennal, objectif à moyen terme, a été situé dans une période plus longue puisqu'il s'étend jusqu'à l'horizon 1985, période pour laquelle on a tenté d'appréhender les lignes de forces économiques et au terme de laquelle, d'après les prévisions, le niveau de vie des citoyens devrait avoir doublé.

Enfin, la régionalisation du plan, évoquée seulement au IV<sup>e</sup> plan, s'effectuera *a priori*, cette fois, et non *a posteriori*. Il est prévu, en effet, une consultation des organismes régionaux en cours d'élaboration, notamment les commissions de développement économique régional qui viennent d'être installées dans la plupart des régions de programme. Le dessein du Gouvernement est ainsi bien marqué de faire coïncider plus étroitement l'approche régionale avec l'approche sectorielle.

Mais il est aussi, mesdames, messieurs, une innovation qui rend beaucoup plus difficile notre examen, qui le rend même très difficile, ainsi que notre discussion : les dépenses de défense nationale et celles de l'aide extérieure ont été introduites dans les calculs, bien sûr, mais en forme de postulat. Elles n'ont pas été évaluées compte tenu de la puissance économique et de la croissance, mais posées comme une obligation autour de laquelle doivent s'organiser les autres données économiques. Ainsi, dans les fruits de l'expansion, la priorité des priorités leur a été réservée.

L'aide aux pays sous-développés absorbera 1,5 p. 100 de la production intérieure brute, ainsi que l'indiquait la commission Jeanneney. Ce taux représente 1,78 p. 100 du produit national brut français, contre seulement 0,88 p. 100 pour l'Allemagne, 0,72 p. 100 pour les Etats-Unis et 0,66 p. 100 pour le Royaume-Uni.

La consommation des administrations militaires atteindra en 1970 l'indice 134-135 ; cette progression sera compensée par une déflation des effectifs qui ramènera les dépenses de personnel à l'indice 117, de telle sorte qu'au total, les dépenses militaires évolueront au même rythme que la production intérieure brute, soit 127/128.

Le Premier ministre a donné à l'Assemblée nationale l'assurance qu'elles seraient maintenues dans « une enveloppe » inextensible. Nous enregistrons cette déclaration avec l'espoir

que les faits ne la démentiront pas, mais il est à craindre, en revanche, que cette enveloppe soit incompressible quand bien même des accidents de conjoncture devraient amener les Gouvernements futurs à ralentir la croissance de la dépense publique.

C'est donc à partir de cette donnée que nous devons examiner comment évolueront les autres composantes de la vie économique. Je les résume rapidement.

Sur le développement des ressources, à la vérité, le Parlement n'a pas à choisir entre plusieurs taux de croissance de la production intérieure brute, puisque la seule variante (+ 5 p. 100) a fait l'objet d'une étude approfondie : c'est, nous dit-on, la seule qui permette à la fois d'éviter les risques de surchauffe et les risques de sous-emploi.

Au-delà nous nous heurterions à la loi des rendements décroissants ; nous devrions prévoir des transferts d'hommes beaucoup plus importants et beaucoup plus coûteux puisqu'il faudrait de nouvelles structures d'accueil ; nous connaîtrions des surenchères provoquées par la plus grande rareté des facteurs de la production.

M. Massé nous a indiqué il y a un instant qu'un taux de croissance plus fort entraînerait au départ une réduction plus forte de la consommation probablement difficile à obtenir au bénéfice nécessaire de cet investissement supplémentaire. MM. Massé et Filippi se sont assez expliqués à cette tribune, je n'y insiste donc pas.

En deçà de ce taux de 5 p. 100 se produirait une marge de sous-emploi difficilement appréciable, peut-être même du chômage, et les équilibres relatifs à la répartition seraient plus serrés.

Le taux retenu, qui correspond à une progression de 4,7 p. 100 du produit national brut peut d'ailleurs être considéré comme élevé puisqu'au cours de la même période, le rythme de l'expansion selon les prévisions atteindra 4,2 p. 100 en Allemagne, 5,85 p. 100 en Italie, 4,6 p. 100 aux Pays-Bas, 4,4 p. 100 aux Etats-Unis et 3,3 p. 100 seulement en Grande-Bretagne.

A l'Assemblée nationale, M. le ministre des finances a même déclaré que la Commission économique européenne avait estimé ce taux de 5 p. 100 trop élevé.

Une fois prélevée la part des dépenses militaires et de l'aide extérieure, la plus-value sera affectée à la consommation des ménages qui croît moins vite que la production intérieure brute puisqu'en fin de plan elle atteindra l'indice 124/125 ; à l'investissement productif qui progressera au même rythme que la production intérieure brute : indice 127/128 ; aux emplois généraux dont le bond en avant très important portera l'indice 139/140, ce dont nous nous félicitons.

Par ailleurs, le commerce extérieur sera équilibré, l'équilibre doit être un objectif, précise le rapport, et non une simple prévision. C'est donc pour le Gouvernement une obligation impérative. Cet équilibre général s'effectuera, indique le rapport, dans la recherche de la vérité des prix, notamment en ce qui concerne le prix des loyers et les tarifs des services publics.

Pour juger des possibilités d'atteinte et de poursuite des options présentées, il faut examiner le contexte économique et social dans lequel le V<sup>e</sup> plan prend son départ. En effet, une exécution conforme aux objectifs dépend de la solidité des bases de leur assiette et de l'importance des incertitudes qui peuvent la compromettre.

La situation économique de départ n'est pas aussi favorable qu'elle était lors du lancement du IV<sup>e</sup> plan. La poussée inflationniste qui a nécessité la mise en place d'un plan de stabilisation et perturbé l'exécution de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> plan est contenue, mais non éliminée ; de ce fait, le V<sup>e</sup> plan supportera une hypothèque résiduelle.

La balance commerciale n'a cessé de se dégrader au fur et à mesure qu'était grignotée la marge de sécurité donnée par la dévaluation de décembre 1958. De positif, le solde de nos échanges avec l'étranger est devenu négatif en 1963.

La compétitivité des entreprises industrielles du secteur privé s'est détériorée ; le taux de croissance de l'investissement productif est allé s'amenuisant jusqu'en 1963 pour se relever quelque peu cette année. Je ne vous citerai pas les chiffres, M. Filippi vous les a indiqués.

Parallèlement, la part des investissements couverts par l'autofinancement a décliné chaque année. Elle est passée de 83,3 p. 100 en 1959 à 76,4 p. 100 en 1960 pour tomber à 61,9 p. 100 en 1963.

En même temps, la productivité s'essouffle puisque son taux, qui avait été de 4,9 p. 100 par homme-année entre 1950 et 1960 a été ramené à 4,6 p. 100 pour la période 1960-1965 et qu'il ne sera plus que de 4,4 p. 100 au cours du V<sup>e</sup> plan.

La part faite à la recherche, par son insuffisance, explique aussi cette dégradation : elle n'absorbe chez nous que 1,5 p. 100 du produit national brut contre 2,3 p. 100 en Angleterre et 3,03 p. 100 aux Etats-Unis. Le déficit de notre balance « brevets et licences » s'accroît chaque année.

Le revenu agricole n'a cessé de se dégrader tout au long du IV<sup>e</sup> plan ; ce phénomène est d'ailleurs reconnu par les auteurs du V<sup>e</sup> plan, qui prévoient un « rattrapage » de 2 p. 100 par an, ce qui ne peut manquer d'influencer la programmation en valeur du futur plan pour les autres bénéficiaires.

Une flambée de spéculation a compromis le marché foncier, renchérissant les investissements et plus particulièrement le logement, à telle enseigne que, joint aux récentes restrictions financières en matière d'aide au logement, l'apport personnel dans une opération d'accession à la propriété est devenu d'une importance telle que nombre de candidats constructeurs se trouvent éliminés et que depuis six mois la valeur des loyers dans les immeubles neufs ne correspond plus aux possibilités financières des candidats locataires.

Dans la prévision de construction de 470.000 logements par an, tient-on compte du retard pris par le logement social ? Nous souhaitons, sur ce point, recevoir tous apaisements.

J'ouvre ici une parenthèse pour exprimer à M. le commissaire général l'étonnement que j'ai ressenti lorsque je l'ai entendu déclarer que la prévision du plan — 470.000 logements par an — correspondait à la prévision 1985 incluse dans le rapport de la commission nationale d'aménagement du territoire qui, elle, est de 10 millions en vingt ans. Il y a là une progression géométrique, et non pas arithmétique, qui nous semble particulièrement dangereuse.

Par ailleurs, de nombreuses incertitudes se sont accrues par rapport au passé. La plus évidente — et M. le rapporteur Filippi s'en est expliqué tout à l'heure — concerne l'influence de l'extérieur, que l'on ne peut que subir.

En 1970, les barrières douanières auront cessé de se dresser entre les Etats de l'Europe des Six, et peut-être même — je suis toujours optimiste — avant, si l'adoption d'une politique agricole commune permet d'accélérer les opérations de désarmement douanier dans les autres domaines. De plus, une plus proche issue du « Kennedy Round » nous exposera davantage à la concurrence de toutes les nations industrielles de l'Occident sans qu'il soit possible aux planificateurs, dans les deux cas, de chiffrer l'impact de ces mesures. Le désarmement contingentaire, notamment, peut nous amener un gonflement non contrôlable des importations.

Une seconde incertitude est relative au financement des investissements et résulte de la volonté délibérée du Gouvernement, manifestée encore dans le budget de 1965 que nous venons d'examiner, de cesser de faire jouer au Trésor public le rôle d'un banquier chargé de convertir l'épargne liquide en placements à long terme.

Autre aléa possible, il se pourrait que la main-d'œuvre n'atteigne pas le niveau souhaitable pour assurer une progression de la production au taux de 5 p. 100 l'an. En effet, l'apport étranger peut être moins fort que prévu — et nous subissons déjà la concurrence de l'Allemagne et de la Suisse ; l'apport de l'agriculture peut être inférieur aux 115.000 unités annuelles — et il est à souhaiter que ce chiffre ne soit pas atteint, puisque la preuve sera ainsi apportée que la loi d'orientation agricole aura eu pour effet la revalorisation du revenu agricole et que la réforme des structures aura atteint son but.

Nous devons considérer aussi sérieusement que les besoins d'énergie ne seront couverts qu'à concurrence de 50 p. 100 par la production nationale : c'est dire la dépendance dans laquelle nous risquons de nous trouver par rapport à l'étranger.

Ainsi, du fait d'incertitudes plus grandes, de bases de départ moins solides et malgré des objectifs moins ambitieux, le V<sup>e</sup> plan se présente dans des conditions moins favorables que le IV<sup>e</sup>.

Sans doute, les objectifs physiques peuvent-ils toujours être atteints, au moins en ce qui concerne la production et les investissements publics. Mais la programmation en valeur introduit une donnée supplémentaire, la stabilité monétaire, ce qui exclut un des modes de financement indirects possibles : l'inflation.

Se pose donc invariablement le problème des équilibres financiers sur lequel votre commission des finances s'est particulièrement penchée.

Dans l'hypothèse d'une stabilité des prix, trois équilibres doivent nécessairement être réalisés : celui des recettes et des dépenses publiques, celui de l'épargne et de l'investissement, celui de nos comptes extérieurs.

Dans les documents qui nous sont transmis, l'équilibre des finances publiques est évoqué, mais non chiffré.

Cet équilibre concerne l'Etat — c'est-à-dire le budget général — les collectivités locales — départements et communes — et il nous a paru légitime d'y inclure les différents régimes de sécurité sociale ; en un mot, c'est le compte Administrations de la comptabilité nationale dont ces trois secteurs constituent l'essentiel.

L'examen des chiffres de ce compte montre qu'en dépenses, un poste seulement, celui des salaires, a la même progression

que la production intérieure brute. Pour tous les autres, prestations sociales, consommation, équipements, les indices de croissance s'étalant entre 36/37 et 54/55, et sont donc supérieurs de plus de 10 points à ceux de la production intérieure brute.

Il existe évidemment à une probabilité d'une croissance de la dépense publique plus rapide que celle de la production. Par suite, un déséquilibre budgétaire est à craindre, car, du côté des recettes, les cotisations sociales évolueront parallèlement à la masse salariale, et pas autrement, c'est-à-dire à la production intérieure brute, puisque le plan pose comme condition une stabilité des taux afin de ne pas surcharger les coûts de production.

En ce qui concerne les rentrées fiscales, et à fiscalité inchangée, bien entendu, elles devraient progresser au même rythme que la production : un peu moins vite pour toutes les impositions liées à l'évolution de la production, la T. V. A. notamment, puisque on veut compenser les hausses des produits agricoles, des services publics et des loyers par des baisses sur le prix des produits industriels ; un peu plus vite pour l'impôt sur le revenu qui, lui, est progressif mais qui ne compte que pour 8 p. 100 dans l'ensemble des ressources.

Nous devons donc nous demander si la croissance probable de la dépense publique n'est pas excessive. Elle sera, soyons-en persuadés, supérieure à la croissance de la production. Or, rappelons avec insistance que votre commission des finances depuis des années, la commission économique européenne par la voix de M. Marjolin en janvier 1963, ont placé à la première place des causes de l'inflation, un excès de la demande publique.

En bref, le plan tel qu'il est conçu renferme des germes d'inflation certains si l'équilibre complet des recettes et des dépenses n'est pas réalisé. L'hypothèse de départ posée par les auteurs du plan est la suivante : en aucun cas les budgets futurs ne doivent se présenter en déficit.

Etant donné que les dépenses progresseront plus vite que les recettes, deux conditions sont dès lors posées.

En premier lieu, faut-il rogner dans la masse des dépenses ? Il nous semble interdit de toucher aux dépenses improductives que constituent la consommation des administrations militaires et l'aide extérieure.

On ne peut évidemment amputer les dépenses d'assistance puisque l'aspect social propre d'un plan c'est, en corrigeant l'effet automatique des mécanismes économiques, de faire bénéficier les déshérités de la prospérité générale.

Les économies ne peuvent donc porter que sur les subventions économiques. Les concours apportés aux entreprises et services publics seront réduits, ce qui se traduira par une hausse des tarifs ou l'institution de prestations nouvelles. L'opération « vérité des prix », qui est certes nécessaire, risque de rallumer la psychose d'inflation et de créer un climat social défavorable au développement du plan.

La réduction des subventions sociales portera sur les régimes de sécurité sociale qui devront s'équilibrer à nouveau sans apport de l'Etat. Mais le plan est muet sur les moyens d'y parvenir. Va-t-on réduire les prestations, comprimer les marges des pharmaciens, fixer les honoraires des médecins, contrôler l'industrie pharmaceutique, revenir au plan Armand-Eueff que citait tout à l'heure M. Filippi ?

Fera-t-on sur le budget propre des économies portant sur les investissements ? De nouvelles débudgétisations sont-elles à prévoir concernant les entreprises nationales et surtout le financement des H. L. M. ? Le mouvement amorcé depuis plusieurs budgets doit-il aller s'amplifiant ? Cela nous inquiète.

En second lieu, il ne peut être question de pratiquer au cours du plan une politique de détente fiscale puisque dans les recettes du compte Administration on se refuse dès maintenant et pour des raisons valables à augmenter le taux des cotisations sociales : dans le contexte du plan, aucune réduction n'est prévue du taux des taxes fiscales.

Comment, dès lors, sera-t-il possible d'apporter les allègements fiscaux qui seraient susceptibles — à condition de ne pas être introduits à doses homéopathiques car il est un seuil au dessous duquel ils sont inefficaces — de favoriser l'épargne investie, d'accroître la capacité d'autofinancement des entreprises portée à 70 p. 100, de favoriser les concentrations de sociétés ?

Monsieur le commissaire au plan, la commission des finances partage vos craintes quand vous dites : « L'objectif de stabilité interdisant, plus fortement que par le passé, de fonder nos plans sur une perspective de déficit des finances publiques, l'équilibre du budget posera un des problèmes les plus importants et les plus difficiles de l'élaboration du V<sup>e</sup> plan ».

Ce qui sera vrai pour le budget de l'Etat, le sera aussi pour le budget de la sécurité sociale et les budgets des collectivités locales. A l'heure actuelle nos collectivités locales ont le plus grand mal à se procurer les moyens de financer leurs investissements. Leur situation ne fera qu'empirer puisqu'elles supporteront une large part du poids des équipements collectifs dont on a prévu qu'en 1970 ils atteindraient l'indice 154-155, ce qui

nous semble très favorable au développement de nos communes mais dangereux pour leurs budgets.

Elles ne pourront donc y parvenir qu'à deux conditions : une réforme de la fiscalité locale qui tienne compte de deux nécessités, d'une part, évaluer les recettes parallèlement à l'activité économique et aux charges en résultant et assurer l'indépendance totale de nos collectivités — à ce titre, la substitution de la T. V. A. à la taxe locale répond à la première condition : elle semble être exclue par la seconde ; d'autre part, un concours plus important de l'Etat puisque le Plan est l'affaire de la nation : soit par un relèvement du taux des subventions pour les équipements collectifs, soit par la prise en charge totale par l'Etat de certaines dépenses d'intérêt national que supportent actuellement nos budgets locaux comme les dépenses d'enseignement ou de santé publique.

Sur le premier point, M. le Premier ministre a laissé espérer à l'Assemblée nationale le dépôt d'un projet de loi sur la réforme des finances locales qui serait discuté lors de notre prochaine session. Ce projet devra être conçu pour permettre la réalisation des objectifs du Plan quant aux équipements collectifs communaux et départementaux. Si l'on augmente ceux-ci — et nous le souhaitons — il faut nécessairement augmenter nos ressources locales.

Si l'équilibre des finances publiques pose un problème redoutable, celui de l'investissement et de l'épargne ne l'est pas moins.

Qui épargne ? Les entreprises par leurs marges d'autofinancement, les administrations par l'impôt, les ménages qui ne consomment pas l'intégralité de leurs revenus.

On sait déjà que l'épargne des administrations sera progressivement limitée à la couverture de quelques investissements publics, les autres étant, année par année, débudgétisés.

On ne doit donc plus compter que sur l'épargne des entreprises et l'épargne des ménages.

La capacité d'autofinancement est représentée par la somme dont peut disposer une entreprise une fois qu'elle a retiré de son prix de vente son prix de revient, l'impôt sur les bénéfices et le dividende distribué à ses actionnaires.

Le taux de l'autofinancement doit être relevé de 60 à 70 p. 100.

Or, il est exclu pour les industriels de majorer les prix de vente ; ceux-ci doivent même baisser de 1,1 p. 100 pour compenser les hausses inévitables des prix agricoles, des loyers et des tarifs des services publics. Il n'est pas possible de laminer davantage les dividendes si l'on veut redonner vie au marché des capitaux, assurer l'émission d'actions nouvelles et persuader le souscripteur qu'il doit tirer un revenu et non rechercher un gain de pure spéculation.

Le Gouvernement pourrait agir sur les charges fiscales en allégeant leur taux de quelques points — le voudra-t-il ? — ou encore en donnant la possibilité d'exclure, en totalité ou en partie, du bénéfice imposable les sommes remployées dans des investissements prioritaires.

L'entreprise, de son côté, devra, pour rester compétitive, comprimer ses prix de revient et elle ne le pourra que par un accroissement de son taux de productivité plus rapide que l'accroissement de ses charges salariales. Le premier devrait atteindre, selon les prévisions du plan, une moyenne annuelle de 4,4 p. 100, et le second ne descendra pas, dans la meilleure des hypothèses, au-dessous de 3,5 p. 100.

La marge est très faible. Aussi, une grave incertitude subsiste-t-elle quant à la possibilité d'atteindre le taux d'autofinancement de 70 p. 100. Serait-il atteint que se poserait un autre problème que le rapport ne résoud pas : comment éviter que l'autofinancement ne s'applique à des investissements somptuaires et improductifs et soit ainsi gaspillé sans profit pour la nation ?

D'où un contrôle libéral à exercer, mais pour les investissements productifs, une incitation fiscale à réserver aux investissements prioritaires, notamment le logement.

La constitution de l'épargne des ménages se heurte à de multiples obstacles.

En effet, cette épargne est sollicitée actuellement par le logement personnel — compte tenu des hausses de prix, l'apport personnel devient de plus en plus élevé — par des équipements non productifs, notamment ceux qui sont liés à la notion de loisirs, par la tentation récente et connue d'opérations spéculatives qui ne sont pas créatrices de richesse.

Il faut donc collecter ce qui reste et qui répugne à s'investir à long terme, préférant la liquidité des bons du Trésor, des comptes d'épargne ou des comptes bancaires puisque l'épargnant redoute par-dessus tout de subir une nouvelle et profonde érosion monétaire.

Comment obtenir cette conversion des liquidités en placement à long terme ?

Le plan n'a pas précisé les moyens les plus favorables. Qui peut être chargé de cette conversion ?

L'Etat s'y refuse désormais, laissant ce soin à la caisse des dépôts et consignations pour ce qui concerne les sommes collectées par les caisses d'épargne, où il serait souhaitable de relever le plafond des dépôts individuels pour bénéficier de plein du réseau extrêmement serré des caisses locales ou postales et de la confiance que leur témoigne la masse des petits et moyens épargnants.

En l'état actuel de la réglementation, cette pratique est interdite aux banques de dépôts. Cette interdiction peut-elle être levée ? Une étude sur ce point serait nécessaire.

Comment amènera-t-on l'épargnant à souscrire aux emprunts obligataires ? La stabilité monétaire devrait y contribuer, mais il faut d'abord provoquer un changement complet de comportement.

En attendant, nous ne voyons que deux modes d'incitation : par des allègements fiscaux qui s'ajouteraient à ceux que contient la dernière loi de finances, mais qui seraient orientés vers des besoins prioritaires, notamment, si l'on veut diriger l'épargne, vers la construction de logements, secteur où, sans doute, l'ajustement entre l'investissement et l'épargne aura le plus de difficultés à s'effectuer ; par le retour, comme le souhaitait M. le rapporteur de la commission des affaires économiques, à l'indexation qui apporterait au prêteur une garantie beaucoup plus qu'une sécurité, puisque la stabilité doit être maintenue. Cependant, cette garantie l'inciterait certainement à couvrir ses emprunts.

Il faut enfin persuader les entreprises qu'il est de l'intérêt général de procéder à des augmentations de capital plutôt que de faire appel à des concours étrangers. En effet, la libération entre pays occidentaux des mouvements de capitaux limite les possibilités de contrôle du Gouvernement. Il n'est pas souhaitable de voir les capitaux des pays tiers s'installer chez nos partenaires de la Communauté. Par contre, cet apport de capitaux étrangers lié à un apport technique et scientifique ne doit pas être rejeté car il nous permettra de rattraper en partie notre retard dans la compétitivité par la qualité et l'innovation.

Ce sera l'œuvre importante de la commission financière du plan que préside M. le commissaire général que de procéder à ces études. Mais votre commission des finances appelle l'attention du Gouvernement sur cet équilibre de l'investissement et de l'épargne, condition essentielle de la création des moyens physiques eux-mêmes indispensables à la réalisation du plan.

Enfin, l'équilibre de nos comptes extérieurs — à la vérité, ce n'est pas un équilibre car l'objectif à atteindre est un léger suréquilibre permanent permettant de financer l'aide au tiers monde — portera sur les mouvements de capitaux et sur les biens et services.

Bien que le flux des capitaux étrangers ait persisté jusqu'en 1964, il ne faut pas perdre de vue qu'il peut s'interrompre. Les économistes ont constaté qu'il procède par vagues. C'est ainsi qu'un mouvement semblable s'est produit au cours de la période 1925-1929 et qu'à ce flux a succédé un reflux générateur de crise.

Par ailleurs, ces capitaux étrangers, qui ont indéniablement poussé notre économie en amenant avec eux des techniques nouvelles, prennent un caractère impérialiste lorsqu'ils s'investissent dans les secteurs de pointe, compromettant ainsi notre indépendance économique. Il n'est pas sûr que la recherche du profit qui est leur but coïncide toujours avec l'intérêt national tel qu'il est défini par le plan. Il n'est pas sûr non plus que l'apport de capitaux étrangers puisse permettre de garder un équilibre souhaitable entre les entreprises d'une même branche. Il faut penser aussi que les capitaux français, libérés de toute entrave dans le cadre du Marché commun, peuvent s'investir librement hors du territoire national s'ils y trouvent leur compte. Le retour à la situation, limitée géographiquement cette fois, connue avant 1914, peut-il être envisagé ou craint ?

C'est donc la rubrique « Biens et services » qui doit retenir notre attention comme elle a d'ailleurs retenu celle des auteurs du plan et, plus que la croissance respective des importations et des exportations, la réalisation d'un équilibre doit constituer un « objectif fondamental ».

Tout retour au protectionnisme étant exclu, les pouvoirs publics auront de moins en moins de prise sur l'importation et en 1970, les barrières douanières auront cessé d'exister entre les pays du Marché commun et seront fortement abaissées vis-à-vis des pays tiers.

Il semble qu'en ce qui concerne la promotion des exportations, la décision échappe moins complètement à l'Etat car l'accroissement des ventes à l'extérieur, prévu à raison de 10 p. 100 l'an, s'effectuera grâce : à l'organisation de réseaux commerciaux qui doivent trouver l'appui des conseillers commerciaux ; à la stabilité de nos prix, sinon à leur baisse, et l'on a vu que l'intervention de l'Etat peut être déterminante en la matière par le volume de la dépense publique qui doit se moduler en fonction de la conjoncture, par les incitations fiscales susceptibles de provoquer

la concentration de nos entreprises et leur modernisation ; surtout à la qualité et à la nouveauté de nos produits, d'où pour la puissance publique le devoir d'aiguillonner la recherche et son développement.

La recherche pourrait bien être ainsi « la priorité des priorités », car il est anormal que dans les comptes extérieurs d'une nation qui se veut forte et indépendante, la balance du produit de l'intelligence de ses hommes et du développement de leurs inventions soit de plus en plus déficitaire.

Je suis sûr que le président de la commission des affaires culturelles ne manquera pas, dans un instant, de faire préciser par le Gouvernement ce point important.

Après avoir examiné le problème financier qui se pose à l'équilibre sectoriel voulu par le V<sup>e</sup> plan, votre commission des finances, à la suite d'une audition du président de la commission nationale de l'aménagement du territoire, M. Philippe Lamour, a considéré également les incitations financières qui conditionnent l'équilibre géographique recherché par le plan.

Les options relatives à l'aménagement du territoire constituent une des caractéristiques principales du V<sup>e</sup> plan. Devant leur caractère ambitieux, on peut se demander si les moyens de financement nécessaires à leur réalisation vont être trouvés.

La réforme du système d'aides et d'incitations financières et fiscales au développement régional intervenue en 1964 semble très insuffisante.

Le champ d'application de ce système est limité puisqu'il s'applique à l'objectif d'industrialisation de l'Ouest et de certaines zones où se pose le problème de la modernisation et de la conversion.

En outre, bien que par souci d'efficacité, on ait concentré les aides les plus importantes dans les régions où le développement est le plus nécessaire, on peut se demander si cela suffira pour y accroître partiellement le nombre des implantations industrielles.

Ainsi, la patente et les droits de mutation, dont l'exonération est prévue en cas de décentralisation, ne constituent pas à elles seules les charges les plus lourdes pour les entreprises. Il faut trouver des incitations plus directes. Il est nécessaire d'admettre que l'aménagement du territoire ne peut être conçu comme résultant de la seule décentralisation industrielle. Celle-ci, essentiellement quantitative, favorise les initiatives privées sans apporter aux régions déprimées la garantie d'être dotées d'industries motrices pour leur développement. La création des complexes industriels qui, en cas de crise d'une branche de production, permettrait le reclassement local de la main-d'œuvre, doit être envisagée.

La définition de telles industries et complexes pour chaque région reste à établir, car le plan ne nous les apporte pas.

L'aménagement du territoire suppose également un effort considérable en faveur des équipements collectifs, notamment ses infrastructures de transports et de télécommunications et des logements, qui conditionnent fondamentalement la vie des régions. Sans ces équipements, la mobilité des industries et de la main-d'œuvre restera insuffisante.

Or, le financement des équipements collectifs incombe pour 48 p. 100 à l'Etat et pour 52 p. 100 aux collectivités locales. Les recettes correspondantes de celles-ci sont constituées pour 22 p. 100 par des subventions budgétaires et pour 55 p. 100 par des emprunts.

Nous avons examiné tout à l'heure les charges que feront supporter les équipements collectifs aux budgets de nos collectivités locales. Nous n'y reviendrons pas.

Le financement de l'industrialisation dans les régions en cours de transformation pose, plus généralement, des problèmes dont la solution reste à trouver. En effet, les mutations se produisent précisément à cause d'une insuffisance de développement qui implique des difficultés de financement. On voit mal, dans ces conditions, comment les entreprises des régions déprimées pourraient atteindre l'objectif d'un autofinancement à 70 p. 100.

Votre commission des finances tend à renouveler l'hommage rendu par les rapporteurs à M. le commissaire général du plan pour son rapport si riche dans sa présentation, si pondéré dans l'appréciation de ces options et si objectif dans la présentation de celles dont on lui a laissé le choix.

Elle regrette que la possibilité ne soit pas laissée au Parlement d'un plus large choix qui lui aurait permis de programmer à l'avance les fruits de l'expansion d'après le volume même de celle-ci et de ne pas conditionner le plan, ce qui le charge d'incertitude, à une appréciation préalable d'une partie de ces fruits à des emplois déterminés quel que soit le volume de cette expansion.

Votre commission vous propose toutefois d'adopter le projet de loi portant approbation du rapport sur les options du V<sup>e</sup> plan avec l'espoir que, suivant la procédure adoptée à l'Assemblée nationale, le Gouvernement, par votre déclaration, monsieur le secrétaire d'Etat, complètera les directives à donner au commissaire général du plan, par les indications suivantes que nous soumettons au Sénat.



Premièrement, veiller à l'équilibre des finances locales en faisant coïncider la progression des recettes des collectivités locales et l'aménagement de leurs possibilités d'emprunt avec l'accroissement des équipements collectifs prévus au V<sup>e</sup> plan, en transférant au budget de l'Etat les dépenses d'intérêt national telles que les dépenses d'enseignement et de santé publique que les collectivités locales doivent actuellement supporter.

Deuxièmement, dans le sens de l'amendement déposé par la commission des affaires économiques et du plan, procéder à un rattrapage des rémunérations de la fonction publique et du secteur para-public, ce rattrapage étant couvert par un accroissement de la productivité des services à provenir de la simplification et des formalités administratives.

Troisièmement, favoriser l'autofinancement des industries et des entreprises travaillant pour l'Etat et les collectivités locales par l'accélération du versement des participations directes et indirectes de l'Etat.

Quatrièmement, faciliter les investissements collectifs financés par l'épargne privée, par des allègements fiscaux sur les capitaux investis dans les secteurs essentiellement prioritaires, notamment dans celui du logement.

Cinquièmement, apporter tous allègements à la solution du problème foncier en vue de faciliter l'implantation d'immeubles à usage d'habitation, d'équipements collectifs et d'industries à implanter.

Nous espérons, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement voudra bien retenir ces suggestions de la commission des finances. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Avant que la parole soit donnée à M. Menu, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, je pense que le Sénat voudra suspendre sa séance pendant quelques instants? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quinze minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la présentation du V<sup>e</sup> plan.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

**M. Roger Menu, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Parlement, après le Conseil économique et social, doit se prononcer sur les grandes options du V<sup>e</sup> Plan. Des choix vont être confirmés ou modifiés qui engageront pour de nombreuses années le destin économique de la France et influenceront d'une manière décisive sur les conditions de vie des Français.

Il n'est sans doute pas de meilleur thème que le plan à offrir aux grands dialogues entre les gouvernants et la nation. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la nouvelle procédure de discussion actuellement mise en œuvre et qui répond à une demande de notre Assemblée.

Pour la première fois, le Conseil économique et social, puis le Parlement sont appelés à se prononcer non plus sur le contenu d'un plan, mais sur les orientations et les principales options qui en commandent la préparation. Ainsi, députés et sénateurs, c'est-à-dire les représentants élus de la population, peuvent exprimer leurs préférences sur l'avenir du pays. C'est une étape sur la voie de la démocratie économique. Il semble qu'elle soit irréversible et qu'il sera difficile de revenir aux méthodes antérieures.

Théoriquement, tout cela est très bien, mais chaque organisme ou institution consulté : commissions, Conseil économique et social, Parlement, a tout lieu de se plaindre des délais trop restreints qui lui sont consentis pour l'examen d'un texte aussi important. Le Sénat ne dispose que de quelques jours. Cette insuffisance est certes compensée par la valeur, la compétence et le dynamisme des services de nos commissions auxquels il convient de rendre hommage. Mais la précipitation n'en reste pas moins déplorable.

Cela se complique encore du fait que le volumineux rapport qui nous est soumis se présente dans un style parfois savoureux, mais combien technique, où l'homme politique discerne mal les subtilités cachées.

C'est ainsi que se pose la question précise de déterminer le rôle imparti à l'administration, aux organes administratifs (commissions professionnelle, commissions régionales, Conseil économique et social) et ensuite aux élus, car la planification met en jeu les instances administratives, économiques et politiques.

La préparation et la surveillance de l'exécution du plan est à la charge de la petite équipe du commissariat général au plan. Elle est peu nombreuse et de haute qualité, ce qui lui assure compétence et rapidité. Nous devons lui rendre le meilleur hommage.

C'est le commissariat général au plan qui pose les hypothèses globales du progrès et consulte les experts de chaque branche professionnelle. Il est en dialogue permanent avec les ministères et établit, sur les directives très générales du Gouvernement, le plan tel qu'il est proposé au Parlement.

Le commissariat au plan doit rechercher quelle est, selon lui, l'hypothèse optimum et la proposer comme telle au pays ; ceci est incontestable. Il doit ainsi élargir dans l'infini des combinaisons possibles et présenter sous une forme simple les choix politiques et non les discussions techniques. Mais il ne doit pas éluder le débat en dissimulant pratiquement que, sur certains points importants, plusieurs solutions sont techniquement acceptables et que ces solutions imposent des choix politiques qui relèvent directement de la représentation nationale.

Si la discussion est franche et ouverte, le plan sera sans doute plus difficile à mettre au point. Cependant il est nécessaire qu'il exprime non les choix d'un petit nombre d'experts, mais la volonté nationale. C'est ainsi qu'intervient le rôle des élus.

Que demande-t-on aux élus dans ce débat ? Apparemment de donner le feu vert. On leur présente un document plein d'intérêt qui prouve que l'avenir du pays est envisagé avec sérieux, dynamisme et une vive conscience des problèmes posés. Mais donne-t-on aux parlementaires les véritables moyens de juger le plan, éventuellement de l'amender ? Le métier politique n'est pas de refaire le travail de l'expert, c'est de trancher les options quand celles-ci sont très clairement posées. Nous craignons qu'il n'en soit pas toujours ainsi, lorsque le Parlement est placé dans l'obligation morale d'accepter ou de rejeter en bloc le rapport.

La question est posée de savoir si, dans le temps présent, un plan est utile et encore possible. Pour nous, en 1965, un plan est incontestablement utile et possible. Mais puisqu'il n'annonce pas seulement le probable et qu'il exprime le souhaitable, nous devons être particulièrement attentifs à ses options et à leurs conséquences dans le secteur qui nous préoccupe le plus : le domaine social.

Un plan se doit, en effet, de prévoir le cadre et les moyens d'une expansion économique, mais aussi l'utilisation des fruits de cette expansion, selon une hiérarchie qui évite le désordre. Ici intervient la notion de finalité du plan selon les conceptions que l'on a des impératifs économiques et d'une meilleure justice sociale.

Un premier choix est à faire entre l'économie de besoins et l'économie de profits. Si nous donnons la préférence à la première, ce qui est notre cas, cela implique que nous porterons référence non seulement à des valeurs économiques, mais aussi à des valeurs sociales et politiques jugées supérieures.

Mais une économie mue exclusivement par la volonté de satisfaire des besoins se livrerait certainement à une tyrannie matérialiste exigeante et avilissante. Pour éviter une démission de l'homme et de la société devant des besoins individuels ou collectifs, la référence à des valeurs transcendantes est indispensable. Une économie de besoins implique un certain nombre de disciplines et de contraintes qui doivent s'exercer dans le respect des règles d'une démocratie économique.

Une économie de besoins doit être une économie consciente, une économie d'adhésion, une économie de l'effort et non une économie de luxe et d'abandon.

La réalité est qu'il convient de définir une économie pour notre temps. Notre postulat de départ est l'existence de priorités essentielles qu'il appartient à l'autorité publique de fixer et dont elle doit garantir ensuite la cohérence et le respect.

C'est pourquoi mon plan est nécessaire afin de fixer, au-delà des vues trop courtes et égoïtes des consommateurs individuels, des objectifs prioritaires assignés par les impératifs nationaux et internationaux, par les exigences du développement à long terme de la nation, par la nécessité de répondre aux besoins collectifs non solvables et aux besoins de la solidarité nationale. Dans ces conditions, le plan ne peut pas être une simple étude de marché ; il doit être l'instrument d'une action volontaire, directrice et réformatrice qui permette de garantir les objectifs que la nation se sera fixés. La mise en place du Marché commun ne doit pas nous faire renoncer à cette politique de planification active, mais c'est au niveau de l'Europe qu'il faudra probablement situer les organismes nécessaires pour fixer les objectifs prioritaires et en garantir l'exécution.

Quoi qu'il en soit, le plan reste encore un mystère pour le Français moyen. Et pourtant c'est lui qui dessine l'avenir du pays. C'est un peu l'horoscope de tous les Français dont il va influencer la vie quotidienne de 1966 à 1970.

Que sera la vie en 1970 pour les 51 millions de Français de l'époque ?

Qui ne s'est posé cette question au moins une fois avec un mélange d'inquiétude et de ravissement : « Que sera la vie dans cinq ans ? » se demande-t-on lorsque la caravane des vacanciers se rue sur les routes ; lorsque éclate, mille fois répétée sur les panneaux publicitaires, l'annonce d'un nouveau produit ; lorsque

se dresse sur les toits la forêt des antennes de télévision... 1970 cela semble un monde lointain et irréel et cependant si proche et déjà différent. Il est possible cependant d'en préciser certains aspects, comme celui de la consommation des ménages, grâce aux documents de l'I. N. S. E. E.

D'après les prévisions, 9 p. 100 des dépenses seront consacrées aux loisirs et à la culture (contre 7,3 p. 100 en 1950) ; il y aura 12 millions de voitures en France et la télévision sera présente dans trois quarts des foyers. Cependant les dépenses médicales seront accrues de 130 p. 100 et beaucoup d'autres problèmes se poseront encore. Le phénomène majeur qui ressort de cette étude est la progression constante des niveaux de vie. En 1970, le ménage français, disposant d'un budget plus élevé, vivra mieux et aussi autrement. Il aura, en effet, des préoccupations et des centres d'intérêts bien différents de ceux d'il y a seulement dix ans, qui justifieront leur satisfaction avec une insistance toujours accrue.

C'est le temps des questions : 1970 sera-t-il le temps du bonheur ? Ce ne sont pas les chiffres qui pourront le révéler. Le temps du bien-être alors ? Peut-être, mais encore ce bien-être n'ira-t-il pas sans inconvénients : les changements des tendances de la consommation, tels qu'on peut les prévoir aujourd'hui, poseront demain bien des problèmes.

Comment écoulera-t-on les surplus agricoles qu'aura provoqués le développement très modéré de la demande en matière d'alimentation ? Comment les administrations feront-elles face aux charges accrues que leur imposeront les soins médicaux en nombre plus grand et d'un coût plus élevé ? Comment fera-t-on circuler 12 millions de voitures ? Comment luttera-t-on contre le temps gaspillé dans les déplacements urbains ? Comment utilisera-t-on les temps de loisirs ? Comment créera-t-on un style de vie dans les nouveaux ensembles des villes ou de leur voisinage ?

Les questions n'en finissent pas ; et pourtant, pour leur trouver une réponse, pour permettre à ces hommes plus riches de vivre vraiment mieux, pour autoriser le bonheur de l'individu au sein d'une société envahissante, il ne nous reste que cinq ans, cinq petites années...

Ainsi, le V<sup>e</sup> plan doit non seulement dessiner la progression du niveau de vie des Français jusqu'en 1970, mais encore tracer un schéma qui ait quelque valeur ; pour ce faire les planificateurs ont essayé de se placer dans une perspective plus lointaine. Ils ont imaginé le Français de 1985.

En effet, depuis 1962, un groupe d'économistes, de savants, de médecins, de sociologues, de syndicalistes a eu pour mission de rassembler les éléments d'une perspective 1985. Il est normal de s'en inspirer car, à cette échelle, la possibilité d'une option sur les formes de la société future s'ouvre plus clairement.

D'après ce groupe d'études, la France de 1985 aura de 57 à 60 millions d'habitants ; elle comptera moitié moins de paysans et le mouvement d'urbanisation ira en s'accroissant. Elle présentera un niveau de vie double du présent, comptera 20 millions de voitures et 5 fois plus de bacheliers. Il est intéressant d'ouvrir cette fenêtre sur l'avenir.

Le groupe d'études a même essayé de représenter d'une façon imagée ce que pourrait être en 1985 le bébé qui naît aujourd'hui. Il aura vingt ans. Après avoir été à l'école jusqu'à dix-huit ans, il travaillera quarante heures par semaine ; si c'est à Paris, il habitera peut-être Dijon ou ailleurs, une heure d'aérotrain lui permettant de rejoindre son bureau le matin et de rentrer chez lui le soir. Son niveau de vie sera deux fois supérieur au nôtre. Il continuera d'étudier tout en travaillant, tellement les techniques changeront vite. Sa voiture (les trois quarts des familles auront une automobile et beaucoup en posséderont deux) fonctionnera peut-être sur piles pour éviter d'empoisonner l'atmosphère, de même que, pour la même raison, son logement sera souvent chauffé à l'électricité.

Telle est la vie promise en 1985 au jeune Français né aujourd'hui. Apparemment comblé de biens matériels, ce jeune homme n'en sera pas pour autant satisfait ; il subira un état de dépendance à l'égard d'une publicité qui lui imposera des besoins dans une hiérarchie plus rigide des revenus, des métiers où ses loisirs eux-mêmes dépendront de l'équipement culturel qui l'environnera. Perdu dans des villes trop grandes, dans des emplois trop anonymes, dans des familles dispersées par le travail, il sera menacé de crises d'angoisse et de dépression.

Et tout cela avant 20 ans ! Un avenir lointain et pourtant si proche. Pour mesurer la proximité de l'échéance songeons qu'il y a vingt ans c'était la Libération... c'était hier.

Certes, cette projection sur l'avenir est indispensable si l'on ne veut pas commettre de grossières erreurs. Mais elle est évidemment fragile, heureusement peut-être...

Quelles sont les données générales du plan ? Nous les rappellerons à grands traits pour ne pas doubler l'exposé si complet que nous a fait notre excellent rapporteur M. Jean Filippi. Il convient de remarquer tout d'abord que le Gouvernement n'a

pas définitivement choisi. Il consulte ; mais il propose : tout d'abord, une croissance globale de 5 p. 100 par an, soit 27 à 28 p. 100 pour les cinq années, en regard des 5,5 p. 100, objectif du IV<sup>e</sup> plan, et 5,3 p. 100 d'après les prévisions actuelles de réalisations.

Ces taux proposés, comment seront répartis les fruits de l'expansion ? Priorité à l'exportation. Il s'agit d'assurer sans déséquilibre la croissance nécessaire des importations. Priorité d'autre part à l'investissement sur la consommation privée : le premier s'accroîtra de 27,5 p. 100, la seconde de 24,5 p. 100, soit 19 p. 100 par habitant compte tenu de l'accroissement de la population. Priorité, enfin, à tous les emplois généraux — croissance de 39 à 40 p. 100 — par rapport à la consommation privée ; 35 p. 100 aux équipements militaires ; 34 p. 100 pour le logement : le rythme annuel de construction serait porté à 470.000 logements en fin de période contre 375.000 au début ; chiffre le plus élevé, 54,5 p. 100 pour les équipements collectifs, écoles, hôpitaux, recherches, téléphone, routes, urbanisme à la charge pour une bonne partie des administrations civiles qui verront ainsi augmenter leur consommation de 37,5 p. 100.

Il s'agit d'une option majeure et le rapport indique : « Les équipements collectifs assument des fonctions essentielles dans une société, où, de plus en plus, les hommes travaillent ensemble, circulent ensemble et vivent ensemble ».

Cette reconnaissance d'une certaine socialisation de la société n'est pas pour nous déplaire, mais les Français partageront-ils cette conviction ?

« Il faudra, poursuit le rapport, une action continue et cohérente pour obtenir la ratification de ce choix par l'ensemble des comportements individuels. »

Nous avons à nous prononcer sur des orientations du plan et nous savons que celles-ci ne sont pas le plan mais qu'elles le préfigurent dans ses grandes lignes. C'est pourquoi nous formulerons des questions en souhaitant que le Gouvernement veuille bien en tenir compte.

A l'intérieur du schéma proposé par le pouvoir, aucun problème ne devra être considéré comme tabou, mais sans perdre de vue que tout se tient dans un plan.

Les dépenses militaires, elles aussi sont sujettes à discussion, même si leur seule réduction n'est pas une solution miracle. Enfin certains progrès de l'intervention publique peuvent être légitimement et raisonnablement envisagés.

Est-ce à dire qu'en récusant la position du Gouvernement sur ces points, on échappe à l'obligation de choisir ? Serait-il possible de se donner à la fois une croissance très rapide de la production et une réduction substantielle du temps de travail ? Peut-on esquiver tout dilemme entre équipements collectifs et consommation privée ? Si l'on veut accroître le revenu des agriculteurs, peut-on garantir une semblable augmentation à d'autres catégories ? Autant de questions qui méritent d'être posées.

La commission des affaires sociales du Sénat pense que le développement économique doit être au service de l'homme et permettre une meilleure justice sociale. Elle n'ignore pas les contingences extérieures et intérieures, financières et autres. Elle mesure la complexité des choses et l'interdépendance des problèmes. Elle ne s'est penchée, cependant — tel est son devoir — que sur les aspects sociaux du plan que nous allons maintenant examiner.

A travers les chiffres, les tableaux, les graphiques, les raisonnements complexes qui constituent la substance du rapport d'orientation sur le V<sup>e</sup> plan, il n'y a en réalité qu'une seule question posée aux Français : quelle France voulez-vous pour 1970 ?

Au demeurant, cela est une bonne illustration de ce que sera de plus en plus la vie politique : utiliser le présent à préparer l'avenir, avec tout l'appareil que les techniques modernes mettent à notre disposition. Le changement dans les habitudes françaises ne sera pas facile car il est tellement plus commode de faire, au jour le jour, les petits compromis qui permettent de vivre sans trop se demander s'ils engagent l'avenir...

L'appétit de consommation des Français s'oriente facilement dans trois directions : d'abord le désir de vivre mieux, individuellement ; ensuite celui de disposer d'équipements collectifs nombreux et modernes ; enfin celui d'être garantis contre la maladie et protégés dans la vieillesse.

Mais deux contraintes limitent ces impératifs de base : ce sont les crédits employés aux dépenses d'armement et à l'aide extérieure. Dans le plan, cela se trouve posé sous la forme de « postulats » définis par le Gouvernement seul.

L'ensemble des dépenses militaires, évaluées en fonction du second programme militaire couvrant la période 1965-1970, représenterait en 1970, d'après le projet, un pourcentage de la production intérieure brute équivalant à celui de 1964. Toutefois, ce pourcentage a été largement supérieur au rythme

initialement prévu : les achats des administrations militaires ont été portés, de 1960 à 1965, à l'indice 163 et devront encore s'accroître d'ici 1970. De plus, les travaux militaires réalisés par le commissariat à l'énergie atomique ne sont pas compris dans la consommation des administrations militaires, mais leur progression, nous le savons, est extrêmement rapide.

L'aide aux pays sous-développés est fixée à 1,50 p. 100 du produit intérieur brut, pourcentage déjà atteint en 1960.

Dans l'état actuel des choses, la France reste le pays du monde qui apporte à l'aide aux pays sous-développés et aux pays en voie de développement la plus forte contribution par tête d'habitant.

Nous savons que, quelle que soit sa forme, la défense coûte cher, mais nous constatons que le programme militaire concernant « la force de frappe nationale » dispose des ressources humaines et matérielles qui devraient normalement être affectées à la recherche scientifique et autres investissements collectifs indispensables à l'avenir de la nation.

**M. Bernard Chochoy.** C'est très juste !

**M. Roger Menu,** rapporteur pour avis. Nous savons aussi que, dans le monde actuel, il n'est pas possible d'ignorer le retard où vit toute une partie d'humanité sous-développée.

Fait-on suffisamment ou trop dans ces deux domaines ? Il n'appartenait certes pas aux fonctionnaires du plan de trancher ce genre de postulats politiques. Mais, en revanche, ce devrait être le rôle des parlementaires d'en discuter avant que le pays ne soit profondément engagé.

Il faudrait expliquer clairement entre quelles hypothèses on peut choisir en matière de montant et de répartition des dépenses pour la défense nationale. De même, il faudrait indiquer entre quelles hypothèses on peut choisir la forme et le volume de l'aide à apporter aux pays sous-développés.

A titre personnel, je souhaite que les pays riches et toutes les nations du monde entendent l'appel que le pape Paul VI lançait récemment :

« Puissent les nations cesser la course aux armements et consacrer en revanche leurs ressources et leurs énergies à l'assistance fraternelle aux pays en voie de développement. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux autres bancs.*) Puissent chaque nation ayant des pensées de paix et non d'affliction et de guerre consacrer fût-ce une partie de ses dépenses militaires à un grand fonds mondial pour la solution des nombreux problèmes qui se posent pour tant de déshérités : alimentation, vêtements, logement, soins médicaux ».

Après de longues délibérations, votre commission des affaires sociales s'est ralliée à l'hypothèse de croissance proposée, c'est-à-dire une progression de la production intérieure brute de 27 à 28 p. 100 en cinq ans correspondant à un taux annuel avoisinant 5 p. 100.

En rappelant que le taux de croissance retenu pour le IV<sup>e</sup> plan était de 5,5 p. 100, nous marquons notre souhait que soit envisagée une évolution qui nous rapprocherait de ce taux si les circonstances le permettaient. Cela supposerait bien sûr un accroissement du progrès continu dans l'efficacité des facteurs fondamentaux de la production : hommes, capital, technique, ce qui n'est peut-être pas irréalisable.

En ce qui concerne les variantes, il ne nous est guère laissé de choix. Elles n'ont pas été précisées quant à leur contenu et à leurs modalités d'une manière telle que nous soyons réellement en mesure de savoir si le pays placé en leur présence n'aurait pas accepté telle ou telle d'entre elles. Or, croyons-nous, plusieurs politiques économiques sont possibles, avec des moyens différents qui permettraient d'atteindre des objectifs également différents.

La marge entre les inflexions imaginables n'est pas étroite au point de supprimer toute liberté de choix au Parlement et au Gouvernement. S'il en était autrement, qu'aurions-nous à faire ici ? Ce débat serait inutile. A vrai dire, l'esquisse du plan n'est pas ce qu'elle prétend être. Elle tend à imposer les choix retenus par les experts. Le chapitre « Variantes » démontre à peu près qu'aucune variante n'est possible.

Or les vraies variantes existent. Elles ont certainement été discutées entre les experts, mais elles sont tenues cachées dans les travaux préparatoires. Nous aurions voulu les voir expliciter. Il nous a été indiqué qu'une réduction d'un point et demi de la consommation des administrations militaires permettrait d'augmenter de plus d'un point la progression des équipements collectifs.

La notion nouvelle des « indicateurs d'alerte » ou « clignotants » nous paraît intéressante. Ils peuvent servir de garde-fou, mais à condition de se déclencher à temps, ce dont nous ne sommes pas pleinement assurés. Leur rôle sera d'indiquer la nécessité de réagir contre les faits nouveaux qui risqueraient de perturber l'exécution d'un plan. C'est une bonne chose, mais dans quel sens réagira-t-on ? Telle est la question posée.

Au sujet des équipements collectifs, le rapport présentant les options du V<sup>e</sup> plan insiste sur l'importance qui doit être accor-

dée à la consommation collective. Votre commission des affaires sociales en est pleinement convaincue.

Toutefois, le rapport n'entre pas dans le détail de la ventilation interne des équipements collectifs en dehors de ce qui est proposé pour le logement. Il aurait dû indiquer la part affectée à chaque catégorie : enseignement, équipement sanitaire et social, équipement culturel, etc.

Il n'entre pas dans le champ de cet avis de nous préoccuper du logement malgré l'aspect indiscutablement social que présente sa dramatique insuffisance. Votre commission des affaires économiques est spécialement compétente sur ce point et nous ne désirons pas empiéter sur ses prérogatives.

Nous rappelons simplement que le logement fait l'objet de dispositions spéciales, extérieures aux équipements collectifs. L'indice 134-135 lui est affecté et nous donnons notre accord, comme à une évidence indiscutable, à la « supériorité » que les débats de l'Assemblée nationale lui ont reconnue. Dans cet ensemble, le logement social financé sur fonds publics nous paraît l'essentiel.

Nous ne nous prononcerons pas non plus ici sur les priorités à donner à l'enseignement, à l'urbanisme, à l'aménagement rural, à la lutte contre la spéculation foncière, aux transports, aux télécommunications, etc. Notre domaine se restreint aux équipements sanitaires et sociaux. Tout au plus, pouvons-nous dire que dans notre esprit l'importance qui doit être donnée à certains d'entre eux — hôpitaux, accueil des enfants inadaptés et des vieillards — se situe immédiatement après le logement et l'enseignement et même, dans certaines régions, en concurrence avec eux.

A ce point de nos propos, nous soulignerons que les équipements collectifs se voient doter d'un indice d'augmentation de 154-155 en cinq ans, alors que le IV<sup>e</sup> plan leur affectait un indice de 150 en quatre ans. C'est dire que le nouvel indice est légèrement en retrait sur le précédent, mais qu'il est le plus fort de ceux prévus par les options pour la période 1966-1970.

Le rapport fait ressortir en plusieurs endroits la vétusté de nombre de nos établissements hospitaliers « contrastant avec certaines réalisations plus dignes de notre pays... ». « Les indications recueillies sur l'état actuel du secteur hospitalier soulignent la nécessité de prévoir dans le V<sup>e</sup> plan un programme de modernisation et de renouvellement »... « l'évolution des techniques médicales contraint également à la modernisation des installations »...

Le rapport prévoit que, pour atteindre en 1985 un niveau d'équipement conforme aux normes proposées par l'Organisation mondiale de la santé, il faudrait construire en vingt ans deux fois plus d'équipements sanitaires qu'il n'en existera à la fin du IV<sup>e</sup> plan : hôpitaux psychiatriques, enfance inadaptée. Nous mesurons ainsi l'immensité de ce qui doit être réalisé dans ce domaine.

Le rapport indique encore qu'un autre choix fondamental s'impose, celui des dimensions et des critères d'implantation des établissements : ensembles hospitaliers importants ou seraient représentés toutes les disciplines ou, au contraire, dissémination d'établissements de dimensions plus réduites.

Si, dans l'état actuel des insuffisances, une certaine concentration des établissements était retenue, il conviendrait de repenser les conditions de transport des malades.

Les débats du Sénat — en particulier lors de la discussion du budget du ministère de la santé — ont mis l'accent sur l'importance que nous accordons au problème de l'enfance inadaptée. L'augmentation du nombre des enfants inadaptés, la concentration urbaine qui prive les familles de l'environnement humain plus facile à trouver à la campagne, souvent la nécessité pour les mères de famille de travailler, l'exiguïté des logements urbains, accentuent chaque année l'aspect dramatique de ce problème.

Le IV<sup>e</sup> Plan avait déjà mis l'accent sur ces problèmes et ses objectifs initiaux auront été réalisés à la fin de 1965 dans la proportion de 140 p. 100, ce qui fait honneur au ministre et aux promoteurs.

L'effort doit d'ailleurs se poursuivre pendant le V<sup>e</sup> Plan. En effet, alors qu'au cours du IV<sup>e</sup> Plan, 314 millions de francs de travaux auront été réalisés, on envisage d'effectuer, au cours du V<sup>e</sup> Plan, deux milliards de francs de travaux environ, correspondant à la création de 51.000 places.

Nous souhaitons que ces crédits, dont l'importance n'est pas contestable, soient utilisés dans les meilleures conditions possibles, une coordination certaine étant enfin réalisée entre les différentes administrations.

La croissance de la population âgée de plus de soixante-cinq ans — elle augmente actuellement de plus de 1,1 p. 100 par an — l'urbanisation et l'exiguïté des logements neufs, qui ne permet pas aux enfants d'accueillir les vieux parents, imposent à notre pays la nécessité de s'équiper en maisons de retraite dignes de

ce nom et qui ne soient pas seulement les antichambres de la mort, où l'on entasse encore honteusement les vieillards en les coupant de tout ce qui a fait le cadre de leur vie et même en séparant encore trop souvent les ménages. (*Applaudissements.*)

Actuellement, sur 1.000 personnes âgées de plus de soixante-cinq ans 43 peuvent trouver place dans une maison de retraite et l'on peut chiffrer à plusieurs dizaines de milliers les lits d'hospice dans un état incompatible avec la notion qu'on se fait de nos jours de la dignité humaine.

A côté des hôpitaux, des centres d'accueil pour enfants inadaptés et des maisons de retraite, la France doit s'équiper en crèches — il en existe une pour plus de 70.000 habitants — en foyers de jeunes travailleurs, etc.

Les besoins dans ces secteurs sociaux sont immenses. Voudra-t-on et pourra-t-on apporter les solutions urgentes qui sont indispensables ? Nous ne cachons pas nos craintes devant le silence du projet sur les méthodes et les sources de financement de ces équipements collectifs et nous marquons notre inquiétude devant le désengagement de l'Etat en matière d'investissements. La débudgétisation annoncée, si elle s'accroît comme certains le prétendent, écraserait les collectivités locales déjà à bout de souffle et compromettrait toutes chances de réaliser les équipements généraux indispensables. Nous aimerions avoir des apaisements à ce sujet.

En résumé, le secteur des investissements collectifs sanitaires et sociaux a des exigences quantitatives et qualitatives devant lesquelles il est nécessaire de s'incliner. Les inscrire dans le plan, leur donner une priorité certaine et assurer leur financement par les fonds publics sont des impératifs que nous demandons au Sénat et au Gouvernement de reconnaître.

Dans ce secteur, plus que dans tout autre, il faut obtenir une utilisation optimum de l'effort d'investissement et le Gouvernement doit faire en sorte que les crédits votés à cet effet soient correctement utilisés.

Le chapitre de l'emploi est un des plus vastes à traiter. Il nous conduira de la démographie au plein emploi, de l'aménagement du territoire aux migrations, de la durée du travail à l'aménagement des horaires, de la formation professionnelle à la promotion sociale. Le chômage a toujours été considéré comme étant la pire épreuve par les travailleurs. Il a longtemps sévi sans tellement préoccuper les classes dirigeantes et fut souvent dénoncé comme étant le résultat fatal du progrès technique. Or, depuis la dernière guerre, les événements ont infligé aux doctrines courantes les démentis les plus sensationnels, dont le plus spectaculaire a été celui de l'Allemagne fédérale qui a réussi à absorber ses sept millions de réfugiés, sans crise, sur le marché de l'emploi. On a crié au miracle ; en réalité, cela est valable dans d'autres pays et même en France.

Les craintes de chômage se sont exprimées particulièrement dans notre pays devant la montée des classes jeunes. L'angoisse a commencé en 1960, lorsque l'avant-garde de ces garçons et filles a eu quatorze ans, âge de la fin de la scolarité obligatoire et cependant rien ne s'est passé. D'ici à 1970, entend-on dire, il faut créer un million d'emplois. Où les trouvera-t-on ? Et maintenant, il arrive d'entendre parler de suremplei. En 1964, la population active occupée est, à définition égale, d'un million supérieure à celle d'avant-guerre ; avec une productivité doublée, elle travaille en moyenne la même durée de quarante-six heures par semaine.

Ainsi, depuis quinze ans, les événements ont infligé de tels démentis aux doctrines courantes qu'une révision est devenue nécessaire. La réalité, c'est que nous connaissons une immense montée des besoins et que l'emploi crée l'emploi. Cependant, tant de drames locaux se sont produits, dus à l'absence de régionalisation. Pensons à Decazeville et à d'autres reconversions manquées !

Une étude de l'emploi dans les années à venir doit s'appuyer sur une analyse de l'évolution de la démographie. Durant ces dix années, la population française s'est accrue de 5.248.000 personnes, plus 12,2 p. 100, c'est-à-dire presque autant que pendant les quatre-vingt-dix années antérieures. L'immigration nette représente 43 p. 100 de cet accroissement ; elle est la plus forte que notre pays ait jamais connue : 2.260.000 personnes. Elle trouve son origine dans les événements politiques et les impératifs économiques.

Les données générales de la démographie montrent que la population active susceptible d'être employée, qui était de 19.700.000 personnes en 1962, devrait être de 20.650.000 personnes en 1970, soit une augmentation de 0,55 p. 100.

C'est dans cette optique que nous parlerons du plein emploi. Le V<sup>e</sup> plan se propose d'assurer l'expansion dans la stabilité et le plein emploi, ceci sans fléchissement à cause des objectifs sociaux permanents.

Il semble couramment admis que la situation actuelle se caractérise par une tension globale sur le marché de l'emploi. Cependant on sent actuellement un fléchissement de la tendance qui n'est pas elle-même uniforme ; elle mériterait de longs dévelop-

pements sur la régionalisation, la situation par branches, les cas de sous-emploi, les conversions et la formation professionnelle.

L'automation qui doit se développer rapidement dans les années à venir, concurrence avec les progrès de la technique, aura des répercussions difficiles à apprécier.

En sens contraire, il faudra tenir compte, d'une part, de la prolongation de l'obligation scolaire et, d'autre part, de la tendance toujours plus marquée à l'allongement des études au-delà de seize ans par un nombre de plus en plus grand de jeunes.

Un certain nombre de membres de votre commission des affaires sociales ont même manifesté leur inquiétude que le plein emploi soit de plus en plus difficile à réaliser, étant donné les difficultés déjà rencontrées pour trouver dans certaines régions du travail pour les jeunes libérés du service militaire et qui font pourtant partie des classes creuses. Les données sur lesquelles se fondent les options du V<sup>e</sup> plan leur ont paru par trop optimistes et ils ont demandé que soit menée une étude plus approfondie du marché de l'emploi par régions, les statistiques du ministère du travail ne leur paraissant pas correspondre partout à la réalité.

C'est ainsi que les migrations de la main-d'œuvre française à l'intérieur du pays sont intimement liées à la politique d'aménagement du territoire et à la politique suivie à l'égard de l'agriculture.

De 1965 à 1970, la population active française augmentera de 550.000 personnes, nous l'avons dit précédemment. A ce chiffre il faut probablement ajouter celui de 250.000 qui, d'après les prévisions, correspond au nombre de travailleurs qui abandonneront l'agriculture. Cela correspond à 800.000 emplois à créer. Ce chiffre étonne et surtout il effraie, quand on pense aux licenciements nombreux et fréquents intervenus depuis le début de l'année à Saint-Nazaire, à Nantes, à Saint-Quentin, à Montluçon, à Decazeville. Peut-on méconnaître les problèmes humains que ces licenciements provoquent et les solutions souvent misérables qu'on y apporte : réembauchage dans une entreprise voisine avec réduction du salaire horaire, offre d'emploi à des centaines de kilomètres sans possibilité d'emmener femme et enfants.

Les pouvoirs publics se flattent volontiers de l'orientation favorable d'une politique de l'emploi au travers du IV<sup>e</sup> plan. Il n'en reste pas moins que de vastes régions sont touchées par le sous-emploi et que de nombreuses industries en sont victimes.

Si pour certaines branches comme l'agriculture le sous-emploi est dû à la réorganisation technique, au progrès mécanique, dans d'autres il est le fait de facteurs divers au nombre desquels il faut relever l'absence de main-d'œuvre qualifiée, l'insuffisance d'orientation et de formation professionnelles, l'absence d'une connaissance précise des futurs besoins de main-d'œuvre par métier ou région en fonction de l'évolution des techniques, de la poussée démographique, de l'exode rural, des migrations.

L'emploi n'est pas un problème isolé. On ne peut pas le résoudre pour lui-même quand il se pose. Quand Decazeville a des licenciés c'est que l'exploitation des mines n'est plus rentable. Proposer au licencié un nouvel emploi à des centaines de kilomètres de là n'est pas une solution, pas plus que de défendre l'emploi avec œillères. C'est dans le cadre de l'économie régionale qu'il faut chercher la solution : implantation d'usines en fonction des besoins et de la qualification de la main-d'œuvre à reclasser. Voilà un monumental travail pour le V<sup>e</sup> plan.

On parle de la mobilité de la main-d'œuvre, mais ceci pose quantité de problèmes humains. Dans le temps présent, si nous ne voulons pas gonfler démesurément les grosses agglomérations, il est nécessaire de rapprocher le travail des individus plutôt que de se résigner à rapprocher les salariés et leurs familles des emplois existants.

On parle beaucoup de la réduction possible du temps de travail. Le IV<sup>e</sup> plan n'a pas voulu traiter ce sujet, le V<sup>e</sup> plan l'aborde très timidement. Pourtant ceci sera certainement un des problèmes majeurs de demain, qui se posera avant 1970, car nombreux seront les jeunes qui, nés en 1948, auront alors vingt-deux ans.

Rapporteur de la partie sociale du IV<sup>e</sup> plan en 1962, j'eus l'honneur de porter le problème à cette tribune. Il fut répondu que la limitation de la durée du travail ne pouvait trouver place dans le IV<sup>e</sup> plan, mais que ceci ferait partie des objectifs du V<sup>e</sup> plan. Or celui-ci n'apporte rien.

**M. Camille Vallin.** Demain on rasera gratis !

**M. Roger Menu, rapporteur pour avis.** Les organismes syndicaux estiment qu'une réduction substantielle de la durée hebdomadaire du travail devrait être inscrite parmi les objectifs fondamentaux du V<sup>e</sup> plan, ceci d'autant que les horaires de travail sont loin d'avoir bénéficié des progrès de la productivité réalisés depuis trente ans. De plus les travailleurs français sont les seuls à être tenus à l'écart du mouvement de réduction des horaires amorcé dans la plupart des pays industriels depuis 1955. On répond qu'il faut choisir entre une réduction de la



durée du travail et une amélioration du niveau de vie, ce à quoi les organisations syndicales précisent qu'elles sont pleinement conscientes que le travail est la condition et la source de la croissance économique et que l'expansion ne pourrait se poursuivre durablement si l'on imposait une réduction d'horaire rigide et globale à l'ensemble de l'économie.

Les mêmes organisations syndicales estiment que l'on ne tient pas suffisamment compte des effets compensateurs d'une politique valable de réduction des horaires et surtout du fait que les formes nouvelles de la vie et du travail enchaînent l'homme, qui aspire à plus de détente et de repos.

Réduire la durée du travail sans nuire à l'équilibre et à la croissance économique du pays, cela revient tout simplement à mettre l'économie au service de l'homme. La plupart des pays étrangers l'ont compris et y sont parvenus, sans préjudice pour l'économie nationale. Pourquoi pas la France ?

Il faut que soit mis à l'étude les modalités pratiques d'une réduction échelonnée du travail comportant le maximum de souplesse dans ses applications d'une branche à l'autre et que soit apprécié comment une réduction des horaires pourrait être acquise d'ici 1970 sans réduire le taux de croissance. Ceci est déjà une nécessité humaine et sera bientôt une nécessité économique. N'attendons pas trop longtemps pour le faire.

Le progrès social doit et peut s'inscrire harmonieusement dans le progrès économique, à partir du moment où il est accepté et soigneusement préparé. Notons que le problème de l'emploi se pose encore sous les aspects de l'aménagement des horaires pour compenser l'éloignement des foyers du lieu de travail, sous les aspects de l'emploi à temps partiel. Ces problèmes avaient déjà été évoqués lors de la discussion du IV<sup>e</sup> plan. Votre commission aurait souhaité que des études détaillées soient faites sur ces sujets.

Nous ouvrirons maintenant le vaste chapitre de l'utilisation et de la répartition des fruits de l'expansion et du progrès. A l'intérieur de ce chapitre, nous relevons la volonté d'augmenter de façon importante la part d'autofinancement des entreprises. La part d'autofinancement des entreprises correspond à un accroissement du potentiel des entreprises, mais aussi à une augmentation du capital de l'entreprise réalisé grâce à un prélèvement sur ses disponibilités, c'est-à-dire sur ses bénéfices.

Cette insertion de l'investissement nouveau, réalisé par autofinancement, dans le patrimoine de l'entreprise est-il normal et juste ? C'est la question qui se pose avec acuité au moment où l'on nous demande d'avaliser comme un objectif la nécessité d'accroître considérablement la part de l'autofinancement.

Il nous paraît donc que l'effort demandé est beaucoup trop considérable. En effet, les options du IV<sup>e</sup> Plan se présentent, ne l'oublions pas, dans une optique d'abaissement des prix industriels de 1 p. 100 par an ; ce qui signifie pratiquement que la majoration de l'autofinancement devra être recherchée soit par une augmentation de la productivité — tributaire elle-même des investissements — soit en freinant l'évolution normale du volume global des salaires de l'entreprise.

L'actuelle procédure rencontre très généralement une vive hostilité dans les milieux syndicaux qui recherchent une formule nouvelle d'appropriation des augmentations de capital résultant de l'autofinancement.

Plusieurs formules ont été envisagées que nous présentons dans notre rapport écrit. Le débat est ouvert ; nous n'avons pas la prétention de lui apporter une solution aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que quelque chose est à faire et que cette réforme de structure est rendue plus urgente par les perspectives du Plan.

Une politique des revenus, les perspectives d'une planification des revenus, constituent l'un des traits caractéristiques du rapport sur les principales options du V<sup>e</sup> Plan.

Pour la première fois en France, les planificateurs ont introduit dans leurs calculs un essai de « programmation en valeur ». Celle-ci consiste en une traduction chiffrée des grandes masses de revenus et permet une analyse plus serrée des conditions de l'équilibre entre épargne et investissement, d'une part, recettes et dépenses publiques, d'autre part.

Nous avons constaté que la planification française semblait devoir s'orienter vers la fixation d'un taux de croissance non pas maximale, mais optimale. Y réussira-t-elle par une politique des revenus agissant comme une sorte de stabilisateur ? Il est difficile de l'affirmer car ce serait méconnaître le rôle non seulement correcteur mais aussi moteur exercé par les revenus.

La réalisation des objectifs du plan impose des limites à la progression des revenus. C'est ainsi que le salaire individuel moyen, en tenant compte du glissement catégoriel, à l'instar du revenu brut des entrepreneurs individuels, ne devrait pas connaître une hausse de plus de 18 p. 100, en cinq ans, soit 3,2 à 3,4 p. 100 par an en valeur réelle, contre 5,3 entre 1960 et 1965. Pour un salaire sans changement de qualification, la progression serait seulement de l'ordre de 2,8 à 3 p. 100 par an.

Dans ce même cadre de nouveaux choix sont proposés : priorité au revenu des agriculteurs, qui doivent croître de 5,3 p. 100 à 5,5 p. 100 par an en valeur réelle. Quant aux prestations sociales, leur progression se ralentirait à 38 à 40 p. 100. La tendance actuelle donnerait 45 p. 100 en cinq ans. Le maintien de l'indice 145 a paru incompatible avec la nécessité d'un investissement autofinancé et avec le niveau prévisible des recettes publiques.

Ces constatations ont amené tous ceux que préoccupent les finalités sociales et humaines du plan à faire ressortir le caractère d'austérité — ou de relative austérité — du document qui nous est présenté. Ce sont autant de choix qui méritent une sérieuse réflexion.

Mais il faut distinguer aussi les buts et les moyens. Quand le Gouvernement propose une politique des revenus, il vaut la peine de l'interroger sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre, car nulle méthode n'a encore été appliquée pour contrôler les revenus autres que les revenus salariaux. Qui d'ailleurs les connaît ?

Nous pensons qu'une politique des revenus ne devrait pas, sous peine d'être profondément injustifiée et durement ressentie comme telle, se limiter aux seuls revenus salariaux. Elle devrait, pour être justifiée et valable comporter des réformes de structure économiques et sociales qui permettraient d'élargir les possibilités physiques de croissance de l'économie et de faire participer plus largement les catégories sociales les plus défavorisées aux fruits de l'expansion.

Nos inquiétudes sociales s'accroissent encore quand nous constatons que rien n'est prévu pour améliorer sensiblement la situation des catégories les plus défavorisées ; les travailleurs payés au S. M. I. G., les familles, les infirmes, les personnes âgées. Cela nous conduit à donner quelques explications complémentaires.

A propos du S. M. I. G., le préambule du IV<sup>e</sup> plan prévoyait que « l'un des plus fermes objectifs du IV<sup>e</sup> plan est d'obtenir qu'en 1965 cette catégorie de travailleurs reçoive sous une forme ou sous une autre et sans répercussion sur l'ensemble des salaires, une rémunération nettement supérieure à un S. M. I. G. calculé conformément aux errements actuels. »

Il indiquait encore qu'une procédure allait être engagée en vue de définir les modalités les plus propres à faire atteindre progressivement cet objectif et lier en quelque sorte les variations du S. M. I. G., non seulement au coût de la vie, mais aussi à l'évolution générale des salaires.

Or, le recours à cette procédure, qui n'a joué qu'une seule fois, n'a pas été envisagé et le rapport du V<sup>e</sup> Plan reste muet sur ce point. Quant au taux du S. M. I. G., il n'a cessé de se dégrader par rapport au niveau général des salaires — plus de 10 p. 100 depuis le début du IV<sup>e</sup> Plan.

Nous constatons avec satisfaction l'essai d'insertion dans le Plan d'un indice d'accroissement fixé pour les prestations sociales. Cette programmation indexée pour la première fois correspond à une revendication maintes fois exprimée.

Mais nous ne cachons pas nos inquiétudes quant au résultat final de l'opération. La tendance actuelle de progression des prestations sociales donnerait 45 p. 100 en cinq ans, c'est-à-dire l'indice 145. Le rapport nous annonce la mise à l'étude de l'indice 138-140, ce qui justifie notre inquiétude, car cela signifie que les objectifs du Plan ne seront atteints que si l'on revient sur la tendance de la législation actuelle.

Cette attitude n'est pas réaliste ; est-il possible de freiner le volume des prestations vieillisse quand on sait que le nombre des personnes âgées s'accroît de 1,1 p. 100 par an et que l'on connaît la misère dans laquelle vivent trop d'entre elles ? Peut-on réduire le remboursement accordé aux malades ? Plusieurs y penseront peut-être, car nous savons que la consommation médicale s'accroît considérablement, pour ne pas dire exagérément ? Mais les études les plus sérieuses prouvent que certaines évaluations sont irréversibles.

Peut-on faire pression sur les prestations familiales ? Certes, il est plus aisé d'en freiner l'accroissement. Il suffit de ne rien faire. Mais alors ? Si une telle politique devait être suivie, c'est la notion même de justice sociale qui serait compromise.

Ce que le régime général ne couvrira plus, les régimes complémentaires le couvriront pour les plus riches. Plus que jamais il y aura discrimination entre les riches et les pauvres. Il faut trouver autre chose et faire un prélèvement de ressources ailleurs.

Votre commission des affaires sociales s'est penchée sur ces graves problèmes. Elle a tiré sa documentation de l'excellent rapport concernant l'évolution des recettes et des dépenses de la sécurité sociale au cours des prochaines années, rédigé par M. Dobler au nom de la commission interministérielle. Elle vous fait part très longuement de ces observations dans le rapport que j'ai eu l'honneur de déposer en son nom et qui se trouve maintenant entre vos mains. Elle vous donne aussi son opinion sur le service de l'allocation-logement qui n'a plus sa place

parmi les prestations familiales et qui devrait être financée par des fonds provenant du budget de l'Etat, comme les autres formes d'aide en matière de construction et de logement.

Il est impossible de ne pas être troublé par l'évolution des prestations sociales dans leur ensemble. Avant de nous prononcer sur l'indice 145, nous devons rappeler que le rapport Dobler — dans lequel nous avons largement puisé — raisonne « à tendance de législation constante » tandis que les options pour le V<sup>e</sup> plan sont prévues « à législation rigoureusement inchangée ».

Il n'est pas question dans ces calculs d'une généralisation de la couverture de certains risques, par exemple de la mise sur pied d'un système de protection contre la maladie, la maternité et le décès pour les artisans.

C'est donc avec force que nous affirmons qu'il ne nous est pas possible de donner notre accord aux options du V<sup>e</sup> plan qui concernent l'évolution des prestations sociales. L'indice de départ de 145 nous paraît pécher beaucoup plus par modération que par excès. La mise à l'étude de l'indice 138-140 nous paraît procéder d'une volonté de freinage. Il ne serait pas concevable que l'on revienne sur ce qui est acquis et il n'est pas possible que l'on freine le simple développement de la législation existante.

Personne ne peut raisonnablement y croire. D'ailleurs ce calcul, s'il était fait, pourrait se retourner et se traduire par des conséquences infiniment plus graves : poussés par les revendications pressantes de ceux d'entre eux qui sont plus lourdement chargés de famille et de ceux qui supportent la charge de malades, les salariés ne risqueraient-ils pas de peser victorieusement sur l'évolution des salaires au profit cette fois-ci de tous ? Qu'y gagnerait l'économie ? Nous ne pouvons oublier que la politique sociale a essentiellement pour but d'atténuer les disparités de revenus et cet impératif ne peut être perdu de vue.

Nul ne conteste que des ajustements soient nécessaires. Mais nous nous élevons contre la volonté de freinage en la qualifiant à la fois de non-réaliste, d'injuste et de dangereuse.

Si les salariés et les catégories défavorisées devaient payer la réalisation du V<sup>e</sup> plan à ce prix craignons pour son devenir et pour l'existence même des suivants.

Votre commission suggère, dans un souci d'efficacité et d'honnêteté, qu'à l'avenir les opérations des différents régimes de protection sociale soient retracées dans un budget annexe. La formule du B. A. P. S. A. nous paraît, à cet égard, un excellent précédent.

Il ne nous est pas possible de ne pas évoquer rapidement le problème de l'équilibre financier du régime de sécurité sociale. Il a beaucoup été dit et écrit à ce sujet. Les chiffres les plus variés ont été lancés sur la place publique. Une chose est certaine : c'est que si les dépenses sociales croissent normalement à un rythme deux fois plus rapide que celui de la production intérieure brute, le déficit des régimes croît plus vite encore. La contribution de la commission Dobler à l'étude de ce problème est très importante.

Il est apparu à l'évidence que la masse des cotisations, compte tenu de leur assiette, ne pourra plus très prochainement couvrir le montant des prestations. Le rapport sur les options remarque que la situation des finances publiques interdit d'envisager la prise en charge de la totalité du déficit des régimes par le budget général. Cet énoncé autorise l'espoir, qu'à moins de bouleversements complets dans la structure des régimes, l'Etat envisage de prendre une part dans la couverture du déficit du régime général en particulier. Ce ballon d'oxygène serait le bienvenu. Mais nous considérons à tout le moins indispensable que l'Etat retire au régime général de sécurité sociale le poids des charges indues qui lui ont été imposées et qui se chiffrent à plusieurs milliards par an. Telle qu'elle a été conçue, et telle qu'elle demeure théoriquement encore la sécurité sociale est une grande mutuelle obligatoire. Elle n'est pas une institution d'assistance. Si on veut la transformer en un organisme d'aide en même temps qu'en une auxiliaire participant activement au financement des équipements collectifs, il faut qu'elle fasse appel à la solidarité nationale et non au seul salaire différé. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

Pour terminer ce long exposé nous dirons un mot sur les départements d'outre-mer.

Le rapport affirme que la solidarité nationale exige que l'on poursuive le développement des départements d'outre-mer pour les amener progressivement à un niveau de croissance en harmonie avec celui des autres départements français.

Votre commission des affaires sociales, qui a toujours porté un intérêt vigilant à ces départements que plusieurs de ses membres ont visités à différentes reprises, se félicite de cette orientation.

Le développement de nos départements lointains suppose qu'il n'y ait aucune discrimination sociale avec l'ensemble des départements métropolitains et que se poursuivent les équipements collectifs indispensables.

L'effort que nous demandons s'impose d'autant plus que nous devons honorer l'engagement moral que nous avons pris en votant la loi de départementalisation. Ce serait aussi le meilleur témoignage de solidarité et de fraternité que la France puisse présenter au monde. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'en arrive à mes conclusions. Mes chers collègues, excusez ce propos démesuré et pourtant incomplet. Le volume et les insuffisances de mon rapport montrent, imparfaitement encore, les dimensions du problème que nous avons à traiter.

Les élus ne répugnent pas à ce genre de travail, bien au contraire. Ils aimeraient cependant que les options proposées soient clairement dégagées et présentées suffisamment tôt pour leur permettre d'agir en toute connaissance de cause.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pratiquement qu'approuver ou rejeter l'ensemble proposé et formuler des vœux pouvant entraîner de rares retouches. C'est insuffisant et nous aurions souhaité avoir à nous prononcer sur les vrais problèmes du plan. Nous savons que ce n'est pas tâche facile et que les choix n'ont pas une grande valeur électorale. Mais nous voulons assumer pleinement nos responsabilités.

Choisir au grand jour est une leçon de maturité politique qui engage, et le pays ne fournira à fond que les efforts qu'il aura lui-même décidés.

En réalité, le plan doit proposer une tâche collective exaltante, capable de mobiliser les énergies et les enthousiasmes, de rassembler le pays au-delà des querelles stériles. Mais la conclusion d'un contrat social suppose un véritable climat de confiance permettant aux catégories sociales, dans leur ensemble, d'accepter les disciplines nécessaires.

Il faut aussi faire confiance à la jeunesse du pays, à ses aspirations et à ses besoins, car c'est elle qui façonne déjà le monde de demain.

De plus, les orientations d'un plan devraient être dirigées vers les réformes de structure de la société et nous craignons qu'il n'en soit pas ainsi.

En fait, le V<sup>e</sup> plan se présente avec des équilibres fragiles. Il se heurte aux inconnues que constitue le marché international et qui risquent de rendre caduques les prévisions élaborées.

Il se place en rupture complète avec les caractéristiques de notre économie depuis 1945 et devra vaincre les habitudes données par l'inflation aux Français qui voient croître régulièrement leurs revenus apparents à un taux supérieur au taux initialement retenu. Or, arracher à la consommation ce qu'il faut pour rajeunir le pays, faire admettre aux salariés qu'ils doivent se sacrifier pour la reconstitution des profits des entreprises, estimés nécessaires aux investissements, tout cela représente certainement une chose difficile.

On comprend que les organisations syndicales, familiales et sociales se montrent réticentes. Elles savent que la France est prospère et que l'utilisation de sa richesse la place dans le peloton de tête des grandes nations modernes pour le nombre d'automobiles par habitant, pour le P. M. U. et la loterie nationale, mais dans le peloton de queue des nations modernes pour le logement, l'enseignement, la recherche et le taux de la mortalité. Alors, elles se demandent où est la hiérarchie des besoins et elles craignent qu'aucune modification profonde ne soit apportée si on ne s'engage résolument vers une réforme des structures.

A vrai dire, l'inventaire des besoins devrait être l'occasion de cette grande explication publique et démocratique où l'on ferait découvrir à tous les Français l'ampleur des problèmes à résoudre.

Mais qui aura le courage de dire aux citoyens de ce pays qu'il faut bâtir, coûte que coûte, neuf millions de logements d'ici à 1980 et que de la solution de ce problème dépend le bonheur de centaines de milliers de ménages sans toit et des jeunes qui vont arriver à l'âge du mariage ?

Qui aura le courage de dire aux Français que si nous voulons résoudre d'une façon normale le problème de l'enseignement, il faudrait investir, dans les cinq prochaines années, trois ou quatre fois plus d'argent que depuis 1960 ?

Qui aura le courage de dire aux Français que si nous voulons créer un équipement sanitaire approprié à leurs immenses besoins, si nous voulons donner à la France un équipement social indispensable aux familles, aux jeunes, aux personnes âgées, à l'enfance inadaptée, aux infirmes, il faudrait quinze fois plus de crédits jusqu'en 1970 que ceux utilisés durant le IV<sup>e</sup> plan ?

Qui aura le courage de reconnaître publiquement que des ménages aux revenus modestes n'achètent encore en quantité suffisante ni viande, ni fruits, ni légumes verts, sans parler de l'habillement ?

Qui aura le courage de dire aux Français combien est insultante pour une nation moderne la misère des personnes âgées,

la pauvreté de larges couches de la population, comparée au luxe scandaleux de certains ?

Aurions-nous chacun voiture et télévision, il restera les vieux, les familles, les déshérités, les infirmes, toutes les zones de pauvreté qui doivent disparaître.

Voilà ce qui devrait publiquement être proclamé afin que les citoyens connaissent le dossier de la planification et que les Français sachent que leurs besoins prioritaires ne sont pas toujours à considérer dans la masse des produits déversés sur le marché et soutenus par une publicité adroite, insidieuse, permanente, persuasive.

Certes, une économie créatrice de biens orientée vers les véritables besoins des êtres humains exige des efforts, des disciplines et une morale. Ceci devrait être le fait de la planification française si cette planification veut apporter une espérance aux hommes et un exemple au monde.

1985, horizon éloigné et pourtant bien proche de nous. Il s'agit de notre bonheur, plus encore de celui de la génération qui suit et dont nous sommes responsables.

Par ses choix, le plan traduit en fait le visage d'une civilisation. Or nous voulons que celle-ci ne soit pas seulement une civilisation de confort, mais aussi et surtout de solidarité collective, soucieuse de l'épanouissement de l'homme, effaçant toutes les zones de pauvreté. Nous voulons qu'elle ne soit pas une civilisation superficielle, celle du « gadget » comme certains le craignent, mais une civilisation de progrès humain et de justice sociale, véritablement à la française.

Votre commission des affaires sociales a constaté les faiblesses et les insuffisances sociales du plan qui nous est soumis. Elle les a soulignées avec force et demande au Gouvernement d'en tenir compte dans la préparation définitive du V<sup>e</sup> plan.

Puisque M. le Premier ministre a déclaré à l'Assemblée nationale : « Nous sommes décidés à faire du plan un instrument de justice sociale et de progrès humain en même temps que de développement économique », nous voudrions que cela se réalise maintenant dans les actes. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la procédure nouvelle découlant de la loi d'août 1962 sur l'élaboration du plan permet pour la première fois à votre commission des affaires culturelles de faire entendre sa voix et de donner son opinion à propos de l'établissement du V<sup>e</sup> plan.

Après avoir entendu l'exposé magistral de M. le commissaire général du plan et, qu'il me permette de l'en féliciter tout particulièrement, le rapport de M. Filippi qui a été pour des personnes aussi incompetentes que moi en matière économique un cours lumineux et compréhensible, il importe à votre commission des affaires culturelles, dont il peut sembler à beaucoup que ce n'est ni la vocation ni le rôle, de dire ce qu'elle trouve dans le plan — je serais tenté de dire surtout ce qu'elle n'y trouve pas — ce qu'elle souhaite y voir et d'exprimer, faisant confiance à vos propos, monsieur le secrétaire d'Etat, et à ceux de M. le Premier ministre, l'espoir que le Gouvernement tiendra compte de ses suggestions et de ses remarques.

S'il nous fallait répondre par oui ou par non sans pouvoir nuancer notre réponse, ce ne serait plus une consultation. Pour se comprendre, il faut pouvoir critiquer, c'est-à-dire parler de ce qui nous semble bien comme de ce qui nous semble moins bien et souligner les points qui nous paraissent déficients.

Les besoins économiques et sociaux de la France, l'évolution de son économie et de son taux d'expansion, l'accroissement du taux de sa production et de son produit national, l'utilisation de ce produit national, viennent d'être remarquablement exposés. On a parlé d'investissements productifs et improductifs.

Nous avons noté au passage une petite allusion à un domaine exogène, c'est-à-dire réservé, pour les techniciens, mais je n'ai pas entendu parler — cela ne vous surprendra pas, le je sais, étant donné que vous avez déjà eu la patience de m'entendre à plusieurs reprises sur ce sujet — du facteur humain dans le taux d'accroissement de la production.

Notre éminent collègue M. Menu a mis l'accent sur le facteur social, c'est-à-dire sur le rôle social que doit jouer le taux d'expansion au profit de la société et de l'individu en tant que membre de cette société. C'est là l'aspect social du Plan. Mais votre commission des affaires culturelles, dont c'est la vocation première, s'est souciée de retrouver dans le cheminement de votre pensée la place que vous donniez non plus aux investissements productifs ou improductifs, mais à la répartition du produit national brut. Elle a voulu savoir quelle part était réservée à l'économie des ménages pour diminuer le taux de consommation de ceux-ci et, par conséquent, provoquer l'épargne d'où seront puisées les ressources d'un investissement nouveau.

Tout cela est bien, mais nulle part je n'ai senti le facteur humain. C'est évidemment ma faute, monsieur le commissaire général, car tout au long du Plan il en est effectivement question. Mais c'est dans les options, dans les conclusions, dans cette hiérarchie des priorités, dans cette « priorité des priorités », pour reprendre l'expression de M. le Premier ministre, que je ne trouve pas la place exacte donnée à l'épanouissement de l'homme.

Votre commission a cherché — elle n'a pas l'habitude de se déplacer dans les méandres et les difficultés d'un plan économique — quelle était votre conception exacte du rôle que, dans le processus du développement, vous assignez aux activités culturelles.

Nous avons été surpris de voir la rémunération des professeurs c'est un détail, bien entendu — dont nous considérons qu'elle est un des éléments moteurs important de l'enseignement et de la recherche, figurer dans la consommation des ménages.

Nous avons difficilement compris — je ne vous le cache pas, monsieur le secrétaire d'Etat — que la recherche des laboratoires, du C. N. R. S. ou de l'Université, fassent partie des équipements collectifs. Je veux encore l'admettre. Mais lorsque cette recherche est faite à titre privé par les laboratoires d'une entreprise — bien que le financement soit différent les chercheurs collaborent tous à cette recherche scientifique — alors elle figure dans les investissements productifs.

C'est peut-être une facilité de classement ; c'est en tout cas une difficulté pour ceux qui veulent retrouver dans ce V<sup>e</sup> Plan la place exacte que vous donnez à l'ensemble des moyens en personnel et en matériel mis à la disposition de ce que nous appellerons l'enseignement de la personne humaine et la recherche scientifique.

Aussi, dans un rapport dont ma vanité, bien sûr, me fait souhaiter qu'on le lise, et que je ne puis que commenter brièvement à cette heure-ci, la commission des affaires culturelles a essayé de découvrir, à travers les options du V<sup>e</sup> Plan, la réponse que vous apportez à certaines questions que nous considérons comme essentielles.

Quelle place exacte donnez-vous à la culture dans la société industrielle moderne ? Nous soulignons dans notre rapport qu'une société, quelle que soit sa forme politique, quel que soit son régime économique, ne peut pas, en maintenant à l'enseignement son rôle fondamental d'humanisme, essayer de rapprocher une politique de l'enseignement d'une politique de développement économique. Les deux politiques sont liées. C'est ce principe qui a dominé une partie des observations que nous formulons.

Nous allons plus loin. Dans ce rapport, nous vous suggérons cette idée que, dans notre société moderne, la technologie qui se développe va augmenter le nombre des techniciens et que, de ce fait, le côté qualitatif du facteur humain augmente. Par conséquent, vous constatez ce mélange, cette combinaison nécessaire de l'enseignement et de la technique, de l'enseignement et de l'industrie.

Or, nous allons voir qu'en réalité, dans les options du plan, vous n'avez pas fait figurer à la place où elle devrait être cette priorité que l'on a à tort rangée sous un titre absolument général, à savoir « l'éducation nationale ». L'éducation nationale, c'est pour nous une formule générale qui englobe tout ce qui ressortit au ministère de l'éducation nationale. En réalité, l'éducation nationale comporte — nous nous en apercevons quand nous l'examinons au regard du plan — des secteurs et des compartiments divers. Nous savons bien que, pour un plan, fût-il quinquennal, le problème de l'enseignement de l'enfant qui, passant par le premier et le second cycle du premier et du second degré, va mettre des années pour devenir un homme économique — l'*homo economicus* — ne présente pas tellement d'intérêt pour l'étude d'un plan. Par contre, l'enseignement supérieur intéresse au premier chef l'*homo economicus*, celui qui se soucie d'un plan économique.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Louis Gros, rapporteur pour avis.** Il y a à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, une lacune dans le rapport. Il y est bien fait allusion à l'enseignement supérieur, mais en réalité ce problème n'y est traité ni en fonction de l'homme ni en fonction même de l'économie et de son rôle dans la société.

Il est un autre aspect que j'aurais voulu noter. Je l'ai déjà souligné tant de fois à cette tribune que je n'insiste pas auprès de mes collègues. Lorsqu'on veut développer un taux de production, lorsqu'on veut améliorer la qualité de la main-d'œuvre, on recourt à la formation des adultes. Or, quand on a circulé un peu partout dans le monde, on s'aperçoit que la France est très en retard dans ce domaine. Je sais bien qu'il existe un conservatoire des arts et métiers où professent des gens de très grande qualité, je sais aussi qu'il existe rue de Grenelle une direction chargée de cours du soir par correspondance qui fonctionne remarquablement. Mais cela n'a aucun rapport avec la formation des adultes telle qu'elle est pratiquée — je cite volon-

tairement deux pays très éloignés l'un de l'autre — aux Etats-Unis, où elle est poussée à un degré élevé, et en Russie, où elle atteint 40 p. 100 environ des travailleurs en usine. Or, en France, il faut compter par millièmes lorsqu'on parle du ratissage des adultes.

Je reconnais que lorsqu'on discute de priorité sur le plan économique, on a raison de vouloir classer celle-ci avant celle-là, mais lorsqu'il s'agit de la formation de l'homme, non pas professionnelle, mais humaine — car j'ai horreur de cette expression, trop souvent employée par les économistes, de « formation » ou de « progression », car elle a quelque chose d'inhumain — il faut parler, non pas d'une priorité mais d'une condition même d'existence, c'est-à-dire plus que d'un préalable. Nous allons, en effet, aboutir à cette solution, monsieur le secrétaire d'Etat, que la connaissance, la formation des hommes, leur instruction procèdent fatalement, nécessairement, de la possibilité d'expansion du produit national brut, car vous ne parviendrez à augmenter le taux de production que lorsque vous aurez accru les possibilités des hommes, qui sont à son origine, et par conséquent, lorsque vous aurez augmenté en priorité les moyens de l'enseignement.

J'en reviens à un point plus précis et plus particulier du V<sup>e</sup> Plan. Je n'ai pas trouvé dans le rapport une observation qui est pourtant aussi exacte que deux et deux font quatre, à savoir qu'en 1963 et plus encore en 1964, le nombre des étudiants de vingt à vingt-quatre ans a augmenté. Par conséquent, ce qui va compter dans la réalisation du Plan, c'est l'enseignement de ces jeunes.

Il est un lieu commun de dire que la vague démographique a atteint maintenant l'enseignement supérieur. Vous le savez bien puisque vous vous êtes déjà préoccupé de cette fameuse rentrée universitaire où l'on comptera 600.000 étudiants. Ce qui va conditionner votre tâche de production, l'ensemble même des mesures économiques que vous voulez développer, c'est bien l'étudiant qui, aujourd'hui, est en première, en seconde ou en troisième année, c'est-à-dire l'ingénieur de demain ou d'après-demain.

Nous en avons fait le compte : en 1950, les étudiants représentaient 4 p. 100 du groupe de vingt à vingt-quatre ans ; en 1963, la proportion s'élevait à 9 p. 100. De 4 à 9 p. 100, voyez l'ampleur de la progression ! Et cette proportion augmentera encore en 1964.

Voilà un élément que nous n'avons pas retrouvé à sa place — je ne dis pas qu'il n'y figure pas — dans votre rapport sur le Plan.

Précisément dans ce domaine de l'enseignement supérieur, vous avez indiqué que vous vouliez donner une place à l'augmentation des investissements collectifs, mais vous n'avez mentionné aucun coefficient, et c'est là, mes chers collègues, que je vous rends attentifs à l'une des difficultés de la procédure actuelle.

Si je pose la question à M. le secrétaire d'Etat et s'il a l'amabilité de me répondre, il me dira que j'ai mal lu le rapport et qu'il est effectivement prévu un taux d'augmentation important. Mais si je lui demande quel est, dans le cadre de ces investissements ou de ces dépenses collectives, la part à accorder à l'éducation nationale, il me répondra ce que j'ai entendu, à savoir : ne vous impatientez pas, attendez donc que les travaux de préparation du Plan soient terminés et vous pourrez alors le savoir. Seulement, d'autres taux d'accroissement ont déjà été fixés alors que celui-là ne l'est pas.

Quand on a parlé de priorité on n'a pas accordé à l'enseignement la première place, celle que nous aurions souhaitée, et lorsque la commission a posé aux services du Plan la question de savoir si, en fin de compte, on avait recherché la rentabilité des dépenses concernant l'enseignement et leur incidence sur le taux de production, il nous a été répondu que cette question était fort intéressante, mais que son étude n'avait pas encore été entreprise.

Lorsque de l'enseignement supérieur nous passons à la recherche scientifique, nous retombons encore dans la même difficulté.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que celle-ci représente pour l'expansion économique. Quand, dans le rapport de la commission, nous avons souligné que cette recherche scientifique représentait pour le taux d'expansion et pour la production économique l'*alpha* et l'*oméga*, c'est-à-dire qu'il était impossible de parler d'une expansion économique sans évoquer la recherche scientifique, car c'est elle qui la détermine, la réponse qui nous a été faite s'est trouvée à la source de toute notre inquiétude. Il nous a été dit, en effet, que la France était en retard puisque les Etats-Unis y consacrent 3 p. 100 de leur production intérieure brute, la Grande-Bretagne 2,5 p. 100, et notre pays seulement 1,43 p. 100, cela en 1962 ; peut-être s'agit-il de 1,50 p. 100 aujourd'hui, je n'en sais rien.

Le commissaire général du Plan a répondu qu'il ne serait possible de calculer le taux d'augmentation de la recherche scientifique qu'après l'élaboration détaillée du plan lui-même. Mais des études à long terme conduisent à l'idée que cette proportion doit au moins être doublée.

Je me permets de souligner la contradiction. Nous devons doubler le pourcentage pour la recherche scientifique — cela figure dans le rapport — si nous voulons être à l'échelle de notre expansion économique. Cependant, le taux d'accroissement ne sera fixé qu'après de longs calculs — là, je comprends encore moins — lorsque l'ensemble du plan aura été établi. Je me demande alors, avec la commission des affaires culturelles, s'il est véritablement envisagé, parmi les grandes options du plan, de doubler l'affectation concernant la recherche scientifique.

Telles sont les observations que je désirais présenter, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur les conclusions du débat à l'Assemblée nationale.

M. le Premier ministre que vous représentez ici a déclaré : « ... dans la progression des revenus individuels, nous entendons donner la priorité à la revalorisation du revenu agricole et, à l'intérieur des emplois généraux, à la recherche et au logement puis à l'éducation nationale, aux transports, aux télécommunications et à l'équipement sanitaire et social. »

Donc, priorité doit être donnée à la recherche, mais sans pouvoir garantir qu'on atteindra le taux normal du doublement nécessaire. Mais je voudrais vous exprimer mon étonnement de constater qu'on a intercalé le logement entre la recherche et l'enseignement.

La recherche et l'enseignement sont des activités liées. Il n'y a pas d'enseignement sans recherche, ni de recherche sans enseignement ; cela n'est pas possible. Alors pourquoi vouloir intercaler, dans l'ordre des priorités — cela correspond-il à une décision déjà prise ? — le logement entre la recherche et l'éducation nationale ? Vous savez d'ailleurs que la rémunération des professeurs n'est pas prise en compte.

La réponse m'a été fournie par un autre propos de M. le Premier ministre. Je ne veux pas ironiser ni chercher une réponse facile ; mais après les discussions qui ont eu lieu sur la réforme de l'enseignement, sur le budget de l'éducation nationale et sur la réforme du conseil supérieur de l'éducation nationale je ne puis souscrire, à propos de l'éducation nationale, à ce qu'a déclaré M. le Premier ministre, à savoir : « Le plus dur est fait en matière d'éducation nationale et je suis convaincu que la partie est gagnée. Je comprends que cela en chagrine quelques-uns, mais ils ne sont pas au bout de leurs désillusions. » (*Rires ironiques à gauche.*)

C'est là un propos politique que je ne discute pas.

**M. André Dulin.** Lui non plus, d'ailleurs !

**M. Louis Gros, rapporteur pour avis.** Cela peut chagriner, mais si la partie était gagnée, il y en a un qui ne serait pas chagrin, mais réjoui, c'est moi-même.

Déclarer aujourd'hui qu'en matière d'éducation nationale la partie est gagnée alors que dans cette même assemblée, à cette même place, monsieur le secrétaire d'Etat Boulin est venu nous exposer la réforme de l'enseignement supérieur et la réforme en projet pour demain, après-demain ou dans des années, de l'éducation nationale.

Peut-être avez-vous trouvé la solution, mais celle-ci n'est pas encore appliquée. Lorsqu'on fait naufrage et qu'on est recueilli par le bateau de sauvetage, on peut dire « je suis sauvé », mais on n'est pour autant arrivé au port.

La partie concernant l'éducation nationale n'est pas gagnée du tout. Lorsque vous ouvrez un concours d'agrégés pour pourvoir 1.400 emplois et que vous ne trouvez que 900 candidats, la partie n'est pas gagnée. Si nous construisons des amphithéâtres, des écoles, mais que l'on manque de professeurs pour occuper les chaires de facultés, là encore, la partie n'est pas gagnée !

Dire que pour l'enseignement supérieur ou pour la recherche scientifique, la partie est gagnée, c'est nier la vérité. C'est pour cette raison que je me suis permis, parce qu'il s'agit de la commission des affaires culturelles, de conclure quand même d'une manière un peu plus gaie, un peu plus littéraire, le rapport sur une matière aussi aride que le plan, en disant à M. le Premier ministre qu'il ne suffit pas de se retourner pour vouloir comparer des résultats qui ne sont pas comparables. A toujours vouloir se tourner en arrière pour mesurer le chemin parcouru et s'en trouver satisfait...

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. Louis Gros, rapporteur pour avis.** ... on encourt le risque de ce pauvre Orphée qui en est mort faute de regarder l'avenir. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat a entendu tous les rapporteurs. Avant que la parole soit donnée au premier orateur inscrit, qui est M. Hugues, je crois qu'il conviendrait de suspendre la séance. (*Assentiment.*)



Quelle heure la commission propose-t-elle pour la reprise de la séance ?

**M. Jean Bertaud**, président de la commission des affaires économiques et du plan. La commission propose vingt-deux heures. (Marques d'approbation.)

**M. le président**. Le Sénat a entendu la proposition de M. le président de la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue jusqu'à vingt-deux heures.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de Mme Marie-Hélène Cardot.)

**PRESIDENCE DE Mme MARIE-HELENE CARDOT,**  
vice-président.

**Mme le président**. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V<sup>e</sup> plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Emile Hugues.

**M. Emile Hugues**. Madame le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il semble, après l'excellent rapport de notre collègue M. Filippi, qu'il n'y ait plus rien à dire sur le sujet. Si j'ajoute à ce rapport ceux de MM. Houdet, Menu et Louis Gros, que reste-t-il encore au malheureux orateur qui doit aborder cette tribune ?

Aussi prendrai-je ce problème sous un autre angle. Je serai moins technique, mais plus politique et partant plus critique. Plus politique : après tout, c'est notre rôle ! Nous sommes des hommes politiques et nous avons le droit d'aborder ce problème sous l'angle politique. C'est ce que je vais faire !

Avant les critiques, j'adresserai ici quelques félicitations. Je féliciterai surtout le fonctionnaire anonyme qui a rédigé ce rapport ; il est excellent, écrit d'une plume alerte, vive, rapide, il emporte l'adhésion et il serait vraiment dommage d'essayer de le contredire, car il semble que nous devrions être convaincus après tant d'honnêtes arguments.

Je lui reprocherai cependant que les variantes n'ont pas été étudiées ou qu'elles n'ont été étudiées que pour mettre en valeur l'option retenue par le Gouvernement. Mais enfin, c'est un reproche mineur, et je suis heureux d'avoir entre les mains un rapport qui est un véritable document de travail. Si je félicite le fonctionnaire anonyme qui en est l'auteur, c'est que je n'ai pas retrouvé dans sa rédaction la patte du Premier ministre qui l'a signé.

Au fond, la discussion que je vous propose d'aborder ce soir a déjà été amorcée par nous lors de l'examen de la loi de finances. Nous avons alors longuement parlé de l'épargne ; nous avons alors parlé des problèmes économiques qui sont la toile de fonds de notre actuelle discussion.

Au moment d'aborder les critiques que je veux faire au document qui nous est soumis, et me plaçant sur le terrain politique, j'indique que je m'exprimerai au nom du parti radical. L'intérêt de ce que je vais dire est donc de savoir ce que le parti radical approuve ou désapprouve dans les options qui nous sont soumises.

Une première option a déjà été prise par le Gouvernement, sur laquelle repose la réussite du Plan, c'est notre entrée dans la communauté économique européenne et la libération des échanges avec le monde extérieur. Alors, on peut se demander pourquoi ces critiques, pourquoi ces attitudes menaçantes, pourquoi ces orages à l'occasion des problèmes soulevés par le Marché commun, et quel crédit nos adversaires peuvent accorder à certaines de nos attitudes puisqu'on sait que, dans le même temps où nous menaçons de quitter le Marché commun, nous basons sur lui toute notre réussite économique. Il y a là un paradoxe que nous nous devons de souligner.

Cette option implique bien entendu l'équilibre de nos échanges extérieurs, et, comme on l'a souligné, avec même un léger excédent pour permettre l'aide que nous apporterons aux pays sous-développés, soit environ 1,50 p. 100.

La seconde option tend à obtenir un taux d'expansion élevé. Qui ne serait d'accord avec cet objectif ? Il est évident que nous ne pouvons que l'approuver et nous en féliciter. Mais nous serons peut être plus critiques sur les moyens que vous nous proposez pour atteindre un taux d'expansion élevé : la modernisation et la concentration des entreprises, tant d'ailleurs sur le plan national que dans le cadre du Marché commun ; le financement des investissements accru par l'expansion de l'épargne privée, publique et sociétaire, nous verrons plus loin d'ailleurs ce que je pense à ce sujet, le plein emploi, la mise en œuvre d'une politique des revenus dont nous avons déjà parlé à cette tri-

bune — et je me souviens d'avoir critiqué, il y a près de deux ans, la politique des revenus qui nous était alors proposée, et un taux d'expansion de la production intérieure brute avoisinant 5 p. 100 par an.

Je ne discuterai pas le taux de 5 p. 100 par an, c'est un taux qui peut nous paraître faible ; nous eussions préféré un taux un peu plus élevé, d'un demi-point peut-être, mais après tout prenons pour base des discussions le taux de 5 p. 100 par an auquel nous nous rallions. Peut-être vaut-il mieux obtenir 5,50 après n'en avoir promis que 5, c'est l'espoir que nous pouvons formuler.

La troisième option tend au redressement de l'investissement productif, clé de notre expansion et de notre compétitivité — je reprends en effet vos propres paroles.

La quatrième option tend à définir la part relative de la consommation des particuliers et des emplois généraux dans la répartition des fruits de l'expansion. C'est là que nous en venons au problème purement politique. J'ai toujours cru que la répartition du produit national était non un problème économique, mais un problème essentiellement politique qui intéresse en conséquence l'homme politique plutôt que le théoricien de l'économie.

Que nous proposez-vous ? Cette répartition du revenu national repose sur un choix préalable que nous n'avons pas à discuter. En effet, un choix a déjà été fait pour une part importante du revenu national ; ce choix porte sur les objectifs généraux de défense et de solidarité internationale. Aussi bien, le document qui nous a été soumis ne discute pas ces objectifs. Il les tient pour acquis, pour préalables au Plan.

Or, je lis dans votre rapport, à la page 48 du tome II : « Le pays se trouve ainsi placé devant un choix fondamental, l'un des termes du choix étant un ensemble de mesures destinées à rendre la progression de la consommation privée compatible avec nos objectifs généraux de défense, de progrès et de solidarité nationale et internationale, l'autre étant la réduction de ces objectifs ».

Si je comprends bien ces quelques lignes, la consommation privée devient un solde beaucoup plus qu'un objectif majeur et c'est un point important.

Ce que nous devons souligner, c'est l'interdépendance des objectifs économiques et politiques. Ce que nous voudrions, c'est que les Français fussent persuadés qu'ils ne peuvent pas applaudir à certains objectifs en matière de politique étrangère ou de défense et les accepte sans discussion, tout en continuant à se plaindre des restrictions qui leur sont imposées en ce qui concerne leur consommation individuelle. Il est bien évident que les problèmes de politique étrangère sont intimement liés aux problèmes du panier de la ménagère et que vous ne pouvez pas les dissocier. L'ensemble de la population française, au contraire, a trop tendance à dissocier les objectifs fondamentaux de politique étrangère et les objectifs de politique intérieure.

Je voudrais donc parler maintenant de vos objectifs sur le plan de la consommation individuelle : une consommation par tête d'habitant légèrement inférieure à l'accroissement des ressources disponibles, puisque nous trouvons une consommation portée à l'indice 124-125 contre un indice de production de 127-128. En revanche, vous nous proposez un indice de 154-155 pour les équipements collectifs, un indice de 134-135 pour le logement et les dépenses militaires, à l'exception des dépenses de personnel. En ce qui concerne les dépenses militaires, qui resteront à l'indice 117, je voudrais dire ici que cet indice souligne le déclin de notre armée conventionnelle. Il n'est pas de règle, à l'occasion du plan, de discuter ces problèmes, nous en aurons l'occasion quand nous aborderons la loi-programme militaire, mais il n'est pas inutile de souligner le pari qu'on fait en misant uniquement sur l'armée atomique et en négligeant totalement, tout au moins en diminuant considérablement l'armée conventionnelle.

Que faut-il penser de ces objectifs ? Je voudrais d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, vous donner notre accord total quant aux équipements collectifs. Nous pensons, en effet, comme M. le Premier ministre, que la priorité des priorités doit être accordée à ces équipements. Je dois malheureusement dire que l'étude du plan révèle qu'en réalité la priorité des priorités n'a pas été accordée au logement — comme le prétendait M. Pompidou — mais aux dépenses militaires. C'est là un objectif essentiellement politique ; les dépenses militaires se retrouvent en effet dans la loi-programme de cinq ans que nous allons être appelés à discuter après le plan, dans des conditions telles que si les objectifs civils définis représentent des intentions qui seront soumises à l'effet des « clignotants » chers à M. Massé, et qui se déclencheront suivant l'évolution de notre situation économique, les dépenses militaires, exogènes au plan, resteront, elles, invariables et intouchables.

Je voudrais rendre mes collègues attentifs au fait que votre programmation militaire est fixée en volume et non pas en

valeur. Or, l'expérience du passé m'autorise à dire que nous connaissons peut-être de larges dépassements des crédits et que nous pourrions avoir de singulières surprises, qui auront leur influence sur les consommations et les emplois généraux du plan.

Ainsi, m'a-t-on dit, en nous faisant voter une loi militaire indépendante du plan, l'on veut rendre irréversible notre orientation en matière militaire. Mon Dieu ! c'est bien une grande ambition ! Je veux souligner ce qu'elle a d'illusoire et l'exemple de l'attitude présente de l'Angleterre à l'égard de sa propre force de frappe suffit à démontrer qu'il n'existe pas de points de non-retour en matière d'équipement militaire et que, si une majorité nouvelle se substituait demain à la majorité qui a fait voter ce programme, celui-ci connaîtrait peut-être à son tour de profondes et larges modifications.

Le document qui nous est soumis comporte ensuite une programmation en valeur qui est, dans votre esprit, l'amorce d'une politique des revenus. Pour cela, vous entendez apporter quelques corrections au mouvement actuel qui se dessine dans l'économie française.

La première correction tend à proposer une augmentation du revenu agricole par exploitation de 5,3 p. 100 à 5,5 p. 100, supérieure à celle qui est proposée pour les salariés. Nous ne pouvons qu'applaudir et nous sommes d'accord en effet pour que le revenu agricole augmente plus largement que les autres revenus et qu'il y ait une sorte de priorité.

Je voudrais cependant vous demander comment vous entendez arriver à ce rattrapage. Pensez-vous y arriver par l'augmentation de la production agricole ou au contraire par une majoration des prix agricoles ? C'est un point que j'aimerais voir préciser, car je ne me souviens pas d'avoir trouvé d'indication précise dans le rapport soumis au Parlement.

La seconde correction tend à la reconstitution d'une marge d'autofinancement de 70 p. 100 pour les entreprises, contre 60 p. 100, nous dit-on, en 1964 — cette marge ayant atteint jusqu'à 83 p. 100 en 1958 — et je dirai tout à l'heure les difficultés que vous allez rencontrer à ce sujet.

Quels sont les moyens que vous aurez à votre disposition pour augmenter la marge d'autofinancement ? Au fond, les difficultés des entreprises françaises pour leur autofinancement proviennent essentiellement, d'une part, du blocage des prix et, d'autre part, disons-le, de l'insuffisance de leurs bénéfices. J'ai encore le souvenir de ce que nous disait M. Armengaud au moment de la discussion de la loi de finances au sujet de la taille des entreprises et des bénéfices réalisés, le bénéfice des entreprises étrangères étant généralement supérieur à celui qui est réalisé par les entreprises françaises. Peut-être faut-il voir simplement là les effets d'une application de la loi fiscale, mais nous reviendrons sur cette question.

La troisième correction a trait à une plus grande vérité des prix des loyers et des services publics.

La quatrième au développement des prestations sociales et je lis à ce sujet : « En effet, la croissance des dépenses d'assurance maladie égale à la consommation médicale actuelle, le doublement de l'allocation logement tous les trois ans et demi, la progression des retraites et des prestations sociales égales à celle des salaires moyens par tête conduiraient à un indice de 145 que le Gouvernement estime ne pas pouvoir intégrer dans un équilibre d'ensemble et il se propose de ramener cet indice à 138-140 ».

Le projet apprend ensuite que, par suite de l'accroissement rapide des dépenses d'équipement collectif et des dépenses de fonctionnement des services civils et militaires, assurer l'équilibre du budget sera le problème le plus important et le plus difficile pendant l'exécution du V<sup>e</sup> plan. Le problème de l'équilibre des budgets des collectivités locales s'inscrit bien entendu dans la même perspective. « Cela, écrivez-vous, suppose un prélèvement sur la consommation des particuliers et un prélèvement par les tarifs des services publics ».

Traduisons cela en termes plus clairs et moins économiques. Cela suppose, pour la période 1965-1970, un ralentissement de la cadence actuelle du relèvement des prestations sociales, un relèvement des tarifs des services publics et des loyers, une fiscalité plus lourde sur le plan national et local de manière à ralentir la consommation privée avec comme contrepartie, je le reconnais, une hausse des salaires annuels moyens de 2,8 p. 100 à 3 p. 100 ou 4 p. 100 pour une augmentation de la production de 5 p. 100 et une réduction moyenne hebdomadaire de la durée du travail d'une heure trente.

A ce point, je vous pose et je pose une question à mes collègues : est-ce là une politique de progrès social et n'a-t-on pas le droit déjà de parler de politique d'austérité ? Un problème est posé par les termes mêmes des options que vous nous soumettez ; si ces objectifs sont compris par l'opinion publique, je me demande ce que deviendra « l'ardente obligation » qui doit conduire à la réalisation du plan !

Monsieur le commissaire général, j'ai regardé l'autre soir une émission à la télévision : un journaliste interrogeait l'homme de

la rue sur le plan, sur ses perspectives et l'on découvrait dans les réponses un très grand scepticisme à l'égard de toutes vos initiatives ; les uns y voyaient une machination destinée à augmenter encore le coût de la vie : « Tout cela, disaient-ils, se traduira par des augmentations de prix » ; d'autres estimaient qu'il se traduirait peut-être par un peu de bien-être ; mais aucun n'avait une idée précise de l'orientation générale du plan ni des moyens mis à votre disposition.

Une quinzaine de personnes étaient ainsi interrogées, ce qui était un ensemble suffisant pour donner à penser que vos services de relations publiques étaient défaillants et que l'opinion publique était mal informée des problèmes que nous discutons aujourd'hui à cette tribune.

Vous nous proposez ensuite comme politique des revenus, et c'est en quelque sorte une diminution de la consommation, un système qui vous donne la maîtrise des salaires. Comment s'étonner du refus des syndicats de s'associer à cette politique ? J'ai déjà souligné à cette tribune, m'adressant au secrétaire d'Etat qui est ici ce soir, combien il m'apparaissait difficile d'établir une politique des revenus sans avoir une connaissance exacte des revenus des Français. J'avais posé une question précise : entendez-vous tenir pour exact le volume des revenus faisant l'objet des déclarations fiscales ? Il m'avait été répondu que, bien entendu, on ne pouvait pas retenir ces chiffres, ce qui était une singulière conception eu égard à l'autorité de l'Etat et des statistiques fiscales. J'ajoutais que seuls étaient connus certains revenus, mais que, pour les autres, les différences qui existaient entre le revenu déclaré et le revenu réel étaient telles que, pour l'homme qui est habitué aux affaires, qui sait à peu près ce que sont les déclarations d'impôts, mais qui sait, en contrepartie, ce qu'est la richesse individuelle, il n'était pas possible d'imposer aux salariés une politique des revenus sans leur donner l'impression que l'on favorise une certaine classe, que l'on fait une politique de classe et que cette politique des revenus se retourne directement contre eux. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur certains bancs à droite.*)

Quand on connaît les statistiques fiscales et que, par profession, l'on connaît l'évolution des fortunes individuelles, on s'aperçoit que le problème des revenus déclarés est un problème réel que nous aborderons, je l'espère, un jour. Vous ne pouvez pas concilier vos statistiques fiscales avec le spectacle de la rue et je voudrais bien que vous puissiez me dire comment peuvent vivre encore certaines industries, si je dois tenir pour exacts et le prélèvement fiscal et les statistiques fiscales ! Une évasion fiscale considérable fausse toute politique que vous voudriez entreprendre en ce qui concerne les revenus.

Ensuite, vous nous proposez, au fond, un essai de détermination de programmation en valeur et j'en viens aux moyens que vous nous soumettez pour réaliser le plan. Vous êtes plus discret à ce sujet que sur les objectifs et je le comprends fort bien car votre rôle est de déterminer les objectifs, le Gouvernement devant, lui, apprécier les moyens sur le plan politique.

Je ne me souviens pas qu'il ait été fait allusion à certaines tendances générales qui représentent des obstacles importants pour la réalisation de votre plan. Je veux parler ici de la rigidité de certaines structures et également du cadre administratif dans lequel nous vivons et qui semble encore hérité quelquefois du cadre napoléonien.

Je suis frappé par une enquête récente qui a révélé qu'une augmentation de revenus de 20 p. 100 ne suffirait pas à déterminer 75 p. 100 des personnes interrogées à changer de métier et 57 p. 100 d'entre elles à changer de résidence. C'est là un problème pour l'exécution du plan. Cette cristallisation, en quelque sorte, des structures françaises, cette absence de souplesse et de fluidité constituent un problème grave que ne n'ai pas vu aborder dans le rapport que vous nous avez soumis.

Je voudrais dès lors poser une question : quelles actions comptez-vous entreprendre pour rendre plus de fluidité à l'économie française ? C'est là un problème, connaissant la souplesse de l'économie américaine, les possibilités de déplacement de main-d'œuvre, cette sorte de fluidité d'une économie beaucoup plus jeune, alors que toute économie sclérosée a tendance à vieillir, comme le fait la nôtre.

Je pose maintenant une seconde question au sujet de la rigidité de notre administration : dans ce domaine également, allez-vous chercher plus de fluidité, allez-vous chercher à échapper un peu à ce cadre napoléonien dans lequel nous continuons à vivre ? Nos structures administratives sont parfois vétustes ; elles devraient être adaptées aux tâches que vous leur réservez. Ce qui m'effraie par-dessus tout c'est la dégradation que l'on constate en ce qui concerne parfois la qualité de la fonction publique. C'est un phénomène inquiétant au moment où la fonction publique va avoir à dépenser une grande partie du revenu national. Je voudrais savoir si l'on va prendre des mesures pour relever le niveau de la fonction publique. La mesure essentielle, vous la reconnaissez bien, est dans la parité des salaires de la fonction publique et des rémunérations de la fonction privée. Tout

est là car, je le répète, vous ne pouvez pas envisager un développement cohérent, économique du plan — économique étant pris dans son sens familier — sans disposer d'une fonction publique égale au moins en qualité à la fonction privée qui assure le développement économique de la nation. Là je trouve que, en ce qui concerne ces deux questions, vous avez, vous Gouvernement, été singulièrement discret.

J'en viens maintenant aux autres moyens de réalisation du plan, qui ne sont souvent qu'esquissés et qui pourtant ne peuvent pas être dissociés de son étude générale. A mon sens, l'étude des moyens est aussi importante que la détermination des objectifs. Le moyen sur lequel s'appuie le V<sup>e</sup> plan, que l'on retrouve à différentes reprises au long du rapport, c'est l'épargne, qu'elle soit individuelle, « sociétaire » ou collective. Au fond, on a tendance à espérer que nous trouverons une solution à ces problèmes dans une renaissance de l'épargne.

J'ai déjà abordé ici le problème lors de la discussion du budget. En réalité, quand on examine cette question, on s'aperçoit que la France n'épargne plus comme jadis et que la part de l'épargne de l'Allemagne dans l'épargne européenne est passée de 31 p. 100 en 1950 à 43 p. 100 en 1957 alors que celle de la France, dans le même temps, est tombée de 30 à 24 p. 100. Il est particulièrement grave de voir que nous figurons au dernier rang des pays du Marché commun en ce domaine. Ainsi, au moment où nos frontières vont s'ouvrir, où notre économie va être soumise à une concurrence directe de la part de l'étranger, l'épargne en France diminue fortement par rapport à celle de nos concurrents tant sur les marchés extérieurs que sur ceux de l'Europe des Six.

Je voudrais vous donner quelques chiffres que j'ai trouvés dans un livre qui vient de sortir sur l'épargne dans le Marché commun. Le taux d'épargne brute par rapport au produit national brut est de 29 p. 100 au Luxembourg, 25 p. 100 aux Pays-Bas, 25 p. 100 en Allemagne, 19 p. 100 en Belgique et 18 p. 100 en France. Le taux d'épargne des ménages, en pourcentage des ressources courantes, moyenne de 1950-1959, est de 9,7 p. 100 en Allemagne, 8,6 p. 100 en Belgique, 11 p. 100 au Luxembourg, 5,4 p. 100 aux Pays-Bas, 4,3 p. 100 en France. Le taux d'épargne des ménages, en pourcentage du revenu disponible, est de 13,4 p. 100 au Luxembourg, de 12 p. 100 en Allemagne, de 9,8 p. 100 en Belgique, de 6,6 p. 100 aux Pays-Bas, de 5,1 p. 100 en France. Enfin, l'épargne personnelle annuelle par habitant évaluée en dollars des Etats-Unis, au prix de 1955, était en 1957 de 118 dollars aux Etats-Unis, de 110 dollars au Luxembourg, de 87 dollars en Belgique, de 83 dollars en Allemagne, de 58 dollars aux Pays-Bas, de 55 dollars en Grande-Bretagne et de 49 dollars en France.

Nous retrouvons donc la France au dernier rang des six nations. Cela est particulièrement grave au moment même où, en effet, vous semblez vouloir baser la réussite du plan sur une reprise de l'épargne. De fait, réserver à l'épargne individuelle le redressement des investissements productifs, c'est s'exposer à de graves déboires, à moins que survienne un renversement de la tendance, que je ne perçois pas.

En effet, quand on interroge ceux qui traditionnellement épargnaient jadis, on constate, par exemple, que les paysans épargnent moins aujourd'hui. Les ouvriers continuent parfois à épargner sous la forme de dépôts à la caisse d'épargne. Les cadres font de l'épargne-construction ou ce que j'appellerai de l'« épargne-consommation » sous forme d'achat d'appareils ménagers ; quand ils ont réalisé le rêve de l'appartement, ils songent à la résidence secondaire. Quant aux cadres supérieurs, si l'on considère qu'au titre des revenus tirés de son salaire ou de son traitement, un cadre d'un niveau supérieur ou un fonctionnaire d'un certain rang supporte un impôt qui correspond à plus de deux mois parfois de ses rémunérations, on peut donc se demander comment ce contribuable peut encore songer à contribuer à l'effort d'investissement du pays.

Vous vous souvenez de l'exemple que j'avais pris pour illustrer le cas de ce cadre supérieur : pour un revenu de vingt-trois millions, le prélèvement fiscal sur le revenu s'élevait à dix-sept millions.

Cette désaffection à l'égard de l'épargne individuelle est si vraie que ces mêmes personnes — en dehors des considérations tenant au malaise de la bourse — ne souscrivent plus aux augmentations de capital qui leur sont proposées par les sociétés anonymes ; la plupart d'entre elles sont souscrites par les banques alors qu'un très grand nombre de particuliers ne suivent plus. Le même problème de la nécessaire réanimation de l'épargne en France se pose si nous considérons l'épargne des sociétés, condition de l'autofinancement des entreprises. J'ai dit tout à l'heure que cette épargne était liée pour une bonne part au blocage des prix et à l'insuffisance des bénéfices des entreprises. Ce n'est pas tout, elle dépend aussi du système fiscal. A cet égard, je le reconnais volontiers, le système fiscal français n'est pas le plus désavantageux ; mais ce qui manque aux entreprises françaises, ce sont des bénéfices suffisants par rapport à leur

chiffre d'affaires pour s'appuyer aussi largement sur l'autofinancement que peuvent le faire les entreprises étrangères. Je ne vois pas comment vous pourrez en même temps continuer à maintenir indéfiniment le blocage des prix, qui diminue par là même les bénéfices, et espérer voir l'autofinancement atteindre le taux de 70 p. 100 souhaité, alors qu'en 1964 la part en est tombée à 60 p. 100.

Vous ne redresserez l'épargne française, je le répète, qu'en modifiant votre système fiscal qui, ainsi que je l'ai souligné au moment de la discussion du budget, est une passoire pour certains et une matraque pour les autres. Si vous n'arrivez pas à réformer votre système fiscal, à le rendre plus équitable, à faire que chacun contribue en proportion de ses revenus réels aux dépenses nationales, vous introduirez un grand doute dans la nation et, croyez-moi, un désarroi très grand dans l'opinion publique. Celle-ci, en effet, sent bien que ce sont souvent les plus exigeants en matière de dépenses publiques qui savent le mieux profiter des avantages que leur offre un système fiscal qui fait figure d'épouvantail mais dans lequel nichent beaucoup d'oiseaux, car si on sait bien s'arranger avec lui on peut y trouver paix et tranquillité.

Alors, que peut-on faire en face de cette situation, qui devrait d'ailleurs, à mon sens, faire l'objet d'un débat spécial ? Il y a dans le plan, je l'ai dit, des éléments que nous approuvons. Nous voulons bien retenir le taux de croissance que vous nous proposez. Nous sommes entièrement d'accord pour porter les investissements collectifs au taux de 150-155. Nous sommes moins d'accord sur l'augmentation de la consommation individuelle que vous nous proposez.

Surtout, en ce qui concerne les équipements collectifs, l'indice que vous nous demandez d'approuver me paraît être inférieur aux besoins. Car nous avons un retard énorme à rattraper dans plusieurs domaines. D'abord en ce qui concerne l'équipement hospitalier. Je voudrais ici, mes chers collègues, vous rendre attentifs à ce problème. Je me souviens avoir lu un jour dans un livre de Gide cette réflexion amère : un taxi l'avait conduit à la porte d'une clinique privée ; arrivé là le chauffeur lui disait : « Nous, c'est l'hôpital ». Il y a une transformation qui s'est produite au sujet de l'hôpital ; désormais c'est l'hôpital pour tout le monde ; vous ne pourrez plus recevoir des soins en dehors de l'hôpital, qui seul à la capacité nécessaire aujourd'hui pour donner au malade la sécurité qu'il recherche. Or, notre équipement hospitalier, principalement dans Paris, est tel que nous devrions en rougir, au moins pour certains établissements. (Très bien ! à gauche.) Il suffit de connaître les réalisations qui sont faites à l'étranger, en Allemagne, en Suède et en Norvège par exemple, pour mesurer que sur ce plan un effort considérable doit être fait, effort qui doit concerner l'ensemble de la nation, pour combler un retard qui nous déshonore.

En ce qui concerne l'urbanisation, c'est vous-même qui écrivez que demain deux Français sur trois vivront dans les villes. Mais à quoi bon sert d'envisager une réduction hebdomadaire de la durée du travail — d'une heure ou de deux heures — si l'on doit continuer, comme c'est le cas actuellement pour certains ouvriers habitant la banlieue, à passer trois heures par jour dans les transports en commun pour se rendre du domicile au lieu de travail ? L'urbanisation est aujourd'hui le problème majeur, le problème crucial. C'est un problème qui se pose à chacun d'entre nous et qui se posera également demain pour les villes de province. Jamais vous ne dépenserez assez pour que l'on puisse vivre, je dirai humainement, dans les cités de demain. A quoi servirait, en effet, à chaque Français d'avoir une voiture, et même à chaque ménage d'avoir bientôt deux voitures comme c'est le cas en Amérique du Nord, s'il ne peut plus ni circuler, ni faire stationner son véhicule ?

Peut-on réduire le programme envisagé ? Certainement pas en matière de logement et d'éducation nationale, pas plus qu'en matière d'équipement collectif, d'équipement hospitalier ou d'habitation rurale. Ne sommes-nous pas obligés, au contraire, d'augmenter en outre les crédits pour la recherche ? Cela a été dit cet après-midi et je n'y reviendrai pas.

Ce que nous craignons, voyez-vous, c'est que l'on ne puisse pas réaliser le programme des équipements collectifs que vous nous proposez, en raison d'ailleurs de la répugnance que vous allez rencontrer parmi certaines collectivités locales pour s'endetter davantage, si bien que l'indice envisagé ne sera atteint que si vous renoncez au transfert de charge de la part de l'Etat sur les collectivités, que si vous revoyez le régime des subventions et que si vous réformez la fiscalité locale, comme l'a souligné notre collègue M. Houdet cet après-midi.

C'est d'ailleurs à ce programme de réforme de la fiscalité locale, de réforme du régime des subventions et à l'interdiction de transférer aux collectivités locales de nouvelles charges qui incombent à l'Etat que je donne mon accord et celui du parti que je représente à cette tribune.

Pouvez-vous, d'autre part, envisager encore de réduire la consommation individuelle ?

Sans crainte de me tromper, je peux dire que vous aurez d'énormes difficultés pour vous tenir dans la fourchette que vous avez établie. Il va être extrêmement difficile de faire accepter aux Français une progression de leur consommation individuelle inférieure au pourcentage d'augmentation de la production nationale, même si vous envisagez de porter les équipements collectifs au taux que vous avez fixé.

Votre politique des revenus est vouée à l'échec pour deux raisons : d'abord, parce que du côté syndical, ainsi que je l'ai souligné, on y voit surtout un instrument de la maîtrise des salaires ; mais l'on n'y voit pas que les revenus autres que les revenus salariaux contribueront largement à l'effort d'investissement ; ensuite, ce qui pourrait être accepté de la part d'un gouvernement qui aurait la confiance de la classe ouvrière sera difficilement accepté de la part d'un gouvernement que la classe ouvrière juge conservateur. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Ludovic Tron.** Très bien !

**M. Emile Hugues.** Qu'on le veuille ou non, la politique poursuivie à l'heure actuelle sous couleur de libéralisme donne l'impression que le Gouvernement ne peut pas obtenir la confiance des syndicats. Ce n'est pas une critique que je fais ici, c'est un fait que je constate et il semble que l'on n'en tienne pas suffisamment compte dans les milieux gouvernementaux. De plus, malgré les promesses relatives au plein emploi, vous laissez quelquefois percer votre préférence, non pas tellement dans le document qui nous a été soumis que dans certaines indications qui nous ont été données au moment de la discussion du budget. Vous laissez percer votre préférence pour une politique, non pas de sous-emploi, j'irais trop loin, je dépasserais ma pensée, mais pour une politique à la limite du sous-emploi. Et c'est d'ailleurs par rapport à l'emploi — je m'adresse beaucoup plus ici au Gouvernement qu'au commissaire général du plan — que l'on juge désormais un gouvernement de droite par rapport à ce que j'appellerai un gouvernement de gauche. En effet, je n'ignore pas qu'une politique de plein emploi côtoie toujours le précipice de l'inflation, et je comprends qu'un gouvernement conservateur, un gouvernement de droite ne veuille pas prendre de risques à ce sujet, comme il est naturel qu'un gouvernement de gauche tombe quelquefois dans ce précipice, coure plus de risques, mais c'est par rapport à sa position relative à l'égard de l'emploi désormais que l'on aura tendance à qualifier des gouvernements en les classant soit à droite, soit à gauche.

Je répète que sur ce plan on a trop laissé percer l'impression que vous accepteriez volontiers comme étant le commencement de la sagesse une politique qui ne serait pas de sous-emploi, mais à la limite du sous-emploi.

Alors, quels sont les chiffres que vous nous proposez qui peuvent faire l'objet de retouches ? Et là, vous allez me dire que c'est bien banal : je suis bien obligé de dire qu'il n'y a de diminution possible que sur les dépenses militaires ou sur l'aide aux pays sous-développés, qui sont hors de discussion dans le plan puisqu'elles touchent à des objectifs politiques. On nous dira qu'à moins de modifier de façon fondamentale notre politique étrangère, notre politique de défense et d'aide aux pays sous-développés, on ne peut gagner sur ces chapitres que quelques décimales. La réponse qu'a faite M. le commissaire général au plan a été très habile. En effet, il semble qu'au fond l'on ne gagnerait rien à réduire les dépenses militaires. Je me demande alors ce que deviennent ces tables d'équivalence de l'Organisation des Nations unies quand on nous dit qu'un bombardier représente une faculté ou tant d'hôpitaux. Il m'a semblé que vous aviez eu une habileté : c'était de reporter l'économie que l'on faisait sur les dépenses militaires sur le produit national. En effet, il ne s'agissait pas dans notre esprit, si l'on diminue les dépenses militaires, de les reporter sur le produit national, mais de les reporter plutôt sur les dépenses d'équipement collectif. Dès lors, le problème change et s'éclaircit d'un jour nouveau et nous retombons dans les tables d'équivalence que l'on nous a présentées ces jours-ci et qui ont été établies pour l'O. N. U.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, même si l'on ne gagne que quelques décimales — 0,1, 0,2, 0,3, 0,4 ou 0,5 — c'est bien une modification importante des objectifs. Nous n'attendons pas une modification fondamentale des objectifs définis par le plan, car nous savons que, tant que la majorité actuellement élue décidera, elle couvrira les objectifs et les options qui lui sont proposés par le Gouvernement. Nous nous battons actuellement non pas pour une modification fondamentale du plan, mais pour les quelques décimales que l'on peut gagner, qui pourraient quand même modifier profondément les conditions de vie d'un certain nombre de nos concitoyens. Il nous apparaît qu'à l'heure actuelle c'est la seule bataille que nous puissions valablement mener.

Vous le savez comme moi, dans le budget d'un Etat moderne, il ne s'agit pas de modifier les grandes masses. Demain un

gouvernement de gauche arriverait au pouvoir qu'il serait bien obligé de respecter certaines masses budgétaires, il ne pourrait pas y toucher. Mais s'il parvenait à modifier certains postes de 2 ou 3 p. 100 ou même de quelques décimales, c'est peut-être ce qui marquerait la différence entre un budget de droite et un budget de gauche.

Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait dire : on va bouleverser un budget. Les charges de l'Etat acceptées par une majorité de droite ou par une majorité de gauche restent sensiblement les mêmes ; c'est donc demain sur quelques fractions que l'on se battra, et je souhaite qu'aujourd'hui nous transférons quelques fractions des dépenses militaires sur les équipements collectifs. C'est tout au moins ce que propose le parti que je représente à cette tribune. C'est donc sur les équipements collectifs et sur la consommation individuelle que nous demandons que soient reportées quelques décimales, comme d'ailleurs le propose l'amendement qui vous a été soumis.

Notre vote dépendra, monsieur le secrétaire d'Etat, de la réponse que vous donnerez à mes questions. J'ajoute que ce qui m'inquiète le plus, c'est cette sorte d'indifférence que l'on constate actuellement dans l'opinion publique à l'égard du plan qui nous est présenté, indifférence qui se retrouve, je dirai dans presque toutes les classes sociales. Ce qui est particulièrement grave, c'est que, si les cendres de l'indifférence devaient recouvrir votre plan, à ce moment-là il ne serait plus qu'un exercice d'école sans rapport avec la réalité. Véritablement, je voudrais que l'on prenne conscience que le plan concerne l'ensemble de la nation. Mais comment intéresser l'opinion publique à ce plan quand on cherche à la dépolitiser ? C'est là, en effet, un problème particulièrement important. Vous cherchez, d'une part, à dépolitiser totalement l'opinion publique à l'heure actuelle et vous voudriez qu'elle s'intéresse au plan qui engage la politique de la France. Il y a là un problème qui n'est pas résolu et qui pour nous est grave. Je crois que c'est en repolitisant une partie de l'opinion publique que vous arriverez à la rendre attentive aux options que vous lui proposez et, bien entendu, je ne terminerai que sur un vœu : c'est celui que, demain peut-être, le Gouvernement se rende enfin compte que les intermédiaires sont indispensables dans une nation, qu'une nation qui ne s'intéresse pas aux problèmes politiques qui sont les siens, qui conditionnent son avenir, est une nation qui, demain, tombera dans les fers de la servitude. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fosset.

**M. André Fosset.** Mesdames, messieurs, la méditation à laquelle est amené, avant de déterminer la position qu'il devra prendre, tout représentant de la Nation, soucieux d'assumer, indépendamment du contexte politique du moment, dans la seule vue du service du bien commun, la responsabilité qu'il devra prendre au terme d'un débat d'une telle importance, ne manque pas de le conduire à une certaine perplexité.

Le motif de satisfaction qu'il puise dans le fait d'être consulté avant l'élaboration du plan sur les grandes options qui présideront à celles-ci se trouve tempéré par la gêne qu'il éprouve, en dépit de la remarquable valeur des documents qui lui sont fournis, de devoir se limiter à des observations de principe sans qu'aucun espoir lui soit laissé de contribuer à modifier dans un sens, à ses yeux plus favorable, les orientations qui lui sont proposées.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, ce n'est pas une contribution positive à la détermination des options, c'est l'approbation sans nuance ou le refus brutal de celles qui ont été retenues en dehors de nous et auxquelles nous est refusée la possibilité d'apporter notre propre empreinte.

Dès lors, étant écartée la faculté de proposition, il ne demeure que celle d'analyse. Cependant, le temps très bref qui nous est imparti ne permettant pas de lui donner tout son développement, il semble plus opportun, quelque fâcheuse que puisse paraître cette attitude, de s'en tenir aux questions que soulève, aux doutes que suscite, aux insuffisances que recèle le rapport dont nous sommes saisis. Ainsi, devons-nous, en le regrettant, renoncer à souligner ses aspects positifs, pourtant nombreux et dont nous avons le devoir objectif de convenir qu'ils sont loin d'être négligeables. Au moins nous paraît-il de stricte justice de marquer notre satisfaction sur les progrès, encore insuffisants mais appréciables, intervenus dans la procédure d'élaboration, rendue plus démocratique par l'accroissement de la représentation syndicale dans les commissions et groupes de travail, la consultation des commissions préalablement à la rédaction du rapport, la consultation du Conseil économique et enfin, encore qu'il ne lui soit laissé qu'une valeur de principe, l'intervention de la délibération parlementaire.

Plus démocratique eût été cependant une présentation qui, à côté des justifications apportées à la proposition gouvernementale fixant à 5 p. 100 le taux de l'expansion, eût objecti-



vement développé, non seulement les raisons de repousser des taux d'expansion apparents, mais aussi les arguments qui pouvaient plaider en leur faveur.

Ainsi que le rappelait le rapport, « un plan, même ramené à l'armature de ses véritables objectifs, n'échappe pas à l'incertitude ». Cependant, il est permis de penser que les objectifs qui seront défendus eussent pu être plus ambitieux, dût-on pour cela montrer plus de rigueur. Mais, pour incertaine que soit la réalisation des objectifs, une charge est de prime abord et en toute hypothèse admise, celle des achats et investissements des administrations militaires.

Définie indépendamment des perspectives de croissance économique, elle atteindrait en 1970 l'indice 134-135, alors que la production nationale parviendrait à l'indice 127-128.

Indépendamment de la crainte que l'expérience passée rend particulièrement plausible d'un franchissement de ce niveau, la question se pose de savoir si ce décalage important ne risque pas de compromettre gravement les chances de notre pays dans le domaine de la compétition économique.

A cet égard, nous disons bien nettement que nous ne prenons pas, aussi allégrement que la majorité de l'Assemblée nationale, notre parti d'un postulat auquel M. le commissaire général au Plan a raison de donner sa dimension politique. Mais, précisément, parce que nous croyons que c'est à ce niveau que doivent s'exercer les choix du Parlement et parce que nous divergeons des vues de la majorité sur l'opportunité, dans les conditions où il est effectué et avec les finalités qui lui sont assignées, nous sommes amenés à nous interroger gravement sur la valeur des options jugées possibles à partir d'un solde dont nous considérons qu'une autre politique eut pu le rendre plus substantiel.

Nous ne renonçons ni à demander, ni même à espérer, la réduction du prélèvement militaire, sinon sur le budget, du moins — et c'est le plus important — sur la production nationale que permettrait une orientation communautaire, au plan européen, de notre politique de défense nationale.

Dès lors apparaîtraient possibles les transferts qui se révèlent nécessaires pour faire du plan cette manifestation de volonté collective propre à lui donner son caractère d'ardente obligation.

C'est au service de l'homme que doit, par priorité, se placer le développement de l'expansion. Or, pour un accroissement annuel de 5 p. 100 de la production nationale, la consommation privée ne s'élèvera en moyenne que de 3,5 p. 100.

Il est regrettable que nous ne puissions chiffrer précisément les incidences d'un autre choix, mais à défaut d'une marge importante dans les possibilités de transfert global, il paraît indispensable de s'acheminer vers une répartition plus équitable à l'égard des catégories les plus défavorisées : travailleurs payés au S. M. I. G. ou au S. M. A. G. dont l'écart avec le salaire horaire moyen s'est accru de 10 p. 100 depuis le début du IV<sup>e</sup> Plan, familles dont l'évolution du revenu moyen par rapport à celui du célibataire fait apparaître un décalage du même ordre ; personnes âgées qui se voient gratifier de la promesse d'une allocation annuelle de 1.900 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966, alors que, sur la base des prix de 1961, le rapport Laroque concluait à la nécessité d'un revenu de 2.400 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Préconiser une politique des revenus semble conforme sans doute à la volonté d'atteindre les objectifs du plan. Encore faut-il qu'une telle politique ne vise pas seulement les salaires, mais s'applique avec la même rigueur à toutes les autres catégories de revenus. Malheureusement, le Gouvernement paraît être satisfait d'une action limitée aux seules rémunérations aisément contrôlables, laissant ainsi s'accroître de dramatiques disparités qui rendent problématique l'acceptation par tous des disciplines nécessaires.

Enfin, s'il est vrai que globalement on ne peut recommander tout à la fois, l'expansion et la réduction systématique de la durée du travail, il semble que l'on se soit trop aisément accommodé d'une position de principe sans procéder à une analyse suffisamment poussée des possibilités d'application sectorielle, ni des effets compensateurs d'une telle éventualité.

A juste titre, le rapport insiste sur la nécessité de poursuivre et de développer les équipements collectifs et, en premier lieu, la construction de logements. Sans méconnaître les efforts déjà accomplis et ceux qui, tendant à porter à l'indice 127-138 en 1970 le niveau de la construction, devraient permettre de parvenir à l'édification de 470.000 logements, chiffre proche des besoins, il est permis de se poser sur ce point un certain nombre de questions.

A peine suffisant pour couvrir les besoins, cet objectif pourra-t-il être atteint ? Nous craignons qu'il soit compromis si la volonté, si souvent affirmée et si rarement suivie d'effet, de mettre un terme à la spéculation foncière ne se traduit pas rapidement par des mesures plus rigoureuses que celles mises en œuvre jusqu'à présent.

Pour légitime qu'elle soit, la propriété privée risque d'être contestée si l'appât du gain amène ses détenteurs à perdre de vue son aspect social. Il est du devoir des pouvoirs publics de réagir énergiquement, peut-être sous forme d'une intervention directe dans la réalisation des transactions foncières, contre ce mal qui risque de porter un coup fatal et à la promotion de leurs programmes et au maintien du droit de propriété. C'est là le plus grave souci. Il en est d'autres en ce domaine. Pour atteindre les objectifs indiqués, le Gouvernement préconise le recours aux financements privés. Sans doute faut-il faire appel au maximum de ressources.

Il convient, néanmoins de ne pas perdre de vue qu'au prix de la construction, les loyers de rentabilité excèdent largement les possibilités de nombreux postulants. Nous ne dissimulons pas les craintes que nous cause la propension décelée dès le budget de 1965, de manière peu apparente, certes, mais néanmoins inquiétante, de ne pas se satisfaire de l'intervention de financements privés pour accroître le volume de la construction, mais encore d'en tenir compte pour diminuer l'effort dans le secteur social.

D'ailleurs, portant un regard d'ensemble sur les orientations que propose, pour le financement des investissements, le rapport soumis à notre discussion, nous croyons y percevoir l'indice d'une politique économique qui nous amène à nous demander si, au lieu de constituer une ardente obligation, le V<sup>e</sup> Plan ne sera pas réduit au rôle utile, mais insuffisant à nos yeux, d'une orientation indicative.

Sans doute est-il souhaitable que le jeu du marché détermine un certain nombre de décisions. Nous n'avons jamais été, pour notre part, les partisans d'une planification impérative. Mais les mécanismes du marché reposant sur la loi du profit ne suffiront pas à eux seuls à assurer le développement d'une harmonieuse expansion. Le Plan perdrait une grande partie de sa signification s'il ne constituait par l'incitation, par l'intervention, voire même, dans les cas aigus, par la contrainte, le moyen d'action apte à la réalisation des objectifs choisis. Plus que jamais, l'ouverture vers l'extérieur de notre économie commande impérativement la stabilité des prix sans laquelle ne peut être espérée l'expansion.

Sur ce postulat, nous nous trouvons entièrement d'accord avec le Gouvernement. Sur les moyens d'y satisfaire, nous le sommes peut-être un peu moins. Pourquoi, au lieu de profiter depuis son avènement de l'assurance de sa longévité pour prendre des mesures sélectives propres à éviter les tensions inflationnistes dans les secteurs les plus sensibles, pour réformer les structures qui hypothèquent la productivité, pour entreprendre la destruction des obstacles à l'expansion, pourquoi le Gouvernement s'est-il contenté de laisser se consommer, pour reprendre l'expression employée dans l'introduction du rapport sur l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan, en 1963 et 1964, « une partie des possibilités d'auto-financement de nos entreprises et la quasi-totalité de l'excédent de notre balance commerciale » ?

Ainsi a-t-il été placé, dans un passé récent, devant l'obligation de prendre à la hâte des mesures de portée générale qui, si elles ont partiellement réussi à juguler l'inflation, ont eu aussi pour conséquence un freinage des investissements productifs, d'où résulte une situation peu favorable au démarrage du V<sup>e</sup> Plan.

Parallèlement, nous assistons à une politique de débudgetisation, dont la compensation serait tirée d'un appel à l'épargne et à l'autofinancement. Croyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si efficaces qu'elles soient, les mesures que prendra le Gouvernement pour relancer le marché financier permettront, sans l'intervention de ressources budgétaires, à la fois de couvrir les besoins de modernisation, des moyens de production des entreprises et la réalisation des équipements collectifs prévus par le Plan ?

L'habitude prise de réserver aux interventions publiques les investissements non rentables et de laisser les capitaux privés s'orienter vers les profits de caractère spéculatif fait douter d'une telle possibilité. Le recours aux établissements bancaires privés permettrait-il le financement des investissements non directement rentables ? Il nous semble qu'ils seraient sérieusement compromis si devait être plus largement confiée au secteur privé la transformation en crédit à long terme des épargnes liquides ou semi-liquides.

Comment ne pas craindre que ces risques d'insuffisance frappent en premier lieu les collectivités locales eu profit desquelles cependant devraient être prises des mesures qui leur permettent d'assumer pleinement leur vocation dans la promotion des équipements collectifs.

Au surplus, une relance sensible du marché financier ne pourra s'opérer qu'au prix d'une promesse d'indexation et d'incitations fiscales peu conformes à l'équité. C'est encore l'équité qui se trouve mise en cause par l'accroissement du recours à l'autofinancement.

S'il paraît nécessaire en effet d'utiliser ce puissant levier de développement de l'expansion, il semble urgent d'en assortir

l'emploi, de garanties visant d'une part à ne pas maintenir aux seuls détenteurs du capital l'exclusivité de l'enrichissement rapide qu'il procure, d'autre part à ne pas maintenir au critère de la rentabilité la primauté qu'il exerce sur celui de l'utilité.

Ainsi donc, plus encore que les objectifs, les moyens suggérés par le rapport nous paraissent présenter de dangereuses insuffisances. Voilà pourquoi, si nous rendons hommage à la qualité des études qu'il contient, nous sommes conduits à nous interroger sur la valeur d'engagement des options qu'il propose. Se prononcer sur les orientations du Plan, c'est accepter la responsabilité de choix souvent douloureux entre des besoins prioritaires. Encore faut-il être à même d'espérer que les disciplines imposées par ces choix aient chance d'être comprises et acceptées du plus grand nombre, ce qui implique une politique sociale audacieuse, ne se satisfaisant pas de simples transferts de revenus dans un cadre inchangé, mais aboutissant, non par la violation des lois économiques, mais par l'abolition de privilèges surannés, au déplacement des centres de décision.

Peut-être n'est-il pas besoin de prévoir dès le départ l'avènement de telles réformes dont l'épreuve des faits pourrait rapidement démontrer la nécessité, mais une condition préalable doit être satisfaite pour que soit risqué un tel pari : la résolution catégorique du Gouvernement de parvenir aux objectifs proposés.

La démarche incertaine de ces dernières années, l'annonce de clignotants d'alerte, nécessaires s'ils sont laissés à leur jeu normal, mais dangereux s'ils conduisent à la tentation de l'alibi, nous inclinent à une certaine prudence. Nous voudrions espérer cependant qu'à l'issue de ce débat la solennité des engagements nous permettra de nous en libérer. (*Applaudissements.*)

**Mme le président.** Etant donné le temps que doit durer la prochaine intervention et le fait que la présente séance ne doit pas se prolonger au-delà de minuit, le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant la discussion et en renvoyer la suite à demain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 6 —

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**Mme le président.** J'ai reçu de M. le ministre des travaux publics et des transports un projet de loi fixant les dispositions statutaires particulières au corps des professeurs de l'enseignement maritime.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 65, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

— 7 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**Mme le président.** J'ai reçu de MM. Vallin, Marrane, Talamoni, Duclos, Namy et des membres du groupe communiste une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'application des échelles de traitements et des indices aux agents communaux et alignant les dispositions du régime de retraites des agents des collectivités locales sur celui applicable aux agents de l'Etat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 66, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 8 —

#### DEPOT D'UN AVIS

**Mme le président.** J'ai reçu de M. Pierre de Chevigny un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence (n° 59, 1964-1965).

L'avis sera imprimé sous le n° 64 et distribué.

— 9 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour des séances publiques précédemment fixées au mardi 8 décembre :

A dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V° Plan. [N° 52 et 56 (1964-1965). — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; et n° 62 (1964-1965), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. — M. Roger Houdet, rapporteur ; et n° 57 (1964-1965), avis de la commission des affaires sociales. — M. Roger Menu, rapporteur ; et n° 63 (1964-1965), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur.]

A quinze heures, deuxième séance publique :

1. — Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Georges Repiquet demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage pour mettre fin à la campagne systématique de diffamation entreprise par le parti communiste réunionnais, dont le but avoué est de soumettre le département à la servitude étrangère (n° 79).

II. — M. Jacques Duclos demande à M. le ministre de la justice quelles mesures il compte prendre pour que la loi soit appliquée aux auteurs de fraudes électorales dans l'île de la Réunion (n° 81).

2. — Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V° Plan. [N° 52 et 56 (1964-1965). — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; et n° 62 (1964-1965), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. — M. Roger Houdet, rapporteur ; et n° 57 (1964-1965), avis de la commission des affaires sociales. — M. Roger Menu, rapporteur ; et n° 63 (1964-1965), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur.]

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.*)

*Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,*  
HENRY FLEURY.

**Errata**  
au compte rendu intégral.

I. — De la 2<sup>e</sup> séance du 29 octobre 1964.

BAIL A CONSTRUCTION

Page 1225, 2<sup>e</sup> colonne, art. 9, 34<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... des immeubles bâtis ont été déclarés... »,

**Lire :** « ... des immeubles bâtis ou non bâtis ont été déclarés... ».

Page 1234, 2<sup>e</sup> colonne, art. 15, 32<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... la prise de possession est autorisée... »,

**Lire :** « ... la prise de possession a été autorisée... ».

II. — De la séance du 13 novembre 1964.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1965

Page 1448, 1<sup>re</sup> colonne, 30<sup>e</sup> ligne, art. 9, § II :

**Au lieu de :** « ramené de 0,50 p. 100 »,

**Lire :** « ramené à 0,50 p. 100 ».

III. — De la séance du 23 novembre 1964.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1965

Article 41.

Page 1831, 1<sup>re</sup> colonne, 28<sup>e</sup> ligne avant la fin :

**Au lieu de :** « prêts à taux susceptibles... »,

**Lire :** « prêts à taux réduits susceptibles... ».

Page 1831, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Peuvent également être bonifiés... »,

**Lire :** « Peuvent être également bonifiés... ».

IV. — De la séance du 26 novembre 1964.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1965

Page 1994, état B, ligne Intérieur, titre IV :

**Au lieu de :** « — 6.867.495 »,

**Lire :** « — 6.807.495 ».

Ligne rapatriés, totaux :

**Au lieu de :** « — 306.858.463 »,

**Lire :** « — 306.358.463 ».

Ligne section II. — Information, totaux :

**Au lieu de :** « + 3.232.683 »,

**Lire :** « + 3.232.633 ».

V. — De la séance du jeudi 3 décembre 1964.

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Page 2104, 1<sup>re</sup> colonne, 16<sup>e</sup> ligne avant la fin, art. 8 :

**Au lieu de :** « est ajouté « et n° 14 ». »,

**Lire :** « Il est ajouté « et n° 14 ». ».

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1965

Page 2127, état B. — Section IX. Affaires algériennes, titre III :

**Au lieu de :** « — 24.594.400 »,

**Lire :** « — 24.594.440 ».

Totaux : 4<sup>e</sup> colonne (titre III) : placer la somme « + 1.044.988.994 », en face de « totaux pour l'état B ».

Page 2128, état C, titre V. — IX. Affaires algériennes, crédits de paiement :

**Au lieu de :** « — 2.000.000 »,

**Lire :** « 2.000.000 ».

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 DECEMBRE 1964

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

4799. — 7 décembre 1964. — Mme Marie-Hélène Cardot expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que la clientèle des débits de boissons comprend en particulier trois catégories de consommateurs enclins à la sobriété et dont le nombre va croissant : les jeunes gens, peu portés aux boissons alcoolisées; les travailleurs étrangers, clientèle assidue des débits de boissons. Or, ces travailleurs, à leur arrivée en France, sont en général sobres, peu argentés; s'il se mettent au vin, c'est en bonne part par économie; les touristes étrangers, habitués à la consommation au verre des boissons sans alcool et qui les réclament souvent en France sans succès; qu'en présence de cette situation, il faut constater que le vin est toujours la boisson la plus économique à consommer au verre dans la salle comme au comptoir; que la publicité en faveur des boissons alcoolisées domine, à l'extérieur comme à l'intérieur des établissements, et les prix sont placés en évidence. Dans la majorité des cas, le client désirant un verre de jus de fruit ou un verre de lait ne peut l'obtenir, bien que la vente au verre de ces boissons soit autorisée (décret du 19 janvier 1951 stipulant que seuls les récipients de capacité inférieure à quarante-cinq centilitres devront être offerts intacts et décapsulés devant le client). De nombreux débits ne servent même par l'eau minérale au verre! Compte tenu du fait que la vente au verre de quelques boissons sans alcool d'usage courant connaîtrait les faveurs d'une partie de la clientèle, elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire de prendre les mesures suivantes : 1° tout débitant pratiquant la vente au verre de vin, cidre ou bière, serait tenu de mettre à la disposition de sa clientèle au minimum quatre boissons non alcoolisées vendues au verre, dont un lait, une eau minérale et deux jus de fruit (par exemple jus de pomme et jus de raisin), le prix de ces consommations de devant pas excéder celui de la boisson alcoolisée la moins chère, servie dans les mêmes conditions; 2° les prix correspondants seraient mentionnés en évidence et le cas échéant portés en gros caractères à la devanture et au comptoir, si cette méthode est utilisée pour la vente au verre de certaines boissons alcoolisées.

**REPONSES DES MINISTRES**

AUX QUESTIONS ECRITES

SECRETARE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

4668. — M. Louis Courroy fait part à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires algériennes de la situation faite à des rapatriés qui ont obtenu des jugements ou arrêts rendus en leur faveur avant la date même de l'indépendance par des tribunaux d'Algérie et qui ne peuvent entrer en possession de la grosse de ces jugements. Il lui demande de bien vouloir préciser la nature des interventions faites auprès du Gouvernement algérien afin que les intéressés reçoivent ces jugements ou arrêts rendus. Il lui demande également quelles mesures il envisage de prendre si satisfaction n'est pas obtenue afin de contraindre l'Etat algérien. (Question du 20 octobre 1964.)

Réponse. — Le secrétariat d'Etat a été saisi d'un certain nombre de requêtes de rapatriés qui se plaignaient de ne pouvoir obtenir les grosses de décision judiciaires rendues en Algérie avant l'indépendance. Lorsque, pour des raisons de fait, les intéressés se trouvaient dans l'impossibilité d'obtenir satisfaction par l'intermédiaire normal des auxiliaires de justice compétents, les consuls de France sont intervenus auprès des autorités algériennes. Ils ont toujours pu obtenir communication de ces actes judiciaires moyennant le paiement des droits de greffe et notre ambassade n'a pas eu lieu d'accomplir de démarches auprès du Gouvernement algérien à ce sujet. Il semble que nos compatriotes, lorsqu'ils s'adressent

aux juridictions algériennes, omettent très souvent de joindre à leur demande le montant des droits majorés des frais d'envoi et de ce fait ne reçoivent pas de réponse; il est possible aussi que les difficultés internes inhérentes à la réorganisation des tribunaux algériens, qui souffrent d'une pénurie de greffiers qualifiés, aient entraîné des retards dans l'établissement des documents en question. Dans tous les cas et ne serait-ce que pour calculer correctement le montant des frais, les requérants ont intérêt à passer par le canal des auxiliaires de justice compétents; en cas de difficultés, ils peuvent présenter leur demande sous le couvert de nos représentants consulaires.

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

4656. — M. Fernand Verdeille demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de lui faire connaître, année par année, pour les exercices 1963 et 1964: 1° quel a été le revenu total des taxes sur les carburants (taxes et surtaxes diverses) y compris la part du fonds routier; 2° les sommes effectivement versées chaque année par crédits de paiement: a) à l'ensemble du fonds routier; b) à chacune des tranches du F. S. I. R. (tran-

ches nationale, départementale, communale, urbaine). Cette question ayant pour objet de compléter les informations demandées par la question n° 405 du 27 octobre 1959 (réponse du 17 décembre 1959), l'auteur de la question désirerait que la réponse lui soit faite sous la même forme et assortie du même tableau de répartition. (Question du 13 octobre 1964.)

Réponse. — 1° Le revenu total de l'ensemble des taxes sur les carburants (essences et gas-oil) s'établit ainsi depuis l'année 1959 (en milliers de francs):

1959	5.699.652
1960	6.134.613
1961	6.712.771
1962	7.308.320
1963	8.048.886
1964	8.887.217 (prévisions).

2° Les sommes effectivement versés chaque année au fonds spécial d'investissement routier de 1959 à 1964 et la répartition entre les différentes tranches des autorisations de programme et des crédits de paiement sont indiquées dans le tableau ci-après (en milliers de francs).

ANNÉES	I. — CRÉDITS OUVERTS										II. — RESSOURCES affectées.
	Tranche nationale.		Tranche départementale.		Tranche communale.		Tranche urbaine.		Total.		
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	
1959	107.900	284.000	»	»	»	»	»	»	107.900	284.000	284.000
1960	250.500	220.000	27.000	13.200	30.000	19.100	43.000	32.700	350.500	285.000	411.338
1961	816.000	328.400	37.500	29.000	57.500	55.000	65.000	44.600	976.000	(2) 457.000	455.327
1962	704.915	447.315	44.500	45.130	60.000	60.370	68.000	35.100	877.415	(2) 587.915	498.580
1963	565.000	396.400	49.500	60.010	70.000	67.500	68.000	32.090	752.500	(2) 556.000	549.852
1964 (prévisions).	632.000 (1)	509.400 (1)	44.500	54.000	60.000	75.000	68.000	50.600	804.500	(2) 689.000	692.431

(1) Dont 15.000 en autorisations de programme et 5.000 en crédits de paiement pour la reconstruction des ponts détruits des voiries locales.

(2) Déduction faite de 2.000 pour le remboursement des frais de fonctionnement du fonds.

4657. — M. Fernand Verdeille demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quels ont été les crédits budgétaires (en dehors des crédits du fonds routier) pour les différents travaux concernant: 1° la voirie nationale; 2° la voirie départementale; 3° la voirie communale, et cela pour chacune des années 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964. (Question du 13 octobre 1964.)

Réponse. — Les crédits budgétaires accordés depuis 1955 pour les différents travaux de voirie sont les suivants: 1° pour la voirie nationale: entretien; routes et ponts: reconstruction et grosses réparations (loi de finances de l'année et lois de finances rectificatives):

ANNÉES	ENTRETIEN	RECONSTRUCTION et grosses réparations.	
		Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
1955	180.720.290	16.150.000	16.150.000
1956	184.435.250	16.130.000	17.450.000
1957	172.269.290	14.850.000	16.583.800
1958	185.276.470	43.710.000	44.390.000
1959	207.643.560	48.140.000	63.060.000
1960	236.450.210	55.600.000	31.200.000
1961	256.612.210	35.500.000	53.425.000
1962	277.816.695	30.600.000	35.075.000
1963	481.781.245	18.000.000	22.600.000
1964	352.605.245	12.000.000	13.000.000
1965 (demandes).	387.243.210	12.000.000	12.000.000

2° Pour la voirie locale: les chiffres ci-dessous traduisent les autorisations de programme accordées et les crédits de paiement ouverts par la loi de finances de l'année, les lois de finances recti-

ficatives et les transferts opérés à partir du budget des charges communes. Chapitre 63-50: Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale:

ANNÉES	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS de paiement.
A. — Voirie départementale.		
1955	5.620.200	4.902.000
1956	1.000.000	1.800.000
1957	1.030.000	2.140.000
1958	»	1.400.000
1959	2.530.000	2.580.000
1960	6.620.000	5.400.000
1961	10.476.700	2.516.700
1962	7.845.000	5.615.000
1963	2.100.000	9.090.000
1964	1.850.000	2.300.000
B. — Voirie communale.		
1955	7.279.800	5.752.800
1956	2.500.000	1.950.000
1957	3.520.000	4.010.000
1958	1.000.000	2.490.000
1959	1.320.000	4.040.000
1960	11.680.000	9.880.000
1961	15.323.825	4.983.825
1962	7.402.700	8.582.700
1963	52.675.176	30.555.176
1964	94.977.200	16.564.862

En outre, il est rappelé qu'une autorisation de programme et un crédit de paiement de 2.400.000 francs ont été ouverts en 1957 au chapitre 63-90 « Subventions d'équipement pour la réparation d'ouvrages publics endommagés par les inondations des Alpes ». La répartition de ce crédit a été effectuée, dans la limite de la dotation, entre la voirie départementale et la voirie communale en fonction des besoins exprimés.